

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 23 octobre 2013 à 19 h 00
Openbare zitting van woensdag 23 oktober 2013 te 19 uur 00

M. Le Président, Michel Eylenbosch :

La séance publique est ouverte.
De openbare zitting is open.

M. Le Président, Michel Eylenbosch :

Je vous demande d'envoyer vos demandes d'interpellations au Secrétaire communal, au Président du Conseil, et éventuellement au personnel du Secrétariat communal, ceci afin d'éviter que vos demandes d'interpellations ne soient retrouvées en retard, si la personne à qui vous l'avez envoyée était absente. On a eu le cas cette fois-ci, où une personne, un Conseiller a envoyé ses interpellations, je ne veux citer personne, les a envoyées à une adresse d'un employé qui était en congé et donc voilà, le Secrétariat a retrouvé les courriels ce lundi et nous les avons introduites dans les interpellations, mais ce sera la dernière dérogation possible. Si ce n'est pas envoyé au Président et au Secrétaire communal l'interpellation ne sera pas reprise à l'ordre du jour. Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour qui concerne la modification budgétaire, la clôture de l'exercice 2012.

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président

M. le Président :

Ah un instant. Mijnheer De Block is het om een antwoord te geven op punt nr. 1 ?

M. De Block :

Het gaat over de dagorde.

M. de Voorzitter :

Ah ok ik geef U het woord.

M. l'Echevin Haouari :

Si je peux prendre la parole Monsieur le Président. Ici il s'agit ce n'est pas la modification budgétaire hein.

M. le Président :

Monsieur De Block demande la parole pour l'ordre du jour. Donc il a le droit d'intervenir à ce moment-là.

M. De Block :

On a été informé du fait qu'il y a une interpellation citoyenne qui n'a pas été acceptée à l'ordre du jour et dont la raison évoquée serait que sur l'entête de la lettre qui pour le reste est tout à fait conforme à tous les autres critères de l'interpellation citoyenne donc c'est vraiment une interpellation citoyenne comme elle est décrite dans le règlement d'ordre intérieur. Elle a été refusée parce qu'il y aurait écrit parti du travail. Je trouve que ça ne va pas, que le Collège rentre dans l'interprétation, dans l'arbitraire, ne se limite pas au jugement des critères formels de demandes qui sont faites par des citoyens et va commencer à juger elle-même sur ce qui est citoyen et qu'es ce qui ne l'est pas. Je trouve que le Collège doit se justifier quant à cette affaire. Si la réponse ne suffit pas on va poursuivre ça avec les mesures nécessaires.

M. le Président :

Monsieur De Block, je ne vais pas polémiquer longtemps. Je vais simplement répéter ce qui a été dit en sections réunies. Quand un parti politique veut utiliser une disposition de la législation pour faire passer des messages, qu'il le fasse en interpellation et qu'il ne la fasse pas par l'intermédiaire des habitants en essayant de les manipuler et de par-là manipuler le Conseil communal. A partir du moment où, vous rentrez ou nous recevons des pétitions qui sont à l'entête de votre parti, nous considérons qu'il s'agit de votre politique et pas de la politique de la commune et donc si vous voulez défendre votre programme politique, vous avez la possibilité de le faire d'une autre façon que de rentrer des interpellations citoyennes. En accord avec le Secrétaire communal, que j'ai interrogé sur le sujet, il a été d'accord avec le principe de dire que ce n'était pas l'esprit de la loi au moment où les interpellations citoyennes ont été créées. Si vous voulez faire ou si ces personnes avaient une interpellation citoyenne, sans que les documents soient à l'entête d'un parti politique, elle aurait été acceptée. Ici, du fait que l'entête aussi bien sur le texte francophone que néerlandophone se retrouve l'intitulé de votre parti, je suis désolé ça ne passe pas. Donc pour moi, l'incident est clos et nous allons commencer le conseil communal. Nous sommes au point 1.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je vous donne la parole mais svp ne lancez pas de polémique supplémentaire merci.

M. Ikazban :

Ça commence bien! Au départ, je voulais faire une remarque sur les points qui vont être abordés mais pas sur ce que je viens d'entendre. Moi, c'est clair. Qu'on se mette d'accord sur les règles mais alors qu'on se mette d'accord et qu'on ne change pas. Simplement, dans votre justification, vous avez dit une chose qui n'est pas exacte. Quand vous dites ne confondez pas votre politique avec la politique de la commune ben la majorité est composée par des partis politiques. Je suis désolé et des membres d'un parti politique se sont des citoyens à part entière. Le problème, Monsieur le Président, je pense il est le suivant. Dans le R.O.I., actuellement, il n'y a rien qui interdit un parti politique en tant que tel. Je ne défends pas la demande du PTB, Il y a rien qui interdit un parti politique de déposer une interpellation citoyenne ou de la soutenir. Il n'y a rien qui l'interdit. Alors, ou on se met d'accord entre nous et on convient d'un commun accord qu'on évite ce genre de choses comme ça vous n'avez pas à porter des accusations du style vous manipulez le conseil communal etc. Parce que vous avez déjà fait ça plusieurs fois ou alors on doit changer le R.O.I. et l'indiquer clairement dans le R.O.I. Je ne voulais pas intervenir Monsieur le Président et je ne lance pas de polémique mais simplement, dans une de vos argumentation, elle n'est pas tout à fait exacte parce que la politique, la commune est

gouvernée par un Collège, par une majorité qui est composée par des partis politiques donc dire que les partis politiques n'ont rien à voir avec la politique de la commune ça n'est pas tout à fait exacte.

M. le Président :

Merci.

J'ai pris acte de vos remarques et l'incident est clos. Nous commençons le Conseil communal. Nous sommes au point 1

1. Modifications budgétaires - Clôture de l'exercice 2012. Begrotingswijzigingen - Afsluiting van het dienstjaar 2012.

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur l'Echevin Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Juste pour préciser ici qu'il ne s'agit pas de la modification budgétaire première série de l'exercice 2013. Il s'agit juste de la modification de clôture.

M. Ikazban :

Je propose simplement qu'on joigne la discussion liée à ces trois premiers points puisque voilà il va y avoir des interventions.

M. le Président :

Voilà nous allons traiter les points 1, 2 et 3, si tout le monde est d'accord, en une seule fois. Merci. Je passe la parole à l'Echevin.

M. Ikazban :

Vous avez vu que je suis constructif.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban, vous êtes constructif.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

M. l'Echevin Haouari :

Pour ce qui est du point 1, comme je l'ai dit, il s'agit d'une modification budgétaire de clôture donc c'est purement technique. Ça n'a pas d'influence sur le résultat du compte. J'en viens au point 2 au résultat du compte. Je vais présenter brièvement les résultats du compte 2012. Pour ce qui est du service ordinaire, le résultat du compte à l'exercice propre est de -1.950.973,40, aux exercices cumulés le résultat est de -1.540.220,58 donc c'est ce montant-là qui devra faire l'objet d'une modification budgétaire ultérieure, notamment au mois de novembre, pour mettre les compteurs de la commune à zéro. Pour ce qui est de l'exercice extraordinaire, le résultat budgétaire est de - 20.028.782,07 et enfin le résultat

comptable de l'exercice extraordinaire est de 59.358.345,26. J'enchaîne sur la modification budgétaire première série l'exercice 2013. Le résultat de celle-ci était de – 3.316.487,00€. Donc pour la mettre en équilibre étant donné que la modification budgétaire doit être présentée soit en équilibre soit en boni donc un prélèvement sur le fond de réserve ordinaire, a été effectué. Le montant de ce prélèvement est de 3.317.000,00€. Donc on arrive avec un léger boni. Il s'agit juste des arrondis. Le but n'était pas de présenter un boni de 513,00€. Voilà Monsieur le Président. Merci.

M. le Président :

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block :

On répond tout de suite sur l'ensemble?

Je dois dire qu'on était étonné d'entendre les chiffres catastrophiques parce qu'au niveau des comptes 2012, en fait, on nous a expliqué que pour une grande partie de l'année 2012 la commune a roulé à l'aveugle c.à.d. sans vraiment de possibilités de vérifier les dépenses et engagements. Le problème du nouveau logiciel de comptabilité en fait empêchait de le faire.

Il y a eu des erreurs d'estimation importantes au niveau, par exemple, des charges au niveau du personnel importantes et donc je voudrais savoir qui va prendre la responsabilité pour en fait ce résultat budgétaire en mali en 2012. La situation pour 2013 s'annonce encore pire parce que là, évidemment, les corrections sont faites par rapport aux estimations plus au moins réelles des courriels au niveau du personnel. Mais donc la conséquence est que la commune a dû vider toutes les caisses, tous les fonds de la commune que la commune a construit parfois durant les dernières 30 années. Les bonis accumulés des dernières années qui constituaient encore 12.000.000,00 €, on nous a dit il y a à peine 6,7 ans, ils sont réduits à zéro dû au sous financement chronique des communes et donc au défi des communes de financer leur budget de plus en plus avec leurs propres moyens, mais leurs propres moyens, ça veut dire nos moyens en tant que citoyen. Nous constatons que les mauvais chiffres de la commune, en fait, c'est le citoyen qui les paye de tous les abords et c'est comme ça que cette commune et ce Collège essayent de résoudre les problèmes en faisant porter le chapeau aux citoyens en augmentant le prix des garderies, en augmentant les rentrées et les recettes des amendes, la taxation, les cartes de riverain, les mariages, les décès, bientôt, je pense. Bientôt, tout ce qu'on va faire même respirer ça va coûter de l'argent à Molenbeek-Saint-Jean. Ils ont vidé les bonis accumulés des dernières années. Ils ont aussi décidé de vider les fonds de réserve aussi accumulés. Là, on m'a dit en fait depuis trente ans ce fonds existe déjà. Les bonis accumulés, c'est en fait le résultat financier des années et puis un fonds de réserve qui est aussi vidé. Donc ces deux fonds sont vidés et donc dans les chiffres du CPAS nous allons voir que la commune se permet de mettre sa main dans le fonds d'investissement du CPAS et dans le fonds de pension du CPAS. Bientôt, on va toucher là aussi les fonds des fonds. Cette commune a choisi de vider toutes les caisses avec l'enjeu de ne pas être mise sous tutelle en 2013 avec un résultat en mali qui indiquera qu'en 2014 la commune se sera vraiment mise sous tutelle et que la commune devra assumer une austérité grave qui s'annonce déjà maintenant. Ce n'est pas le fait de reporter ça en un an qu'on va résoudre ça, c'est juste leurrer encore une fois les citoyens dans cette année électorale ou pré-électorale. Essayer d'éviter que l'austérité touche et que les gens voient réellement le fond de l'affaire. Là, je voudrais vraiment, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, j'entends la Bourgmestre à plusieurs reprises dans la presse sur la sécurité et sur plein d'autres choses je ne l'entends pas défendre la cause de sa commune quant au sous-financement chronique des communes en général et de Molenbeek-Saint-Jean en particulier. Je trouve que ça ne va pas. On dit on ne prend

pas notre responsabilité mais je dis vous vous ne prenez pas votre responsabilité. Ça ne va pas que cette commune obligée par le sous-financement chronique au niveau régional et fédéral au lieu de faire des choix et de vraiment faire porter des rentrées au niveau des spéculateurs qui existent actuellement qui sont actifs à Molenbeek et ce ne sont pas les quatre cent mille euros de taxe sur les terrains non-bâties qui vont profondément changer les données. Au lieu de vraiment toucher ces gens-là, qui en fait s'enrichissent sur le dos des molenbeekois qui font gonfler les prix de l'immobilier et des loyers et qui en fait vident les poches des molenbeekois en tous les sens je vois que cette commune prend une option complètement opposée en carrément vidant les caisses du passé et en prenant des options ou en fait on a pas le choix cette fois ci même pour 2013. Je garderai mes remarques fondamentales pour le CPAS pour le point prochain. Mais donc 2014 s'annonce encore pire. Je me permets d'avancer. Deux mille quatorze là, si j'ai bien entendu, les frais de la police seront augmentés aussi car les charges patronales, les cotisations patronales seront augmentés, si l'explication était correcte, de 27% à 41% à charge des communes et donc aussi de Molenbeek-Saint-Jean. Moi j'aimerais bien entendre de cette commune comment elle va s'en sortir en 2014 ? Comment elle va éviter la faillite totale de cette commune parce que vous l'avez évitée que en épuisant les caisses du passé. Je pense que les Molenbeekois ont le droit de savoir c'est quoi les options que vous prenez pour le futur. Evidemment cette majorité essaie d'expliquer le mali de 2012 par l'engagement, l'embauche de trop de personnel mais ça n'explique qu'en fait une partie de ce mali et en fait ça camoufle les responsabilités propres de ce Collège au niveau d'une mal gestion, une mauvaise gestion quant aux prévisions. Quand on estime mal et quand on calcule son budget comme on fait dans une simple ASBL, c'est-à-dire qu'on prend le résultat de l'année passée et on le transpose l'année d'après, moi je trouve que c'est de l'amateurisme comptable. Même dans des grosses ASBL, ça se passe autrement. On fait de réelles prévisions sur des réelles prévisions du personnel et des charges patronales qui vont avec. Cette commune ne l'a pas fait. Qui prendra la responsabilité de cet échec ? Merci.

M. le Président :

Dank U Mijnheer De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vous remercie d'avoir accepté de rejoindre la discussion sur les trois points parce que finalement tout est dans tout. Ce que je voudrais dire c'est d'abord, Monsieur De Block l'a dit en terminant, qu'on justifie le mali. J'ai entendu justifier le mali un petit peu aujourd'hui, beaucoup lundi et énormément dans la presse cette semaine, par des dépenses de personnel excessives. J'ai eu plusieurs journalistes au téléphone qui m'ont demandé si j'avais un commentaire à faire sur des accusations qu'ont portés des responsabilités qu'on pointe. Je n'ai pas voulu répondre parce que je trouve que discuter des comptes d'une commune, discuter des situations financières, ça mérite un peu plus que trois lignes dans un petit encart dans la presse et en tout cas et Molenbeek mérite un peu mieux que ce genre de bac à sable. Par contre, ici au Conseil communal, devant tous les représentants des molenbeekois, la majorité, l'opposition, ici des avis peuvent être donnés, peuvent être expliqués. Le compte 2012 en réalité c'est le résultat de la réalisation du budget 2012. Moi je prends la phrase qui a été prononcée par l'Echevin Haouari, l'Echevin des finances de cette commune. Je vais tout d'abord commencer par le remercier. Franchement, et ce n'est pas de l'ironie, je voulais vraiment vous remercier parce que lundi, pour ceux qui étaient présents d'ailleurs les absents ont toujours tort, ceux qui étaient présents lundi d'abord vous avez fait une bonne présentation je trouve des comptes. J'ai même appris beaucoup de choses. J'ai été échevin pendant 12 ans, vous m'avez appris énormément de choses comme quoi on a toujours à apprendre. Je ne suis pas un

spécialiste de ses matières là donc je le dis franchement. Si je fais des erreurs il faudra m'excuser d'avance. Je vous remercie parce que je trouve que vous avez été assez clair et vous avez utilisé des phrases assez simples, très claires qui expliquent de manière très claire ce c'est en fait un compte, un bilan, des modifications budgétaires. Je trouve ça vraiment bien et franchement ce n'est pas de la pommade. Je n'ai pas vraiment l'habitude de verser de la pommade ici. Monsieur Haouari, j'ai appris beaucoup plus en vous écoutant lundi qu'en six ans précédemment en tout cas dans ce collège au niveau de la comptabilité et au niveau des finances à la commune. Ce qui est intéressant, c'est que vous avez expliqué que c'est le résultat du budget 2012. Donc c'est le résultat d'une politique de l'ensemble du Collège précédent. L'ensemble du Collège précédent, c'est-à-dire quatre Echevins MR, la première Echevine, un échevin CDH qui se retrouvent aujourd'hui dans la majorité. Parce que parfois quand on lit la presse, ces dernières semaines, on a l'impression que trois quarts de la majorité actuelle n'était pas présente dans la majorité précédente. On a cette impression. C'est drôle alors qu'on a l'impression que vous débarquez. Peut-être que vous n'étiez pas très actifs avant mais en tout cas je trouve que Monsieur Haouari je vous remercie parce que vous avez en tout cas clarifié les choses et dit clairement voilà le budget 2012 il a été réalisé et exécuté par des décisions collégiales et toutes les décisions dans ce collège ont été prises à l'unanimité dans ce collège, d'ailleurs c'est simple ceux qui ont des décisions qui ont été prises sans unanimité, sans l'aval des autres membres du Collège qu'ils les présentent. Et donc puisqu'on parle de personnel, puisque vous avez utilisé le personnel comme un des arguments personnels et TVA c'est ça que vous avez utilisé Monsieur Houari. Vous avez dit problème de personnel, augmentation de personnel et TVA un moment donné vous avez pris récupération de TVA. Vous avez donné ces deux explications. Sur le personnel, tous les engagements, toutes les nominations, les promotions, les renvois, les licenciements se prennent au Collège à l'unanimité. Les choses doivent être très claires. Je pense qu'on assiste en fait à un double discours de certains membres de cette majorité on assiste à un drôle de double discours ou tantôt ils sont dans la majorité, tantôt ils ne le sont plus ou tantôt ils espèrent l'être encore. Je vais prendre une interview de l'ancienne échevine des finances qui est toujours dans le Collège aujourd'hui, Madame Vande Maele, vous pouvez la trouver sur Google, sur le site du MR elle est aussi également. Allez la voir avant qu'on la retire. Qu'est-ce qu'elle dit ? C'était avant les élections. Elle dit en fait que son combat de tous les jours c'est de gérer en bonne mère de famille les finances de la commune au jour le jour. C'est un gros travail car je dois rester vigilante à tout instant. Elle doit rester vigilante à tout instant. Ça c'est l'Echevine des finances. Alors aujourd'hui, quand on entend le discours, ou on ne dit pas la vérité aujourd'hui ou on a menti aux électeurs avant les élections. Ça c'est un exemple. Deuxième exemple, on a engagé trop de personnel. Monsieur Jan Gypers, désolé de le citer, notre sympathique échevin des travaux publics aujourd'hui et de la mobilité, il était précédemment l'Echevin de la Propreté publique, la propreté très souvent interpellée pour la saleté. Vous allez sur Google, il y a pleins d'interviews à lui, il y a même une vidéo je pense sur un des sites quelque part de toute façon il y a moyen de la retrouver ou tout ce qu'il dit avant les élections toujours. Il est interpellé par rapport au problème de la saleté à Molenbeek-Saint-Jean. Grave problème et d'ailleurs je souhaite bon vent à Olivier Mahy pour essayer de résoudre ce problème. Qu'est-ce qu'il dit ? Si c'est sale à Molenbeek, c'est la faute d'Ikzban et de Moureaux. Ah oui parce que Ikzban et Moureaux ne voulaient pas engager du personnel en plus pour la voirie. Voilà ce qu'il disait avant les élections. Alors, à nouveau, même exemple ou aujourd'hui on ne dit pas la vérité ou à nouveau on a menti aux électeurs avant les élections. Je vais m'arrêter là avec les exemples pour dire simplement que franchement, Madame la Bourgmestre, je n'ai pas apprécié vos remarques dans la presse ou face à une situation financière difficile qui a des répercussions, des conséquences sur la gestion de la commune, sur l'avenir des habitants, sur l'avenir des services à la population vous, vous cherchez toujours des boucs émissaires. C'est toujours les socialistes, c'est toujours Ikzban, alors pour information, le matériel de jardinage ce n'est pas moi qui l'ai volé. Ça, je vous le dit déjà, c'est un scoop pour la presse ce n'est pas moi qui l'a volé on sait jamais, s'il y a quelqu'un qui aurait l'idée de me mettre ça sur le dos je le

dis quand même. Je dis simplement, franchement je l'ai déjà dit plusieurs fois et vous savez que même si on peut avoir des échanges, parfois durs entre nous, je sais aussi me montrer constructif et positif. Je dis il faut arrêter ces petites querelles, les petits règlements de comptes et il faut penser plutôt à gérer Molenbeek et les nombreux problèmes des habitants de la commune et ça je pense que c'est le plus important. Plus d'un an après, on est toujours occupé avec des petites querelles personnelles je trouve ça vraiment scandaleux. Alors le budget, ça a été dit lundi et à nouveau je remercie les organisateurs de la séance de lundi, On dit le débat sur il y a trop de personnel à Molenbeek. Eh ben moi je dis non il n'y a pas trop de personnel à Molenbeek. Il n'y a pas trop de personnel par rapport au nombre de la population. Madame Van Campenhout, qui est la patronne du service des finances de Molenbeek-Saint-Jean, a dit lundi « chaque fois qu'on a réalisé un budget dans cette commune le poste personnel on ne l'a jamais augmenté. Il est toujours resté le même ». Elle l'a dit. Si vous voulez la contredire aujourd'hui faites-le mais elle l'a dit clairement. J'ai posé la question elle l'a répété c'est très claire. Donc qu'est-ce qui se passe ? En fait il peut arriver qu'au cours d'un exercice pendant une année et ça vous arrivera aussi de toute façon. C'est pour ça d'ailleurs que vous faites des modifications budgétaires. Il peut arriver qu'on décide tiens ce n'était pas prévu dans le budget mais tiens il nous faut du personnel. On crée un nouveau service, on ouvre une nouvelle école, une nouvelle crèche, il faut plus d'éducateurs peut être avec le problème qu'on connaît il faut plus d'éducateurs et on soutiendra ces demandes en tout cas. Il faudra peut-être plus de balayeurs de rue puisqu'on vous a empêché. Eh bien c'est à ça que servent les modifications budgétaires. On corrige, on amende, on rectifie. Mais de toute manière, à chaque fois qu'une décision se prend, elle est prise collégalement par l'ensemble du Collège et elle est portée par l'ensemble du collège. C'est-à-dire que le Collège précédant doit assumer l'ensemble des décisions bonnes ou mauvaises. La fois dernière, le mois passé ici, Madame la Bourgmestre a eu une crise d'urticaire, désolé pour elle, mais parce que tout simplement vous ne vouliez pas accepter le fait que l'échevin de l'urbanisme de l'époque MR ou FDF comme vous voulez je ne rentre pas dans ce débat-là avait porté un projet de PPAS et alors on semblait le déculotter et dire c'est lui tout seul. Mais non ce n'est pas lui tout seul, c'est l'ensemble du Collège. Moi je suis dans l'opposition aujourd'hui je le confirme, je l'affirme j'étais dans le Collège qui a soutenu cette démarche là et dire après le contraire je trouve que ce n'est pas de l'honnêteté politique ni intellectuelle. Alors est-ce qu'il y a trop de personnel à Molenbeek ? J'ai pris des chiffres et Monsieur Haouari ne va pas me contredire on peut presque tout dire à des chiffres quand on veut. Moi j'ai pris deux chiffres simples. Moi je suis quelqu'un de simple et j'aime bien les choses simples. Le budget communal et le pourcentage du budget personnel par rapport au budget communal. Ces dernières années on est à 43% de personnel mais, en réalité, on est revenu à une situation qui existait en 2005, 2006 et 2007 ou on était plus au moins à 43%, 44% du budget total en personnel. Donc ça veut dire quoi ? Et là je rends hommage à l'Echevine des finances parce qu'elle a joué son rôle à ce moment-là en tout cas. C'est qu'en 2008, 2009 et 2010 c'était en pleine crise on a fait un peu plus attention, on a un peu limité, on est descendu à 42%, 41% donc pendant ces trois années-là on a un peu descendu pourtant la population n'a pas cessé d'augmenter. Depuis 2005, 2006, 79.000 habitants, 2012, 94.000 habitants. Quand vous avez une population qui augmente vous avez besoin de plus d'éducateurs, vous avez besoin de plus de personnel dans les écoles, dans les crèches, plus de balayeurs, plus de policiers, etc. Vous n'allez pas me faire dire le contraire. Alors c'est clair que c'est le discours habituel du MR. C'est d'ailleurs, dans l'interview de l'ancienne Echevine des Finances, il faut réduire le personnel, il faut toujours réduire pour le MR le personnel mais réduire le personnel c'est réduire des services à la population, c'est réduire la qualité des services à la population c'est ça qu'il faut dire aux gens sincèrement et honnêtement également. Par contre, quand il s'agit d'aller chercher de l'argent là où il y en a, chez les plus riches, là il n'y a rien, nada. Tout à l'heure je pense que Monsieur De Block a dit vous n'avez pas pris de décision. Mais non le fait de ne pas prendre de décision c'est prendre une décision. Vous n'allez pas chercher l'argent chez les plus riches, vous n'allez pas chercher l'argent là où il y en a vraiment. Pour tenir vos promesses électorales je constate que le MR applique son

programme et il est suivi par les autres. J'ai envie de dire simplement que ces dernières années puisqu'on veut s'amuser à pointer du doigt les responsabilités des uns et des autres, Madame l'Echevine, en réalité vous avez bénéficié, vous aviez deux cadeaux, vous aviez deux cadeaux énormes dans cette commune. D'abord quand vous êtes rentrée en fonction, il y avait un boni cumulé qui a été dilapidé d'année en année. Parce qu'en fait, moi, j'avais perdu de vue le mali l'année dernière c'était également un mali de 3.000.100 et Monsieur Haouari a confirmé que c'était très souvent du mali, vous l'avez confirmé et qu'on a en fait dilapidé la réserve, on a dilapidé le boni de 12.000.000 vous avez cité le chiffre de 12.000.000, je répète ce que vous avez dit.

M. l'Echevin Haouari :

C'était l'ancienne législature hein.

M. Ikazban :

Pas vous hein. Attendez ! Je vous ai félicité ce n'est pas pour vous attaquer maintenant. Je parle de votre prédécesseur qui est à votre droite qui est même du MR ce MR qui aime bien taper et trouver des boucs émissaires et qui ne va jamais chercher l'argent chez les plus riches. Je dis simplement que Madame l'Echevine quand elle est rentrée en fonction elle avait un boni cumulé de 12.000.000 €. 12.000.000 € et c'est qui qui gérait les finances avant ? Eh bien c'est Alain Laurent, un échevin des Finances socialiste. Alors je terminerai là-dessus. Il y a des éléments quand même que vous ne pointez pas et ça je trouve dommage dans votre présentation. Vous avez expliqué, personnel et vous n'avez pas pointé des manquements quand même assez graves, qui sont même importants. Quand j'ai entendu dire que ,en fait, les finances on a avancé dans la gestion des finances de manière aveugle avec un bandeau devant les yeux oui effectivement apparemment c'est ce qui s'est passé, il faut s'en inquiéter pour l'avenir même si j'ai l'impression que vous allez prendre un peu plus les choses en mains. Je vais prendre vos exemples. Vous avez parlé d'un mali de 1.000.500,00 ben première erreur, la commune a adhéré au système d'ONSSAPL l'année ou elle a adhéré on a gagné de l'argent. L'année suivante, ce n'était plus le cas et on a continué à l'inscrire au budget comme si c'était récurrent, alors que c'était un one shoot eh bien c'est 1.000.000 dans la vue c'est 1.000.000€ dans la vue c'était un one shoot donc ça n'a pas été prévu. Le service des Finances n'a pas prévu ça, c'est une erreur, ça peut arriver mais bon voilà. Mais dire simplement c'est le personnel, c'est un peu facile et alors quand on dit ça en plus on rejoint les thèses de certains qui voudraient réduire les services à la population. Et alors le deuxième exemple, les nominations. Nous avons décidé dans le précédent collège, on a décidé ensemble que on a à Molenbeek le taux de personnel nommé le plus bas en région bruxelloise. On était moins d'un tiers des membres de personnel nommé et d'ailleurs très souvent des anciens. Ce n'est pas parce que pour certains niveaux ça faisait dix, quinze ans voir plus qu'il n'y avait plus d'examens de nomination pour nommer des gens. Nommer des gens pourquoi c'est important ? C'est important parce que ça garantit une stabilité d'emploi pour les gens. Surtout des gens de qualité qu'on veut garder parce que ça permet de les garder et puis surtout ça garantit une continuité et un service de qualité pour la population et ça c'est important. Vous avez décidé quand vous êtes rentré en fonction à partir du 3 ou du 4 décembre vous avez décidé vous avez confirmé ces nominations alors qu'on avait des craintes. Donc vous avez confirmé que ce n'était pas une mauvaise idée, qu'il fallait le faire et c'est très bien. Je ne vais jamais vous reprocher de l'avoir fait. Par contre voilà une décision qui avait une conséquence financière puisque c'est 300.000,00€ sur l'exercice 2012 que ça coute. 300.000,00€, 1.000.000,00€ vous voyez qu'avec les chiffres on peut presque tout dire quand on veut présenter. Alors pour la modification budgétaire, moi je déplore une chose je pense qu'on ne peut pas vous juger aujourd'hui sur votre gestion financière c'est trop tôt. Je pense simplement qu'on peut juger le passé. Nous on peut se permettre. Je pense simplement que dans les modifications budgétaires, un peu comme dans le budget, budget qui était un

budget très un budget petit bras ou finalement on fait payer un peu tout le monde plic-ploc mais on ne s'attaque pas au plus riche et en fait dans les modifications budgétaires on constate la même chose. Vous ne prenez pas une décision vraiment qui permet d'aller chercher de l'argent

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Les autres intervenants vont me permettre de déroger un instant mais Madame Vande Maele ayant été mise en cause par Monsieur Ikazban demande à pouvoir lui répondre immédiatement. Je cède la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Voilà, je suis fortement étonnée de la réaction de Monsieur Ikazban étant échevin du GRH donc de l'engagement du personnel. En fait chaque budget, depuis que je suis échevine, a été fait à budget à personnel constant sauf une année où on a même décidé de diminuer de quinze unités, de quinze personnes, le nombre du personnel donc les budgets ont été faits sur cette base-là. Or, à chaque collègue presque je dirai, Monsieur Ikazban ou d'autres on a essayé d'engager des gens. Donc à chaque Collège, j'ai essayé de m'opposer ou de limiter à des engagements supplémentaires puisque au niveau du budget il n'était pas prévu ces engagements supplémentaires. Alors plusieurs engagements supplémentaires ont été faits sur base, soi-disant, de contrat de remplacement. Une personne partait pour un congé sans solde ok elle était remplacée, la personne revenait eh bien l'autre devait rester, rien à faire. Monsieur Ikazban se battait pour que cette personne reste. Donc je suis quand même fort étonnée. Donc vous pouvez vérifier sur les budgets de chaque année la majeure partie, la toute grosse partie de ces déficits budgétaires ont été dus au frais de personnel supplémentaire imprévus. Ça et vous avez et chaque année et chaque semaine, je me suis battue en tant que bonne mère de famille pour essayer de limiter ces suppléments que vous demandiez. Il y a quand même des témoins ici je ne suis pas toute seule. Deuxièmement, il y a eu aussi le déficit du CPAS qu'on a dû éponger chaque année et avec des gros montants. La dernière fois c'était 1.800.000,00 si je me souviens bien. On a dû éponger c'est vrai qu'il y a eu cette ONSSAPL et puis l'année suivante ça n'a pas été prévu. Le service Finances a fait son mea culpa, je n'étais plus vraiment échevine des finances à ce moment-là, elle s'est trompée dans les évaluations et ça faisait 7,5% des frais de personnel. Alors qu'est-ce qu'il y a encore ? Il y a la crise parce qu'il y a eu la crise aussi pendant ces années et ça n'a pas été facile. Pendant six ans et vous le savez. Et on a eu Dexia et on a eu aussi ce problème Dexia on a eu un trou de plus de 3.000.000 plus de 3.900.000 si je me souviens bien c'est de mémoire parce que je n'ai pas préparé cette intervention, je ne m'attendais pas à ce que vous m'attaquiez là-dessus, alors que vous étiez très conscient Monsieur que chaque semaine je suis intervenue. Donc je suis très étonnée de cette réaction. Donc il y a eu la crise on a subi la crise tous ensemble et chaque préparation de budget je l'ai fait d'abord avec le Bourgmestre à nous deux en essayant d'avoir quelque chose de constant au niveau du personnel. Il était d'accord avec moi et puis chaque fois, il y a eu des petits ajouts comme ça de votre côté tout à fait principalement. Qu'est-ce qu'il y a eu encore ? Si je réfléchis encore. Il y a eu aussi cette nouvelle école qui a été créée en trois mois, c'est vrai et c'est un point très positif. L'école de la Flûte Enchantée a été construite en trois mois c'est vrai qu'on n'avait pas budgétisé cette école et il y a eu des frais de personnel supplémentaire et c'est un plus. On a fait son possible et je suis quand même désolée d'être attaquée là-dessus, alors qu'on a fait vraiment son possible et que j'ai l'impression d'avoir vraiment géré en très bonne mère de famille dans une situation très difficile.

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele.

Je rentre de nouveau dans le compte, et vous aurez la parole par après Monsieur Ikazban, ne retournez pas les rôles. Vous avez interpellé Madame Vande Maele, elle vous a répondu et donc c'est normal qu'elle vous cite. Monsieur Léonard vous avez la parole.

M. Léonard :

Peut-être pour et je me dis que à la fois, pour une partie des conseillers communaux, et peut être pour les gens qui écoutent, on a dit beaucoup de choses, des choses que je trouve presque un peu stupéfiantes dans certaines limites mais donc je crois que c'est utile quand même de donner encore quelques chiffres complémentaires pour qu'on se rende bien compte de quoi on est en train de parler. D'abord peut être une petite précision, je crois que tout le monde peut comprendre, tous les gens qui travaillent dans des organisations il y a les organisations où c'est chacun son pré carré ne t'occupes pas de mes affaires, occupe-toi des tiennes puis il y a les organisations où c'est on est tous là pour travailler ensemble. On est passé de la première organisation à la deuxième. On ne va pas polémiquer sur le passé, simplement la grosse différence que ça fera, ça va se voir et ça se voit déjà, ne fût-ce que sur la question du personnel. Donc je voulais quand même mettre les choses un peu en perspective. Je voulais mettre les choses en perspective parce qu'il y a quand même des choses assez surprenantes quand on regarde les chiffres. On a l'air de dire bon, on a augmenté un peu le personnel etc. Les chiffres que je vais donner là, je les tire du site internet personnel de Charles Picqué. Je pense que ce sont des chiffres qui sont fiables. Ce sont des statistiques sur 2005-2011. Sur la période 2005-2011 la population à Bruxelles a augmenté de 11%. Sur cette période, hors Molenbeek, l'emploi communal a augmenté d'un peu moins de 2%. Sur la même période à Molenbeek l'emploi communal a augmenté de 26%. Voilà en quoi les chiffres de Molenbeek se comparent par rapport aux chiffres du reste de la Région Bruxelloise. Quand on dit tout ça s'explique par la hausse, c'est amusant parce que le rapport dont je parle, qui se trouve sur le site de Charles Picqué, mentionne il ne détaille pas, il ne commente pas la situation de chaque commune, il mentionne on voit que les communes ont fait un effort en matière de gestion du personnel pour ne pas pour serrer les boulons et gérer ça correctement et ne pas se laisser dépasser par la crise. Je remets quand même les choses en proportion d'un côté, le reste de Bruxelles avec une hausse de 11% de la population 1,8% d'augmentation du personnel communal, de l'autre Molenbeek 26% et encore je dis c'est 2011 parce que ça n'intègre pas encore les + 5% qui ont eu lieu en 2012 donc ça veut dire sur 7 ans + 31%. Voilà, c'est simplement c'est un fait et la seule personne qui avait la vue globale sur cette situation me semble-t-il, c'était Monsieur Ikazban qui pouvait au moins tirer la sonnette d'alarme. Je pense que c'est quand même important que les gens mesurent de quoi on est en train de parler. Sur cette période la moitié de la hausse du personnel communal dans toute la région bruxelloise a été réalisée par Molenbeek toute seule. Quand je dis il va y avoir une différence, ça va se remarquer, ça se remarque déjà. Cette hausse annuelle de près de 3,4 voire 5% elle n'aura pas lieu cette année-ci. Pour l'instant il y a une légère diminution et pour l'instant c'est ça aussi les effets de la collégialité. Deuxième point effectivement c'est ça la chose un peu stupéfiante quand même c'est d'avoir dit à chaque fois ben oui que voulez-vous on a embauché deux cents personnes mais c'était comme ça un peu à gauche un peu à droite on ne pouvait quand même pas le budgéter. Je pense que ce sera quelque chose qui sera maintenant géré de manière beaucoup plus rigoureuse quand les budgets seront faits ce sera aussi, en tous les cas, je pense que c'est assez important, ce sera aussi avec une prévision budgétaire du nombre d'employés et on ne sera plus dans le flou pour découvrir, après coup, eh bien, oui que voulez-vous, on a fait à nous tout seul autant que tout le reste de la Région Bruxelloise mais c'était à gauche et à droite on ne pouvait pas prévoir. Voilà c'était mon commentaire.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

De mon côté, je voterai pour le point un et deux. Par rapport au point trois, je m'abstiendrai. Je ne vais pas vous poser de question. Je vais juste faire un commentaire par rapport à la modification budgétaire. J'attendrai d'une part les comptes 2013 et puis je verrai aussi ce qu'il en est au niveau du budget qui doit être présenté au mois de décembre, le budget 2014, j'attendrai de voir comment vous allez gérer cette crise financière, cette crise économique et cette crise peut-être du personnel. Vous avez fait une interview, Monsieur l'Echevin des Finances, dans laquelle vous expliquez la situation aujourd'hui et vous prévenez qu'il y aura des mesures qui vont être prises, notamment par rapport au précompte immobilier sur les multi propriétaires. Est-ce que vous allez suivre cette initiative ? Est-ce que vous allez vraiment aller axer votre intervention dans cette voie ? Je ne partage pas l'avis de Monsieur De Block dans son entièreté mais là où il a raison c'est vrai qu'au niveau de la situation dans les communes, elle n'est pas liée uniquement à une gestion interne. Elle est liée aussi à la non-intervention de certains niveaux de pouvoirs notamment le fédéral. D'ailleurs, pas plus tard qu'aujourd'hui, il y a eu un débat au niveau du parlement fédéral, où on indiquait que les communes, pour le moment, elles ne peuvent pas disposer des rétributions, les zones de police locale ne peuvent pas disposer des rétributions de leur prestations et toutes le regrettaient. Maintenant par rapport au personnel sans vouloir faire de polémique parce qu'ici j'entends c'était l'un c'était l'autre, certains utilisent des filtres pour mettre en avant le fait qu'il y ait une augmentation significative du personnel en soi si j'analyse ça comme ça de manière très brute, eh bien, la création d'emploi c'est bien dans une commune. Qui est contre le fait qu'on pourrait avoir plus de personnel dans une commune ? Plus de 20%. Maintenant n'allez pas conclure trop vite je me demande quel est, d'une part, le besoin qui a motivé l'engagement d'un personnel aussi important et aussi quelle est l'efficacité par rapport à l'engagement de ce personnel ? Qu'est-ce que ça a donné ? Alors aujourd'hui, on se plaint d'en avoir trop. Je sais que certains ne seront pas reconduits car je pense qu'il y en a treize qui avaient un contrat de six mois mais ça reste des êtres humains, des gens qui ont un contrat et qu'est-ce qu'on va en faire de ce personnel supplémentaire ? Est-ce qu'il est excédentaire et donc il est inutile ou est-ce qu'il sert vraiment ? Est-ce qu'il peut apporter le niveau d'efficacité ? Est-ce que là, il n'y a pas une réflexion à avoir justement que de rentrer dans les polémiques de dire voilà c'est la faute de l'un c'est la faute de l'autre. Voilà je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Aït Jeddig.

M. Aït Jeddig :

Merci de me donner la parole. Je voudrais simplement dire que pour ces points un, deux et trois je m'abstiendrai pour les suivantes :

Beaucoup de raisons ici ont été données, je ne répéterai pas ce que les conseillers communaux précédents ont dit, mais je crois que tous les budgets sont financés et crédités par des emprunts avec intérêt et ça me dérange parce qu'on a à faire à une population pauvre, on est toujours en train de la faire payer à travers des taxes on étend les zones de stationnements, il y a les frais scolaires ou on ajoute les garderies il y a aussi l'accueil extrascolaire qui devient payant. Aux remarques qui ont été dites, par rapport au personnel, moi je crois qu'engager le personnel c'est très bien, il faut faire travailler les gens et puis ces personnes sont des futurs consommateurs, ils consomment, ils ne thésaurisent pas, donc il

faut faire marcher l'économie, il faut faire tourner l'économie. Je ne crois pas que ce sont eux qui interviennent vraiment dans le déficit budgétaire. Ce qui intervient dans ce déficit, c'est important, c'est surtout les emprunts de toutes sortes. Je disais qu'ici dans la commune pratiquement tout est acheté à crédit. Que ce soit le matériel, que ce soit pour des travaux que ce soit une épingle, même une épingle à nourrice, on achète à crédit et tout ça pour satisfaire quoi ? Des créanciers. Ces créanciers n'ont aucune pitié, aucune empathie pour nos citoyens. Les contribuables, on les voit essentiellement comme des vaches à lait et donc on ne peut pas être complice de ces gens. Par rapport au point deux, je vois, bon est-ce que finalement faire intervenir dans le tableau des résultats budgétaires un déficit négatif de plus de vingt millions d'euro ici pour le budget extraordinaire est-ce que ce n'est finalement pas donner des signaux positifs à ces créanciers ? Est-ce que ce n'est pas rechercher ? Et puis, vous dites par rapport à ce point, qu'est-ce qu'on doit approuver c'est certifier que tous les actes relevant de la compétence du Collège des Bourgmestres et Echevins, ont été correctement portés au compte. Comment peut-on vérifier ça ? On est pas tous des comptables, on n'a pas tous des comptes et on ne sait pas vérifier. Comment peut-on voter ce point-là ? Ça c'est aussi une raison de mon abstention. Donc là, vous demandez en fait quasiment un vote de confiance. Oui j'ai confiance, je pense que votre intégrité je ne la mets pas en doute mais quand même faire appel à des emprunts pour pratiquement 30% ou 40 % de notre budget, est-ce que ce n'est pas manifester un peu de complaisance à l'égard de ces créanciers ? Et puis je voudrais vous dire Molenbeek est devenu une commune pauvre. Pourquoi est-ce qu'on fait bien des intercommunales. Le point suivant je suppose que c'est pour Interfin, les modifications des statuts et pourquoi est-ce qu'on ne fait pas une intercommunale où on envisagerait des mécanismes de solidarité entre les communes riches et les communes pauvres justement. Est-ce que derrière tout ça, il n'y a pas un fait de diviser pour mieux régner pour se financer ? Voilà c'est ce que je voulais dire. Et prenez soin des citoyens et tenez-en compte. C'est un citoyen pauvre c'est là comme l'a dit Madame Schepmans comme elle l'a dit dans un reportage qui est passé sur Télé 2 elle a dit que la commune de Molenbeek c'était une commune pauvre et bien entendu elle est un peu aveugle et elle ne voit pas la richesse démographique de la commune. C'est une vraie richesse démographique une jeunesse importante qu'on peut, en choisissant de bonnes orientations politiques, éduquer cette jeunesse, la former, lui donner des emplois et la valoriser dans ses aspects culturels, etc... Je pense que la commune de Molenbeek a en fait un potentiel très fort, très intéressant mais vous ne l'exploitez pas. Voilà. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Aït Jeddig.

Je donne la parole à Madame Tamditi

Mme Tamditi :

Je vous remercie. Je pense que comme tous les conseillers communaux, je me joins aux commentaires. Vous êtes attristé de la situation actuelle de la commune. Je pense que là-dessus il y a unanimité bien évidemment. Je pense qu'en 2006 effectivement il y avait encore des fonds, le boni cumulé, le fond de réserve qui ont petit à petit été utilisés pour combler les malis successifs des années antérieures et voilà ce qu'on peut déplorer, c'est que les budgets ne soient pas conçus sur plusieurs années et que les visions soient à court terme et à chaque fois sur l'année future. Je pense qu'il faudrait avoir l'habitude de pouvoir avoir une vision à plus long terme pour pouvoir émettre des projections sur base des difficultés rencontrées. Il y a eu la crise qui a frappé tout le monde, du monde au particulier et tout le monde en a fait les frais et donc les communes aussi et je pense que depuis il faut effectivement, je ne dis pas qu'il faut se priver de politique qui apporte du bien être aux citoyens et de tenter quotidiennement de pouvoir les aider dans toutes les matières de la vie sur lesquelles on a des compétences mais d'un autre côté, je pense qu'il faut aussi être

capable de ne pas penser uniquement à la situation actuelle. Les Collèges précédents ont le nez sur le guidon mais parfois il faut répondre à des situations d'urgence ou voilà mais je pense qu'il faut aussi pouvoir avoir cette vision à long terme pour pouvoir permettre aux communes de pouvoir développer des projets et de pouvoir aussi dans les années futures alimenter, je l'espère, un fond qui pourra permettre à la commune à nouveau de pouvoir mener de belles politiques pour les citoyens. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président. Je suis assez perturbée par certaines réponses que j'ai entendues de la part de certains membres du Collège. En fait nous étions ensemble pour la plupart à l'ancien Collège et jamais au grand jamais je n'ai entendu que Monsieur Ikazban usurpait le pouvoir au Collège et au Bourgmestre pour pouvoir conserver un emploi ou en ajouter un. Ca franchement et j'étais assez régulière dans ce Collège alors là, je trouve ça un peu mal venu. Pour le reste j'aimerais bien rejoindre un petit peu ce que dit Madame Tamditi. Il est vrai que dans une gestion d'un collège, personnellement j'avais été confrontée à la création de crèches ou en tout cas de places supplémentaires en crèche et jamais sur deux exercices je n'ai pu, entre-guillemets, provisionner du budget pour disons en 2010 me dire tiens la crèche pour ouvrir en 2011 si je prenais déjà une petite partie de l'argent, le mettre en écurie de côté pour pouvoir l'utiliser et ne demander sur l'autre budget l'autre partie du montant bon et c'est ici que moi je croyais qu'une commune se gérait comme un bon père de famille en privée ce n'est pas nécessairement comme ça et je l'ai appris comme tout le monde. Pour le reste, je me dis qu'il est grand temps, qu'il est vraiment grand temps que l'on prenne nos responsabilités tous ensemble. Nous avons travaillé ensemble pour la commune pendant six ans et je le maintiens, à l'époque nous n'étions pas les uns contre les autres. Voilà pourquoi aujourd'hui, depuis près d'un an si pas plus on reste comme ça campé dans des positions via des attaques personnelles qui sont vaines et inutiles pour la population de Molenbeek. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Moi je ne comptais pas vraiment intervenir. Les chiffres sont assez clairs. Nous avons un déficit. Ce déficit a été cumulé sur plusieurs années donc la responsabilité bien évidemment elle n'a pas vraiment de sens. Ce qui a vraiment du sens, c'est comment nous allons faire pour redresser les finances et affiner les finances de cette commune. Quand même un petit point qui me semblait important 7.000.000 de dépenses supplémentaires en terme de personnel je trouve ça important sur une seule année. Ca il faut quand même le souligner. Trois millions pour le personnel enseignant, quatre millions en termes de personnel non trois millions en termes de personnel communal propre c'est quand même important sur une seule année. Donc qu'est-ce que nous allons faire et là j'attends de notre échevin des Finances qui va sûrement nous expliquer les pistes qu'il a envisagées pour cette année à travers les modifications budgétaires mais aussi les pistes qu'il a étudiées pour améliorer cette situation et vraiment lancer un plan sur le restant de cette mandature

pour redresser les finances de cette commune. Redresser des finances c'est aussi prendre des décisions courageuses il faut le dire si il faut se séparer du personnel parce que nous n'avons pas les moyens de les payer bien il faudra prendre cette décision aussi. Il y a aussi de l'argent des ressources sur lesquelles il faudra plus plancher notamment sur le fait qu'il faut envisager des systèmes, comme cette régie pour pouvoir récupérer les TVA, ça c'est un procédé intéressant pour pouvoir récupérer cet argent, on parle ici de plusieurs millions d'euro par an. Donc ça aussi c'est une piste mais évidemment ça doit se faire d'une manière concertée, il faut évidemment épargner au maximum les personnes les plus fragilisées. Il faut penser à aller chercher cet argent le plus largement possible en tout cas il ne faut pas qu'il y ait une pression ni d'un côté ni de l'autre. Voilà. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Madame P'tito je vous laisse la parole et puis je donnerai la parole à Monsieur Azaoum et Monsieur Gjanaj également.

Mme P'tito :

Merci Monsieur le Président.

Deux choses brièvement. Premièrement, depuis l'adoption du budget j'avais demandé un tableau enfin un organigramme et un état de la situation justement sur le personnel, le personnel communal, de la situation en décembre 2012 donc je me permets de le rappeler et je sais que Paulette Piquard y viendra tout à l'heure dans son interpellation par rapport aux demandes effectivement qui ont déjà été faites et qui sont renvoyées à des réponses écrites mais là je me permets d'insister parce que j'ai quand même l'impression que une photographie de la situation à votre arrivée donc de cette nouvelle majorité s'impose. Je l'ai déjà demandé deux fois et je n'ai rien obtenu et je peux aller reprendre les PV si vous le souhaitez. Si on doit en venir là il n'y a aucun souci c'est dedans donc je l'ai déjà demandé deux fois, une fois au budget et une autre fois depuis mais en vain. Je pense qu'aujourd'hui il serait bon que ce document soit transmis un l'organigramme en décembre 2012 et deux la situation du personnel. Je n'ai évidemment pas besoin des noms je voudrais juste une estimation par service du nombre de personnes.

M. le Président :

Ça a été donné en Section réunies.

Mme P'tito :

En Sections réunies, quand ça ?

M. le Président :

Lundi.

Mme P'tito :

Les chiffres, les chiffres absolus oui mais datant de décembre 2012 ? Oui d'accord j'en prendrai connaissance effectivement donc ça a été donné lundi parfait. J'y reviendrai en les analysant et en demandant d'ici la fin de l'année un état de la situation, vu que le but était celui-là de voir l'évolution des choses. Deuxièmement au niveau du plan de gestion qui figure sur le site de la Commune, j'entends bien que là ce sont les comptes 2012 aujourd'hui

qui nous sont soumis mais il faudra véritablement modifier cela parce que, moi je vois quand même que au niveau des dépenses de personnel ce qui est marqué dans le plan de gestion traduisant budgétairement la note d'orientation politique, il y a quand même une relative constante voir justement des augmentations qui sont prévues dans le plan 2014 et au budget 2013, augmentations qui sont beaucoup plus importantes que l'augmentation qu'on aura vue entre le compte 2011 et le budget modifié 2012. Là c'est vrai que je m'interroge par rapport aux accusations qui sont portées aujourd'hui et j'en terminerai là, je ne comprends pas à un moment donné que l'on puisse accuser perpétuellement les socialistes de se battre d'une part pour le maintien de personnel mais d'autre part pour des choses qui ont été obtenues de manière collégiale. S'il n'y avait pas le budget pour faire des choses objectivement, il ne fallait pas que ça passe. Ca je ne me résous pas à entendre les mêmes rengaines depuis un an maintenant. Ça fait un an qu'on a voté, ça fait un an qu'il y a eu les élections et ça fait un an que vous ne tournez pas la page par rapport à ça et je trouve ça lassant. Que tout soit de notre faute, normalement c'est l'inverse hein, c'est nous qui devrions dire que tout est de votre faute c'est nous l'opposition, c'est vous la majorité. A un moment donné, vous avez le pouvoir alors voilà assumez-le, faites-le, construisez et arrêtez, je pense que c'est lassant et que Molenbeek mérite vraiment mieux que ça.

M. le Président :

Merci Madame P'tito. Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président. Personnellement je ne voulais pas réagir. Je pense que notre chef de groupe, Jamal Ikazban, a extrêmement bien résumé la situation. Par contre lorsque j'ai entendu Monsieur Léonard répliquer ben c'est à ce moment-là que j'ai décidé de prendre la parole parce que je trouve, Monsieur Léonard, votre démonstration assez malhonnête. Vous partez d'une réalité de 2005 à 2011 qui aborde justement l'évolution de la population, en lien avec le personnel communal, et bien évidemment entre 2005 et 2011 on a connu une augmentation de population qui était quasi à l'identique du pourcentage de personnel rajouté et je ne vous apprend rien Monsieur Léonard et énormément de collègues qui sont ici présents connaissent extrêmement bien la situation Molenbeekoise. Les derniers chiffres, le dernier baromètre de la pauvreté vient de tomber et on voit que d'année en année les politiques n'y peuvent rien. Mais d'année en année, une commune comme Molenbeek-Saint-Jean se fragilise. On a de plus en plus de personnes pauvres, on a de plus en plus de personnes qui émargent du CPAS, on a de plus en plus de personnes qui émargent du chômage et bien évidemment, il faut s'occuper de cette population et bien évidemment par définition il faut engager plus d'assistants sociaux et je ne pense pas que ce sera le président actuel qui me contredira on y reviendra dans un an ou deux lorsque les chiffres tomberont et s'il y a à nouveau une augmentation des chiffres du nombres de personnes qui émargent du CPAS mais bien évidemment et très naturellement on devra augmenter le personnel pour s'occuper de cette population là et on a créé énormément de services si Monsieur Léonard, entre 2005 et 2011, la commune de Molenbeek-Saint-Jean a su créer énormément de services ; bien évidemment pour que les services fonctionnent, il nous fallait du personnel et chaque échevin de l'ancienne majorité c'est cet élément-là que vous avez pointé en particulier, bien chaque échevin bien évidemment besoin de personnel supplémentaire pour pouvoir remplir honnêtement et dignement sa mission et c'est intéressant ce que vous avez pris comme chiffres parce que vous avez pris 2005, 2011 tout en montrant finalement qu'on était sur une période extrêmement calme qu'il n'y avait aucun enjeu et on est fier d'avoir augmenté le personnel pour faire face aux difficultés de la population.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Merci Monsieur le Président.

Nous déplorons tous de constater donc le mali que le budget 2012 se termine en mali et qu'il faille puiser dans les réserves de la commune pour essayer de suppléer à ce manque là et par rapport à cela je voudrais dire qu'il y a un nouveau système puisque nous avons, nous même, reçu les informations par rapport à 2012 assez tardivement du fait qu'on nous a dit qu'il avait un nouveau logiciel qui était en train d'être implémenté et qui permettra d'aller au plus près non pas simplement des dépenses et de la vision du budget du service propre en tout cas de l'année en cours mais aussi d'aller au plus près des prévisions au budget à venir et finalement le budget, les modifications qui ont été apportées au budget 2012 pour le rendre conforme à ce qui a été dépensé et ce qui a été reçu par rapport à 2012 devrait permettre normalement d'aller au plus près, c'est ce qu'on nous a dit aussi et c'est ce que les personnes responsables nous ont expliqué c'est que par rapport aux prévisions ça permettrait d'aller au plus près. Hors, il est malheureusement à déplorer que les chiffres qui ont été mis en prévision pour 2013 ne sont pas vraiment, ne collent pas vraiment avec le budget de 2012. Vous allez me dire que ce n'est pas vous qui aviez confectionné le budget 2012 et donc il est normal que pour faire votre politique il faille aussi modifier les éléments du budget 2013 mais le budget 2013 a été, lui, fait en fin 2012. Normalement on aurait déjà les signaux de votre politique par rapport à ça mais ce que je voudrais dire c'est qu'au niveau des dépenses, par exemple, il y a encore pas mal de dépenses qui n'ont pas été... les chiffres de 2013 par rapport aux dépenses sont sous-estimées à mon avis notamment je l'ai cité déjà aussi l'autre fois mais il est vrai que par exemple prendre comme référence 2011, aller en dessous de 2011 au niveau des consommations d'électricité, de gaz, ça me semble être totalement en dessous de la réalité et par exemple au niveau des recettes avec une population qui devient de plus en plus pauvre et sûrement pour quelques familles ça va être le cas malheureusement prévoir d'avoir en recette un niveau de taxes additionnelles à l'impôt de personnes physiques d'un montant, alors qu'en 2012 nous avons même pas réalisé le montant qui avait été prévu, je pense que déjà ça va encore aggraver. D'accord la population a augmenté mais la population, il faut que la population active augmente. Or, malheureusement la population active est en train de descendre. Ce n'est pas vous, non plus qui allez arranger ça, d'après ce que vous avez déclaré par rapport à certains personnels. Mais en tout cas au niveau de l'impôt des taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques, on ne va sûrement pas réaliser ce que vous avez pris pour 2013. Donc on va avoir une aggravation encore plus importante du mali qui est déjà existant dans votre prévision 2013. Après, nous ce qu'on veut et ce que la population attend c'est d'avoir un service qui soit effectif, que la population puisse avoir des services malgré que la situation est assez négative hors le signal qu'on a de toute la population c'est que cette population n'a actuellement de votre politique que l'aspect taxe, on est taxé pour tout. Il y a d'ailleurs des augmentations, la plupart des augmentations de taxes que vous avez faites c'est des augmentations qui touchent particulièrement la population dont notamment les frais de garderie et une série de taxe par exemple sur une augmentation de cinquante mille euro que vous avez prévus dans vos modifications du budget des prévisions 2013 sur les documents administratifs bien sûr puisque vous en avez augmenté le prix. J'aimerais bien, si vous voulez, avoir le silence. Le reste, nous on attend en fait que votre politique se mette vraiment en œuvre. Monsieur Léonard, je sais que vous n'êtes pas dans votre meilleur moment aujourd'hui mais en tout cas moi j'aimerais bien continuer à faire ma... et donc nous on attend et la population attend les services mais jusqu'à maintenant on a entendu juste

l'aspect le plus négatif c.à.d. les taxes. Vous avez mis votre politique en œuvre par rapport aux taxes. Ce qu'on veut maintenant, c'est que ces taxes puissent donner lieu à des services au moins égaux à ceux que notre majorité, que la majorité dans laquelle nous on était, avait rendus à cette population qui est en train de s'appauvrir encore un peu plus. Il s'agit maintenant de prendre vos orientations, mais quand je vois par exemple que dans le service extraordinaire il est prévu plus d'un million huit cent mille euro pour des nouvelles caméras et ça financé par des emprunts, moi je me demande si vraiment la population a besoin d'avoir plus de caméras pour se faire voir dans les rues en train d'errer dans les rues à la recherche d'un emploi ou bien elle a besoin d'une politique audacieuse qui va prendre, à bras le corps, les problèmes qui sont réels et les problèmes qui sont ceux de la population. Je vous remercie beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Il n'était pas prévu que j'intervienne bien évidemment mais étant donné qu'on m'a cité dans le cadre du débat sur le compte 2012, vous comprendrez Mesdames et Messieurs, que je ne pouvais pas rester silencieux. Je vais d'abord rassurer la plupart des conseillers qui sont de bonne foi que la volonté de cette majorité ce n'est pas évidemment de diminuer le personnel de manière aveugle de la commune, je tiens à être très clair, de mener une politique de privatisation de certains services comme il a été raconté dans certains milieux. Je sens que les gens se mettent en branle pour préparer la campagne 2014. Ce n'est pas notre cas. Notre cas, en ce qui nous concerne Mesdames et Messieurs, c'est d'abord de s'assurer que cette commune puisse retrouver une gestion financière saine et je tiens ici à le dire très clairement parce qu'on a abordé le compte 2012, on a évoqué les différentes raisons qui expliquent ce déficit et moi je tiens ici à, bien évidemment, venir en soutien à ma collègue Patricia Vande Maele qui, je pense, a expliqué un peu la manière dont elle a géré sa compétence et les grosses difficultés qu'elle a rencontrées sous la législature précédente. Cela ne veut pas dire que je ne suis pas solidaire de toutes les politiques qui ont été menées. Non je tiens à être clair. Je ne mets pas en question les décisions de la précédente législature mais néanmoins comme je l'ai déjà dit à travers toute une série d'interviews, je ne cautionne qu'une politique dont on a été informée de manière claire. En ce qui concerne le recrutement du personnel, je vous invite à faire un exercice qui est très intéressant. Vous prenez une ligne du temps, cinq dernières années. Moi je remonte un peu plus loin que simplement 2012 ; vous y placez les différentes élections et vous verrez que les trois mois qui ont précédé ces élections il y a eu des pics de recrutement, des pics de recrutement qui ont été le fait, oui Monsieur Ikazban, de votre chef en tant qu'Echevin du personnel et effectivement c'était enrobé dans le fait qu'il y avait une augmentation de population qu'il y avait de nouveaux besoins et nous soutenions ces nouveaux besoins. Mais dans la mesure où ceux-ci correspondaient à la réalité. Ce qui n'était pas le cas. Nous avons eu des recrutements de personnes qui se retrouvaient dans des fonctions alors qu'ils n'avaient pas les compétences. Nous avons eu une véritable politique de clientélisme politique mené par la personne concernée et je tiens à être clair. Le Collège ici présent et ma Collègue Patricia Vande Maele a systématiquement réclamé qu'elle puisse avoir l'impact sur le budget l'impact chiffré du coût du recrutement. Elle ne l'a jamais obtenu ainsi que les autres membres du Collège qui le réclamaient. Alors venir aujourd'hui, venir déteindre cette majorité qui mène une politique ultra libérale, qui vise à réduire le personnel, qui vise, Monsieur Gjanaj, à taxer la population d'une manière aveugle, d'appauvrir la population je

trouve ça inacceptable. Je demande et certain ici l'ont dit notre intérêt à tous c'est de pouvoir faire en sorte que la population Molenbeekoise puisse mener une vie de qualité, puisse avoir un cadre de vie exemplaire mais je vous le dit très clairement, une commune qui est en faillite ne pourra pas s'occuper correctement de sa population et nous sommes à deux pas d'être mis sous tutelle et ça je tiens à le dire très clairement et c'est le fruit d'une politique qui a été menée effectivement par certaines personnes sous l'ancien collègue en partie ça je tiens à le souligner parce que je n'accepte pas ces discours un peu démagogiques ; je vais simplement dire je n'accepterai pas des discours démagogiques ou on essaie de diaboliser cette majorité, je tiens à être clair. Merci de votre attention.

M. le Président :

Je voudrais dire dans la salle que sans autorisation de filmer on ne le fait pas. La presse a reçu des autorisations de le faire il n'est pas autorisé au reste du public de filmer. Merci. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais apporter, je souhaiterais en tant que Bourgmestre, apporter une réponse plus politique aux différentes interventions qui se sont faites ce soir et qui je l'espère clôtureront d'une certaine manière comme l'ont souhaité des membres de cette assemblée, ce débat sur des responsabilités passées pour s'intéresser surtout au futur de notre commune. Alors c'est vrai que par le passé, il y avait un fonctionnement qui était que chacun s'occupait de son pré carré qu'il y avait très peu d'échange d'informations. C'est pour ça que dans les objectifs de cette nouvelle majorité, il y a justement la collégialité des décisions et la gouvernance. J'insiste particulièrement sur cet aspect parce que la gouvernance ça concerne la gestion du personnel, personnel dont on a beaucoup parlé ces derniers temps et notamment ce soir. Alors quand on parle du personnel et Monsieur Ikazban, c'est vous-même qui avez en quelque sorte lancé des inquiétudes en affirmant que Molenbeek, dès le lendemain des élections d'ailleurs que Molenbeek s'était lancé dans une chasse aux sorcières du personnel. Vous dites ça et d'un autre côté vous dites « mais je ne comprends pas on a assuré les nominations de ce personnel ». En effet Monsieur Ikazban la volonté de cette majorité, c'est justement d'assurer une gestion du personnel dans la sérénité et dans la responsabilité. De faire en sorte que dans ce personnel on puisse valoriser les gens concernés et motivés, qu'on puisse désigner des chefs d'équipe. Nous souhaitons véritablement construire aujourd'hui, mettre les fondations, pour construire nos projets communaux et ces fondations commencent justement par un personnel qui soit efficace et donc il n'a jamais été question comme vous avez pu le laisser entendre qu'on allait s'attaquer au personnel, qu'on allait supprimer ses avantages. Nous ce que nous demandons c'est réformer, moderniser, cette gestion du personnel dont vous vous êtes occupé pendant tant d'années pour que ce personnel soit plus efficace et soit surtout au service des citoyens molenbeekoïses parce que ça c'est fondamental et c'est notre défi et donc justement je voudrais en terminer enfin je l'espère, je voudrais également préciser que par rapport aux questions du personnel qui ont été posées c'est vrai qu'il y a beaucoup de difficultés et c'est pour ça qu'on a pas su notamment vous répondre quant à la gestion du personnel parce qu'il y a un flou madame, un flou qui s'est installé dans cette gestion depuis un certain nombre d'années nous allons comme je l'ai annoncé désigner un fonctionnaire un agent communal qui soit responsable des ressources humaines tel que c'est prévu hein tel que c'est prévu tel que nous aurions dû le faire depuis des années, un fonctionnaire responsable de la gestion des ressources humaines qui pourra assurer ses fonctions. Il n'y en a pas eu depuis des années mais rassurez-vous, c'est vraiment une des priorités que nous nous sommes donnés mais nous voulons le faire de façon objective et performante. J'en terminerai en disant comme vous Madame P'tito, je pense que nous devons avoir à

cœur quel que soit notre fonction dans cette assemblée que nous soyons dans la majorité ou dans l'opposition quel que soit notre rôle nous devons avoir à cœur de relever les défis de cette commune et donc de véritablement s'intéresser aux difficultés et donc moi aussi, nous aussi, nous souhaitons que nos débats ne soient pas entre guillemets court-circuiter par des difficultés ou des petites piques qui concernent plus les personnes que les politiques.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je cède la parole d'abord à Monsieur Haouari avant les répliques.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Donc je vais essayer de répondre aux questions qui ont été posées. Avant toute chose, je mets toute polémique à l'écart, donc il s'agit de l'intérêt collectif donc je n'ai pas envie de polémiquer. Par contre, je vais être très clair parce que pour ceux qui étaient présents lors de la section réunie, vous aurez remarqué que c'est la première fois que la section réunie est organisée pour un compte ainsi que pour des modifications budgétaires. Jamais ça n'a été fait par le passé. C'était la volonté du Collège d'avoir une clarté totale sur les chiffres. Deuxième chose, une petite précision par rapport aux chiffres donc sans rentrer dans les détails, les raisons du déficit de 2012 sont expliquées premièrement par un mali, par un dépassement au niveau des dépenses de personnel de 4.140.000,00 euro ce qui représente +/- sept à huit % donc le fait qu'on ait eu un mali 1.900.000 euro est justifié par un rattrapage effectué par le Ministère des Finances au niveau du précompte immobilier sinon sans ce rattrapage le mali aurait été de 4.000.000,00 euro. J'aimerais ensuite remercier ma collègue Patricia Vande Maele parce que lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai eu quelques réunions avec elle et je l'avoue sans sa clarté et son honnêteté, je n'aurais pu commencer à gérer les finances communales comme je le fais aujourd'hui. Elle a été claire, elle a souligné les problèmes j'ai vérifié tout ça. Tout ce qu'elle m'a dit s'est avéré vrai et donc je la remercie. Je reviendrai après sur quelques procédures à rappeler ici en séance du Conseil. Monsieur De Block, effectivement par rapport au problème de logiciel il y a eu un problème de logiciel comptable donc le logiciel comptable a été changé parce que la société informatique n'entretenait plus le logiciel comptable de la commune. Il a fallu le changer. C'est quelque chose qui s'est passé qui est en train de se passer encore dans toutes les communes Bruxelloises et aussi dans les CPAS. Je pense que le CPAS de Molenbeek a changé de logiciel comptable cette année. Donc au niveau de la mensuration des données, il va falloir un peu plus de temps comme ça s'est produit à la commune. Deuxièmement par rapport aux dépenses de personnel à côté du logiciel comptable il y a le logiciel gestion des ressources humaines. Ce logiciel donc est celui qui permet de calculer les salaires. Sur cette base-là, il est possible de connaître les dépenses de personnel étant donné que les salaires même s'ils n'étaient pas imputés en comptabilité ils ont quand même été payés. Ils ont été payés sur base de quoi ? Sur base d'un calcul précis, fait par le service des ressources humaines. Donc il était possible d'extraire les chiffres relatifs au personnel de ce logiciel. Ceux que j'ai demandé début d'année 2013. C'est ce qui a été fait avant même que les chiffres soient imputés en comptabilité. Par rapport à la procédure je vais revenir sur la procédure en tous les cas par rapport à l'établissement du budget. Il est important de rappeler la procédure. Au mois de juillet plus au moins vers les mois de juillet le service des Finances et par conséquent l'Echevin des Finances, envoie un mail, adresse un courrier à l'ensemble des services et par conséquent à tous les Echevins et à la Bourgmestre pour leur rappeler de transmettre leurs données donc leur estimation des différentes dépenses qu'ils comptent faire lors d'exercices suivants. Donc ce qui a été fait pour l'exercice 2014 nous sommes en train de récolter les données. Donc chaque Echevin, et je le précise ici, est

responsable des données qu'il transmet. Pourquoi ? Parce que l'Echevin des Finances, le service des Finances n'a pas la capacité de vérifier les données, n'a pas le personnel, n'a pas le logiciel, n'a pas les informations pour vérifier les estimations qui sont faites par les autres services. En ce qui concerne les frais de personnel pour 2014 donc Madame la Bourgmestre, à travers ses services, nous a transmis les estimations. Je suppose que ça se faisait comme ça aussi dans le passé. Je précise si les estimations transmises par les Echevins sont erronées, ce n'est pas l'Echevin de Finances ni le service des Finances qui doit en assumer la responsabilité. A mon sens Madame Vande Maele, par conséquent, ne pourrait pas être responsable des données qui n'étaient pas tout à fait exactes et transcrites dans les budgets des années passées. Vous parlez, Monsieur Ikazban, du fait que la majorité à travers le MR s'attaque, doit s'attaquer aux plus riches. Donc en matière de fiscalité communale à ma connaissance, il n'est pas possible de taxer que les plus riches. J'aimerais bien savoir de quelle taxe il s'agit. Merci. Donc voilà l'augmentation du P.R.I. impliquerait aussi les pauvres l'augmentation de l'I.P.P. impliquerait aussi les pauvres. Donc voilà à ma connaissance les communes n'ont pas cette capacité. Cette capacité relève uniquement du Gouvernement Fédéral sur base de la fiscalité sur les revenus. Monsieur Léonard vous avez cité des chiffres. Malheureusement ou heureusement je ne peux que les confirmer. Alors je prends l'étude de Dexia, une étude très intéressante qui s'appelle profil financier individuel fait par commune. Alors il s'avère dans cette étude que donc Dexia étudie ça par cluster. Donc je vous rappelle que la fiabilité scientifique de cette étude n'est pas remise en question, elle n'est remise en question par personne. Alors Dexia étudie par cluster, c'est à dire qu'elle établit un groupe de Communes plus au moins similaires pour ce qui est du cluster ou figure Molenbeek. Il y a Molenbeek, Forest, Anderlecht et Schaerbeek, donc des communes de plus au moins la même dimension et pour la plupart avec un nombre d'habitants beaucoup important que Molenbeek. Je me réfère notamment à Anderlecht et à Schaerbeek. Alors, pour le personnel, le total du personnel c'est une étude 2011, donc c'est le même chiffre que vous avez cité mais autrement ; donc par mille habitants Belfius a fait une étude. Donc pour ce qui est pour Molenbeek le nombre de travailleurs par mille habitants fin 2011 était de 12,2. Pour le cluster pour l'ensemble des trois communes, des autres trois communes le nombre tenez-vous bien était de 2,5. Pour la Région Bruxelloise hors Molenbeek hors Bruxelles donc sur dix-sept communes le nombre a été de 5,5. Vous avez aussi parlé de l'organisation d'examens de nomination étant donné que Molenbeek avait un taux de nominations très faible. Donc j'ai les chiffres de Belfius et je confirme que c'est une comparaison fiable et donc Monsieur De Block, à mon sens, parle d'autre chose enfin de chiffres qui sont tout à fait fiables et c'est autre chose. Maintenant on peut relativiser par d'autres éléments. Je suis tout à fait d'accord avec vous mais ici je donne les données brutes donc telles qu'elles sont reprises dans l'étude Dexia. Donc par rapport au personnel nommé donc le personnel statutaire par mille habitants Molenbeek avait en 2011 3,5, le cluster avait 1,1 et la Région avait 2,2. Donc on était au-dessus de la moyenne régionale et aussi au-dessus du cluster. Vous avez parlé de personnel nommé insuffisant par rapport à la moyenne régionale ; ce n'est pas ce que j'ai ici dans l'étude Dexia, une étude que je peux transmettre à qui veut l'avoir. Effectivement Monsieur Léonard, pour continuer, et aussi un peu pour corriger ce qu'a dit Monsieur Gjanaj, On n'a pas dit lundi qu'un logiciel nous permettrait de mieux calculer les dépenses de personnel. Ce n'est pas ce qui a été dit. Effectivement un nouveau logiciel comptable.

Par rapport au PRI multipropriétaire, c'est un dossier qui est à l'étude, je ne peux rien vous dire de plus là-dessus.

M. le Président :

Monsieur Vossaert, c'est à vous qu'on s'adresse !

M. l'Echevin Haouari :

Monsieur Ait Jeddig, à propos des emprunts, si vous connaissez un organisme qui peut prêter de l'argent à la Commune sans intérêts, je vous le dis publiquement, nous sommes preneurs!

M. le Président :

Monsieur Ait Jeddig, laissez l'Echevin terminer !

M. l'Echevin Haouari :

... Monsieur Lakhroufi, il appartient effectivement à cette majorité de redresser les finances communales. Plusieurs pistes sont à l'étude actuellement. Il y a deux moyens de redresser les finances communales. Premièrement, rationaliser les dépenses et, deuxièmement, essayer d'augmenter les dépenses, sans toucher bien sûr aux plus pauvres, puisque l'IPP et le PRI, en l'état actuel des choses, ne sont pas remis en question.

Voilà, je pense avoir fait le tour des réponses. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin. Nous allons passer aux répliques. Vous aurez constaté que j'ai laissé le temps à chacun de développer ses théories dans le débat préliminaire. Ici, si vous voulez bien, on va rester dans le principe du R.O.I., avec trois minutes pour chacun, et je vais tâcher d'être strict.

J'ai déjà des demandes d'intervention de Messieurs De Block, Ikazban, Madame Piquard, Monsieur Azaoum. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il se rajouter ?

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Trois minutes, c'est trop court. Je voudrais signaler au Conseil communal et aux personnes ici présentes que depuis dix ou quinze années la population augmente à Molenbeek de près de 2 % par an. Ce qui, je pense, justifie une augmentation des services de 2 % au moins. J'entends les mesures courageuses que certains conseillers veulent prendre, des mesures dures mais qui évidemment, à eux, ne font pas mal et qui feront mal aux autres...

M. Lakhroufi :

C'est du populisme !

M. De Block :

... Ce n'est pas du populisme ! On va pouvoir se parler dans deux ans...

M. le Président :

Monsieur Lakhroufi, on ne commence pas ce genre de choses parce que sinon on ne va pas pouvoir s'y tenir avec trois minutes de réplique.

M. De Block :

... Je voudrais vraiment insister sur le fait que dans cette même étude que l'échevin des Finances cite, selon les chiffres relatifs aux dépenses par habitant, Molenbeek s'en sort, en personnel, avec 729 euros par habitant au budget 2012. Si l'on retire le poste enseignement, on arrive à 436 euros par habitant. En comparant avec n'importe quel autre poste et même avec la région entière, je constate que Molenbeek est, en termes de dépenses par habitant, en dessous de tous les autres clusters et de la région. Ça c'est la réalité, Molenbeek et les Molenbeekois sont 'sous-servis'. On aime bien exhiber les chiffres comme on veut, mais les dépenses par habitant sont là, bien réelles, venez les voir. Ce qui me gêne vraiment est le fait que, majorité ou opposition, on dise qu'il n'y a pas besoin de chercher les responsables du passé au motif que c'est du passé et qu'il faudrait passer outre. Les Molenbeekois payeront les conséquences de ce passé au cours des années à suivre. Je vous signale que tous les partis ici présents, sauf les nouveaux arrivés, ont voté à l'unanimité une aventure risquée avec *DEXIA* qui leur a fait perdre un million d'euros de rentrées par an. C'est ça la réalité avec les risques que vous avez pris avec l'argent des contribuables et des Molenbeekois.

Et je m'interroge sur les mesures prises par cette majorité; je suis intervenu pour interpellé sur certaines dépenses comme, par exemple, l'escalier en marbre, l'escalator pour un million d'euros, et demander si ce n'est pas un peu cher. Par rapport au CPAS, j'ai interpellé sur les 18 millions dont on a dit qu'ils étaient difficilement récupérables auprès de l'Etat Fédéral, à cause de la mauvaise gestion du CPAS. Où on est-on ? J'ai posé la question deux fois. On m'a dit qu'on a récupéré six millions... Un million huit pour les caméras, on en a-t-on besoin ? J'ai demandé des sections réunies pour toute dépense supérieure à un million d'euros comme la nouvelle école. Je ne suis pas contre les nouvelles écoles mais on n'a aucune vue sur les choix financiers; trois millions d'euros et on ne discute même pas ! Je ne suis pas sûr qu'il y ait dix conseillers qui aient ouvert le dossier...

M. de Voorzitter :

Mijnheer De Block, een minuut over...

M. De Block :

... Je constate que cette majorité a pris des choix ouvrant de grands postes de direction au CPAS, à la Commune et à la LES. Là, il y a de l'argent, mais pas pour le reste...

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Stop, vous aviez trois minutes ! Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer d'être très court. Avec ce que j'ai entendu, on connaît depuis quelque temps la valeur de la parole de certains ici, et je ne vais donc pas faire plus de commentaires. Par contre, je vais préciser que je ne vais pas faire de reproche parce qu'il y a eu mali, le premier reproche est lié à la manière dont certains ont essayé de justifier le mali et de le mettre sur le dos des autres.

Néanmoins, je remercie l'ancienne Echevine des Finances, puisque aujourd'hui, à la lumière des éléments d'information apportés qui ne lui sont pas imputables personnellement, comme le problème de DEXIA qui nous a fait perdre de l'argent, la crise, une nouvelle école pour laquelle - c'est important - il faut déjà travailler, qu'il faut ouvrir, entretenir, etc. Il y a donc des raisons qui font que parfois une commune a un mali. Le tout est de pouvoir l'assumer collégalement, parce que - je continue à le dire - il y avait un collègue précédemment qui prenait les décisions à l'unanimité, tous partis politiques confondus, ou alors il y avait un super-Ikazban qui était beaucoup plus fort que les autres; mais ça m'étonnerait beaucoup parce que je me souviens que, lors de la confection d'un budget, au moment où un ministre CDH a supprimé les chèques-sports, j'ai proposé au Collège de reprendre sur fonds communaux, comme le font certaines communes, l'opération chèques-sports, eh bien, on me l'a refusé. Il n'y avait donc pas un super-Ikazban qui décidait tout, tout seul dans son coin. Je sais que cet exemple dérange, mais il est concret et réel. Par rapport au flux sur le personnel - dommage que le Secrétaire communal ne peut pas s'exprimer - ...

M. le Président :

Moi, non plus.

M. Ikazban :

...Je vous signale qu'on avait lancé il y a deux ans une analyse du personnel, une espèce d'audit interne, le projet '*Colombus*', notamment à la demande pressante de l'Echevine. Qu'est-ce qu'on en a fait, est-ce qu'on l'a enterré ? Ce travail a été fait il y a deux ans, et je n'en ai plus entendu parler.

Je ne vais pas être trop long, Monsieur le Président, beaucoup de choses ayant été dites. Je pense qu'il faut se tourner vers l'avenir et penser à comment gérer les défis de cette commune et les préoccupations de ses habitants. Mais il y a peut-être une erreur que j'ai commise aujourd'hui, c'est quand j'ai dit que dans la modification budgétaire, il n'y a rien pour aller chercher l'argent chez les plus riches, on continue toujours à taper sur les plus faibles; j'ai dit que ça c'est la politique du MR qui est suivie par les autres. Je me suis dit que je me suis peut-être trompé parce que je vais entendre Monsieur Haouari dire qu'il ne savait pas comment faire, que c'est impossible. Mais je confirme que c'est possible dans le budget communal; ça veut dire qu'il y a peut-être une ouverture chez l'Echevin des Finances pour taxer les plus riches et je veux bien terminer sur cette note d'espoir positive parce qu'on commencera à vous juger sur votre gestion à partir de l'année prochaine.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u, Meneer de Voorzitter. Ik heb vandaag nog niet veel gezegd, en ik zal nu ook heel kort zijn. Ik was een beetje te laat, ik heb begrepen dat er drie punten samen worden besproken. Voor het eerste punt, dienstjaar 2012 begrotingswijziging: voor dit punt zal ik mij onthouden, omdat ik er niet bij was wat dat dienstjaar betreft.

Het tweede punt, de jaarrekening van het dienstjaar 2012, zal ik goedkeuren, omdat het geen politieke aangelegenheid is, maar men spreekt zich hier uit over het werk van een gemeentebambenaar, de gemeenteontvanger, en ik heb nogal vertrouwen in die man, dus ga ik dat goedkeuren.

M. de Voorzitter:

Sorry, Meneer Berckmans, er is een technisch probleem, de vertaling werkt niet.

Meneer Berckmans, mag ik u vragen om te herbeginnen? Want er was blijkbaar een probleem.

M. Berckmans :

Ik zal herbeginnen. Ik heb dus begrepen dat er drie punten samen worden besproken. Ik was een beetje te laat.
Voor het eerste punt, zal ik mij onthouden, omdat ik er niet bij was, wat dat dienstjaar betreft. Ik heb er ook mijn bedenkingen bij, maar ik ga hier geen onnodige commentaren aan toevoegen.

Het tweede punt, de jaarrekening van het dienstjaar 2012, zal ik goedkeuren, omdat het geen politieke aangelegenheid is maar wel de goedkeuring van het werk van een gemeenteambtenaar, de gemeenteontvanger. Ik heb nogal wat vertrouwen in die man, daarom zal ik die jaarrekening goedkeuren.

En in plaats van voor de begrotingswijziging voor 2013 veel te veel blabla te vertellen, eerlijkheidshalve was ik er niet op de verenigde secties van maandag, ik heb geen tijd gehad om dat te bestuderen, en ik zal mij daarom onthouden.

Maar ik zou in de resterende tijd die mij overblijft, willen vragen of het intern reglement van de gemeenteraad dat hier praktisch unaniem is goedgekeurd, een beetje strikter zou kunnen worden toegepast, dat wil zeggen de mensen die het woord hebben, dat die mogen blijven spreken en dat de anderen zwijgen; en dat ook de toegemeten tijd wordt gerespecteerd.

Dank u.

M. de Voorzitter:

Dank u Mijnheer Berckmans.

Nous allons passer au vote. Monsieur Ikazban, c'est sur le vote que vous voulez intervenir?

M. Ikazban :

Oui, c'est sur le vote. On votera pour les deux premiers points et on s'abstiendra sur le troisième.

M. le Président :

Comme il y a des disparités, je propose qu'on vote point par point, ça sera plus simple comme ça. Pour le premier point : Modifications budgétaires - Clôture de l'exercice 2012-Begrotingswijzigingen - Afsluiting van het dienstjaar 2012, qui est pour ? Contre ? Abstention?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 34 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 34 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

2. Comptes annuels de l'exercice 2012. Jaarrekeningen van het dienstjaar 2012.

M. le Président :

Point 2, qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 35 votes positifs, 1 vote négatif, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 35 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 1 onthouding.

3. Budget communal 2013 - Modifications budgétaires - 1ère série. Gemeentebegroting 2013 - Begrotingswijzigingen - 1ste reeks.

M. le Président :

Point n° 3, qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 24 votes positifs, 1 vote négatif, 12 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 24 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 12 onthoudingen.

M. le Président :

Merci pour ce débat constructif. Oui, constructif parce que je trouve que des échanges ont eu lieu et qui ont permis de nettoyer probablement quelques dernières rancœurs, je l'espère.

4. Modification des statuts de Sibelga et d'Interfin. Wijziging van de statuten van Sibelga en Interfin.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Zoals enkele collega's van deze gemeenteraad, was ik een tijdje geleden aanwezig op de academische zitting van 10 jaar Sibelga. Ik zou mij over dit punt onthouden, omdat ik het schandalig vond dat de voorzitter van zowel Interfin als van Sibelga daar geen woord Nederlands heeft gebruikt.

Je répète en français : comme quelques collègues du Conseil communal, j'étais présent il y a quelques semaines à la séance académique de Sibelga. Et je trouve dégoûtant que les présidents de Sibelga et d'Interfin n'aient pas dit un mot en néerlandais. C'est un manque de respect vis-à-vis de leurs clients bruxellois qui sont aussi bien francophones que néerlandophones. Je m'abstiens donc sur ce point. Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 35 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 35 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

**5. Gardiens de la Paix - Allocation pour prestation de travail nocturne - Saint Rémy.
Gemeenschapswachten - Toelage voor nachtarbeid - Sint Remigius.**

M. le Président :

On peut approuver ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

**6. ASBL Molenbeek Sport - Compte de l'exercice 2012.
VZW Molenbeek Sport - Rekeningen van het dienstjaar 2012.**

M. le Président :

On peut approuver ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 onthouding.

**7. Octroi d'un subside extraordinaire au Young Basket-ball Camp dans le cadre de
l'organisation d'un stage sportif.
Toekenning van een buitengewone toelage aan Young Basketball Camp in het kader
van de organisatie van een sportstage.**

M. le Président :

Madame Bastin, vous avez la parole.

Mme Bastin :

Je voulais savoir combien de jeunes Molenbeekoïses étaient concernés par ce stage, s'il vous plaît.

M. le Président :

C'est indiqué dans la délibération : 9 Molenbeekoïses sur 15.

Mme Bastin :

OK, merci.

M. le Président :

On peut approuver ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

8. Octroi d'un subside extraordinaire à l'ASBL D'Broej VMJ-AJM dans le cadre de la fusion de son club de football en salle avec celui de l'ASBL L.E.S.

Toekenning van een buitengewone toelage aan de v.z.w. D'Broej (VMJ-AJM) in het kader van de fusie van de zaalvoetbalclub met de v.z.w. B.S.U.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

En fait, à la lecture du dossier, j'ai trouvé que l'ASBL D'Broej s'est très bien prise pour entrer son projet de fusion de son club de football en salle et ce que je ne comprends pas - d'où mon interrogation - car l'ASBL D'Broej, porteuse du projet entre guillemets, lequel est une fusion avec la LES, une partie de la LES en tout cas, se voit octroyer les subsides alors qu'elle fusionne dans un nouveau projet de foot en salle à partir de la saison 2013. Pourquoi ne pas donner ces subsides à cette nouvelle ASBL ainsi créée chargée en principe d'en gérer le fonctionnement ? Merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

D'abord, ce n'est pas une ASBL mais, comme l'indique le point présenté au Conseil, une association de plusieurs associations molenbeekoises qui ont été coordonnées par D'Broej pour créer une académie de mini-foot et cela est clairement mentionné. Ce sont des jeunes qui ont initié ce projet de rapprochement entre les différentes associations qui ont été citées. C'est un projet que nous devons soutenir parce qu'au-delà de l'aspect sportif, il y a évidemment toute l'approche éducative et tout le travail qui a été fait avec plus d'une centaine de jeunes. Et au stade où ils en étaient, la seule structure en mesure de fédérer ce projet était D'Broej, organisatrice du projet. C'est la raison pour laquelle l'argent lui a été versé, lequel - je tiens à le préciser - est en-deçà de leurs besoins qui sont beaucoup plus importants. C'est vraiment donc une petite aide que le service Sports a octroyée à ces jeunes qui ont pris en main une centaine de gamins des différents quartiers. C'est, je le

répète, un travail qui, au-delà de l'aspect sportif, revêt une dimension éducative et d'accompagnement au niveau de la scolarité, et qu'il était donc de notre obligation et devoir de soutenir.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Meneer De Block, u had het woord moeten nemen voordat de schepen antwoordde. U heeft het woord.

M. De Block :

Je voudrais soutenir le projet, - indépendamment du fait que D'Broej est une bonne organisation et je suis complètement neutre en le disant - et trouve excellente l'idée de cette collaboration. Je me souviens d'une période où ce genre de collaboration était clandestine ...

M. l'Echevin El Khannouss :

Interdite !

M. De Block :

... Non, pas interdite, mais elle se faisait clandestinement. Je trouve donc chouette que ce genre de projet puisse se faire, au-delà de la qualité des différentes organisations, communales ou non communales, au vu et au su de tous et dans la bonne entente. Et Je m'abstiens lors du vote du point, vu que j'y suis impliqué.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

On peut approuver ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers: 36 positieve stemmen, 1 onthouding.

9. Octroi d'un subside à l'association Artworld.be. Toekenning van een subsidie aan de vereniging Artworld.be.

M. le Président :

Meneer De Block, wenst u ook hierop te reageren ? Wilt u een vraag stellen ?

Madame Tahar et Madame Bastin demandent la parole. Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vais faire mon intervention sur les deux points. Je me réjouis que des subsides soient octroyés à des ASBL comme D'Broej et Artworld, connaissant le sérieux du travail qu'elles font sur le terrain mais je m'interroge sur le montant de ce subside qui reste quand même minime par rapport aux besoins des ASBL. Je voudrais connaître aussi les critères

d'octroi de ces subsides : cette somme a-t-elle été attribuée telle qu'elle a été demandée précisément, ou s'agit-il simplement d'une somme limitée en fonction d'une enveloppe qui a été dès le départ budgétisée. Parce que je regrette que des sommes plus importantes soient allouées pour du matériel ou des besoins que le Collège estime plus importants, et quand il s'agit d'initiatives à caractère social émanant de la jeunesse, on leur octroie malheureusement des enveloppes très limitées. C'est un choix que je regrette vraiment.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je me réjouis comme Madame Tahar que la Commune soutienne financièrement des associations de jeunes. Mais j'aurais voulu savoir s'il y a une ou des associations molenbeekoises qui sont concernées, parce que l'ASBL se trouve à Cureghem et je ne retrouve pas - à moins d'avoir mal lu - de noms d'associations molenbeekoises qui travaillent avec ce groupe. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Je mets ma casquette d'échevin des Relations internationales, mais, Madame Tahar, évidemment, j'aurais voulu avoir beaucoup plus de moyens pour soutenir de manière beaucoup plus importante ce type d'initiatives. Car, comme vous l'avez rappelé, l'objectif était louable, à travers l'organisation de cette exposition *DAFAWOO* qui reprenait tout le travail d'une série d'artistes qui ont voyagé à travers le monde et qui ont, à travers le reportage- photos, permis par-là même à plus de 1500 personnes de voyager sans devoir prendre l'avion. Il faut aussi rappeler que les bénéfices de cette exposition qui a duré plusieurs jours vont servir principalement à soutenir des projets au Sénégal.

Je tiens à vous rappeler, Mesdames et Messieurs, que la Commune de Molenbeek a un partenariat avec la Ville de M'Bour au Sénégal. C'est ce qui fait le lien direct avec *DAFAWOO* bien évidemment. En ce qui concerne les moyens octroyés, ils ont été bien effectivement discutés avec les responsables non seulement de *DAFAWOO* mais de toute une série d'associations partenaires dont certaines sont molenbeekoises, Madame Bastin, mais qui ne sont pas malheureusement reprises ici; et économiquement elles sont très limitées. Aussi le soutien a été défini avec la Commune d'Anderlecht qui participe au co-financement de ce projet. Donc, étant donné que les moyens sont restreints, on est tenus de nous limiter à une somme qui, du reste, est relativement importante au regard de ce qu'on donne en général aux associations, c'est-à-dire 2500 euros.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin. Avant de donner la parole à Monsieur Magérus qui souhaite intervenir sur le vote, je voudrais préciser une chose : j'ignore quel document est en votre possession, mais comme j'avais relevé une coquille dans la délibération que j'ai signalée au Secrétariat et dont je ne sais pas si on la retrouve dans la document imprimé, je dois préciser qu'à l'Article I il s'agit bien de proposer au Conseil communal d'octroyer le subside de 2500 euros et qu'à l'Article II, il s'agit bien de verser ledit montant à l'ASBL et non de l'octroyer une deuxième fois.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Juste une remarque sur la thématique des rapports internationaux : on avait parlé du Maroc et du Sénégal il y a quelque temps et on avait promis, je vous le rappelle, un rapport et éventuellement des Sections réunies sur le sujet. Est-ce oublié ou ça va arriver incessamment, sous peu ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Rassurez-vous, Monsieur Magérus, il est effectivement prévu d'organiser une Section réunie où le responsable du Service des relations internationales viendra exposer les nombreux projets qui ont été initiés par la commune de Molenbeek.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

**10. C.P.A.S. - Budget 2013 - Modification budgétaire n°2.
O.C.M.W. - Begroting 2013 - Begrotingswijzigingen nr 2.**

M. le Président :

Je donne la parole, en préambule, au Président du CPAS.

M. Ikazban :

Avant qu'il commence, juste une petite remarque : il y a eu une bonne présentation - très intéressante - lundi du BO; par contre, pour ce point-là, il n'y avait rien, il fallait se débrouiller autrement pour avoir des informations.

M. le Président :

Je vais donner la parole à Monsieur Haouari qui va vous expliquer pourquoi, puis à Monsieur le Président du CPAS.

Monsieur Haouari, vous avez la parole.

M. l'Echevin Haouari :

Je vais juste préciser qu'il s'agit d'une modification budgétaire technique pour le CPAS. C'est donc une communication qui a été transmise au Collège. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas d'annexe. Et ce, comme le précise d'ailleurs la Loi organique et je pense que le Président du CPAS va donner plus d'informations là-dessus. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole au président du CPAS, Monsieur Vandenhove.

M. le Président du CPAS :

Je confirme ce que l'Echevin vient de dire. Cette modification budgétaire de l'exercice 2013 qui vous est soumise ce soir revêt un caractère technique. L'article 26 bis de la Loi organique du 8 juillet 1976 des CPAS dispense le CPAS de soumettre au Comité de concertation les modifications budgétaires lorsque l'intervention prévue de la Commune n'est pas adaptée, ce qui est le cas. Toutefois, dans un souci de transparence, les autorités du Centre ont en informé les membres du Comité de concertation au mois de septembre; ceux-ci ont remis un avis positif.

Tous les effets négatifs de la modification budgétaire ont été compensés par des efforts d'économie ponctuels pour certains, structurels pour d'autres. Comme vous le constaterez - il faut le dire -, les reliquats des fonds de réserve ont été prélevés; donc, il y avait un sous-financement du CPAS. En contrepartie, pour l'avenir, les autorités communales m'ont assuré de répondre aux besoins budgétaires du CPAS, ce qui est une priorité pour l'actuelle majorité. Pour éviter toute confusion et répondre aux nombreuses questions que vous vous posez sans doute, je souhaite moi aussi que, par rapport à la matière financière du CPAS budget-comptes et pour améliorer la compréhension de nos actions, il y ait une séance de Sections réunies préalable à la présentation du programme de Politique générale du CPAS et du budget 2014 au cours de laquelle je pourrai expliquer tout le projet, la manière dont nous voulons le mettre en œuvre, l'organigramme du CPAS parce qu'il a été remis en cause mais que je soutiens parce que gérer un CPAS de 980 personnes nécessite du personnel et du personnel de direction important et j'expliquerai pourquoi. Voilà, c'est ce que je souhaitais dire; je ne sais pas s'il y a d'autres questions.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Par rapport au point 10 portant sur la modification budgétaire, vous vous souvenez, Monsieur Vandenhove, avoir dit, quand on a abordé les questions budgétaires, rendez-vous à la prochaine modification budgétaire pour enfin voir les prémices de l'orientation politique. Je vais être franc avec vous, c'est un petit peu tôt. Ce serait malhonnête de vous juger aujourd'hui et de tirer des conclusions, parce que la situation est difficile, la pauvreté augmente; gérer un CPAS est une chose extrêmement difficile, mais les missions du CPAS doivent pouvoir continuer à être assurées. Parce que pour nous, socialistes, le CPAS c'est très important, on ne votera pas contre ce point ce soir, mais par contre on ne votera pas pour. Donc, on s'abstiendra. Mais il faut y voir un soutien pour l'institution du CPAS et néanmoins un désaccord par rapport aux choix et aux orientations que vous prenez. Mais on ne va pas tirer de conclusions, on verra ce que l'avenir va donner. Quelques inquiétudes toutefois par rapport à la situation difficile du CPAS, de la Commune... Nous avons des engagements et promesses de la part du Collège,

j'espère qu'ils sont écrits... Vous savez, même les écrits n'ont pas beaucoup de valeur; faites quand même attention. D'autre part, ce qui nous inquiète fortement - vous l'avez dit - des solutions structurelles, puis des solutions « *one shot* » ont été apportées et puis vous avez liquidé les bijoux de famille avec les fonds de réserve, les fonds de pension...Ce qui est inquiétant pour la suite. Je pense que votre mission et celle de ceux qui ont la chance de gérer avec vous le CPAS - car c'est une bonne mission, Madame Bastin qui a une grande expérience ne me contredira pas - seront très difficiles. Nous sommes donc très inquiets pour l'avenir, vu que la pauvreté ne fait qu'augmenter comme le rapport récent le démontre. Le nombre de gens en situation de détresse ne fait malheureusement qu'augmenter et il n'y a pas que les gens qui émargent au CPAS. Il y a aussi beaucoup de gens qui ont besoin d'aide et de soutien.

Donc, beaucoup de solutions qui ne sont pas des solutions structurelles, beaucoup de '*one-shot*'; c'est inquiétant pour l'avenir, on se demande comment vous allez faire. Mais comme je l'ai dit en préambule, on ne va pas vous juger aujourd'hui - ce serait malhonnête - on va attendre la présentation de votre budget, le budget de votre majorité. Néanmoins l'institution du CPAS reste importante pour nous, les socialistes. Donc, nous nous abstiendrons sur ce point.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Je vais voter contre ces modifications, parce que je trouve que je n'ai toujours pas reçu de réponses claires aux questions que j'ai posées la dernière fois qu'on a discuté sur la première série des modifications budgétaires. J'ai rappelé au Président les fameux 18 millions qui sont devenus 9 millions puis 6 millions. Où ont-ils ? J'ai reçu une fois une réponse, puis je ne sais pas où on est l'état des lieux que j'avais réclamé. Je voudrais savoir quel est l'engagement de la Commune par rapport à son intervention, quel en est le montant ? J'avais demandé la fois passée vos prévisions par rapport au nombre de R.I.S qui irait vers une baisse. Cela se confirme-t-il dans la réalité ?

J'insiste sur le fait qu'il faut absolument éviter que la facture soit supportée par des attributions plus strictes des droits sociaux, et parfois même, par trop strictes, comme je l'ai démontré lors de mon interpellation. J'ai aussi des questions sur le fonds spécial de l'aide sociale, son origine, ce qui fait qu'on y a recours davantage maintenant. J'ai aussi des questions sur les 121 000 euros du fonds spécial et les 415 000 euros des autres contributions spécifiques du pouvoir central ainsi que sur les fameux 6 millions - si on ne me ... tue pas quand je les pose !

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Monsieur le Président du CPAS nous dit que ce sont des modifications techniques. Mais elles impliquent apparemment plus d'économies dans certains secteurs, si j'ai bien compris. Je vais m'abstenir sur ce point. Et j'aimerais bien qu'on trouve des ressources pour aider cet organisme qui assure des missions importantes au sein de notre commune. Et j'aimerais que ces missions soient plus efficaces, qu'on fasse attention aux abus, que ces

aides bénéficient vraiment aux personnes qui ont en le plus besoin et qu'elles soient orientées dans le sens de l'insertion sociale et de soutien aux étudiants. Il ne faudrait pas que les personnes émargent au CPAS toute leur vie mais qu'elles trouvent des moyens plus valorisants pour vivre. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

La parole est à Monsieur Vandenhove, ou à Monsieur Rozen que je remercie d'ailleurs pour sa présence et les informations techniques qu'il peut apporter.

M. Vandenhove, Président du CPAS :

Je vais d'abord faire une réponse globale sur ce que la Commune promet concrètement. On a constaté qu'il y avait dans les années précédentes au niveau du CPAS un sous-financement structurel. Ce sous-financement va être couvert par une dotation qui couvrira le financement normal nécessaire pour le CPAS, sans avoir maintenant les chiffres exacts qui seront donnés au moment du budget 2014. Mais les besoins de base seront couverts et le sous-financement qui a nécessité dans le passé des interventions financières sera couvert par un financement normal. Quand je parle de mesures d'économie structurelles - je suis extrêmement attentif à ce que, je l'ai dit, les missions de base du CPAS comme l'aide sociale, le suivi, l'insertion socioprofessionnelle et le troisième âge, seront assumées et renforcées. Là où il faudra effectivement faire attention c'est par rapport à certains dérapages qu'on est en train de contrôler, notamment au niveau des frais médicaux où il y a effectivement des économies à faire en contrôlant mieux l'action du CPAS.

Par rapport au personnel d'entretien, une réforme est en cours qui consiste à le faire fonctionner en pool, ce qui permettra de faire des économies structurelles. C'est donc une amélioration de l'efficacité des équipes qui va se traduire par un travail équivalent avec une équipe pas diminuée mais pas nécessairement augmentée.

A travers cette réorganisation, les gens ne sont pas nécessairement affectés uniquement à un endroit mais peuvent aller d'un endroit à un autre, avec des équipes volantes, etc., on vise une efficacité dans le travail d'équipe avec des gens qui sont cloisonnés. Mais il y aura plus de détails dans la note de politique générale sur ces points-là.

Autrement, au niveau des questions qui appellent des réponses techniques, je passerai la parole à Monsieur Didier Rozen.

M. le Président :

Monsieur Rozen, vous avez la parole.

Monsieur Rozen, Secrétaire-adjoint du CPAS:

Monsieur De Block, vous revenez à chaque fois avec la même question, et à chaque fois, je vous le dis, gare à la confusion entre la notion budgétaire et la notion de compte. Donc, ça c'est une première chose; mais ça ne va pas m'empêcher de répondre quand même, même si, ici, il s'agit d'une modification budgétaire...

M. le Président :

Monsieur Rozen, prenez un peu d'écart par rapport au micro, sinon il n'y a pas de résonances. Merci.

M. Rozen, Secrétaire-adjoint du CPAS :

... Je vais vous donner les chiffres exacts arrêtés. Par rapport aux fameux 18 millions dont vous parlez qui datent du compte de 2012, de ces 18 000 000 il reste 3 779 248, 97 à récupérer, et plus de 120 000 euros (cinq millions de francs belges) ont été récupérés le mois passé sur les exercices antérieurs. Voilà, c'était pour répondre à votre question sur les 18 millions et là je rejoins les dires de Monsieur le Président qui propose l'organisation d'une Section réunie pour mieux vous expliquer les comptes, les finances du CPAS dont les règles sont quelque peu différentes de celles de la comptabilité communale. Nous avons des résultats qui ne se cumulent pas. Chaque année, le compteur est, si vous voulez, remis à zéro; ça c'était quelque chose d'important et je pourrai mieux vous l'expliquer lors d'une réunion technique.

Pour ce qui concerne les prévisions par rapport au revenu d'Intégration, la modification budgétaire vous le prouve encore aujourd'hui, nous n'avons pas l'intention de modifier les crédits qui avaient été prévus au budget 2013. Donc, nous sommes toujours dans cette enveloppe. Peut-être qu'il y aura des glissements d'un article par rapport à un autre, mais sur la globalité, rien, à l'heure actuelle, ne nous indique qu'on devra augmenter les crédits. Et nous allons même absorber sans doute l'augmentation des minima qui a été décidée et qui n'était pas prévue dans la circulaire budgétaire. Au niveau du nombre de bénéficiaires du R.I. on constate qu'il y a une stagnation.

Par rapport au F.A.S. (le fonds spécial de l'aide sociale), c'est une partie des Fonds des Communes qui est destinée aux CPAS et qui est redistribuée via la Commission Communautaire Commune entre les différents CPAS en fonction de critères de pauvreté. Le montant sera donc augmenté en fonction de ces critères. Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions. Peut-être encore, dois-je faire une précision par rapport à l'intervention de Monsieur l'Echevin des Finances tout à l'heure. Il est vrai que nous avons également changé de logiciel comptable, mais il faut dire que, au CPAS, chaque mois une séance du Bureau Permanent est dédiée aux finances. Il n'y a aucun dérapage à noter, les choses étant totalement gérées. Quant aux 415 000, il s'agit d'une surestimation des crédits et qui est compensée, sans toucher à l'aide sociale, par des mesures d'économie, celles que vous voyez dans la modification budgétaire. Vous avez, d'une part, des recettes en plus, d'autre part, des diminutions de dépenses de personnel.

Vous avez dit qu'il y avait un organigramme très important. Nous sommes à 32 % en termes de dépense en personnel sur l'ensemble des dépenses, ce qui fait que c'est l'un des CPAS qui dépensent le moins en personnel.

M. le Président :

Merci Monsieur Rozen.

Madame Tahar et Madame Bastin demandent toutes les deux la parole. Madame Tahar, vous avez réagi par rapport à une remarque de Monsieur Vandenhove en réclamant la parole. Je vous l'accorde pour quelques instants.

MmeTahar :

Je vous remercie. Je vais être très brève. Par rapport au budget du CPAS et à la question du personnel, je m'inquiète de la réalité aujourd'hui à Molenbeek surtout concernant le CPAS quand on sait que le nombre d'usagers augmente et que les demandes sont croissantes. Je m'interroge aussi sur le fait qu'il y a aujourd'hui des gens qui sont relégués, exclus du chômage et qui se retrouvent au CPAS. Etant donné la situation déficitaire du CPAS mais aussi de la Commune, je me pose des questions et m'inquiète sur les

répercussions que cela va avoir de nouveau sur les habitants. Je vous demanderais un peu plus de précision à ce niveau-là; parce que vous parliez tantôt de personnel de nettoyage et je m'interroge sur cette flexibilité. Mon intervention est une intervention de citoyenne qui s'inquiète du devenir de ces gens qui vont subir toutes ces mesures assez draconiennes de la part de la Commune et du CPAS. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar. Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voulais simplement ajouter, puisqu'on a parlé de prévisions budget, que depuis plusieurs législatures, nous essayons au CPAS d'être au plus près dans nos prévisions budget, ce qui fait qu'au niveau du compte nous sommes quand même dans des marges tout à fait raisonnables.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Pour les répliques, j'ai des demandes de Monsieur De Block et Monsieur Ikazban. Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Juste pour la compréhension, quand vous dites qu'il y a 3.700.000 à récupérer encore, est-ce à dire que nous avons obtenu les autres 14 millions ?

Et par rapport aux R.I.S., y a-t-il stagnation ou diminution des demandes ?

M. le Président :

Monsieur De Block, s'il vous plait, nous sommes sur le point relatif à la modification budgétaire.

M. De Block :

Je m'inquiète de savoir si la modification budgétaire correspond à la réalité des demandes et donc des charges à venir. Je voulais donc savoir s'il y avait une évolution.

M. le Président :

C'est ce qu'on vous a déjà dit.

M. De Block :

Oui, mais on m'a dit qu'il y a une stagnation et je demande s'il y a aussi une stagnation des demandes, parce qu'on peut refuser aussi des demandes.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Rozen.

M. Rozen, Secrétaire-adjoint du CPAS :

Encore une petite précision pour ce qui concerne le nombre d'assistants sociaux : nous avons au CPAS de Molenbeek - et c'est le seul à en disposer en tout cas dans la Région de Bruxelles-Capitale, je ne connais pas la situation des autres CPAS - un système de mesure où chaque assistante sociale a un bilan du nombre de personnes, donc du nombre de dossiers qui entrent au CPAS qui sortent, par antenne et par assistante sociale. Donc, on gère parfaitement le nombre de dossiers par assistante sociale et quand les limites sont dépassées, il est proposé d'engager du personnel.

Pour compléter l'intervention de Madame Bastin, il faut dire que, dans les comptes, entre 95 % et 98 % des recettes et des dépenses sont concrétisés dans le budget du CPAS. Cela veut dire que tous les projets politiques qui sont repris dans le budget sont concrétisés.

M. le Président :

Merci Monsieur Rozen.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban qui souhaite faire une réplique.

M. Ikazban :

Je confirme que nous allons nous abstenir parce que nous n'allons pas voter contre l'institution du CPAS. J'ai entendu le Président dire qu'il accorde évidemment de l'importance aux missions premières, de base du CPAS. C'est rassurant, on l'a déjà dit précédemment. Evidemment, nous espérons - ce n'est pas une accusation - que la situation financière difficile avec la pauvreté qui augmente ne va pas inciter à ce qu'il y ait moins de décisions favorables pour les demandeurs, pour les usagers. Je rappelle que la mission première du CPAS c'est ce concept de dignité humaine auquel tout le monde a droit. Moi, je ne porte pas d'accusation, on verra après, mais je trouve que c'est important. Soyez de bons gestionnaires, mais ne soyez pas que des gestionnaires, n'oubliez pas la mission première du CPAS. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 24 votes positifs, 1 vote négatif, 12 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 24 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 12 onthoudingen.

M. le Président :

Monsieur Rozen, je vous remercie pour les informations que vous nous avez données.

**11. Fabrique d'église de la Résurrection - Budget 2013.
Kerkfabriek van de Verrijzenis - Begroting 2013.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 onthouding.

M. le Président :

Nous arrivons au point sur les marchés publics. Comme vous le savez, il s'agit simplement d'approuver le mode de financement. Et ce sont des communications puisque toutes ces décisions ont déjà été prises précédemment et ont pu être discutées.

Au sujet du document que vous avez reçu originellement, il y a une différence puisque le point qui concernait la fontaine à eau a été retiré. Merci.

**12. Nouvelle Loi Communale - Article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Nieuwe Gemeentewet - Artikel alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

J'ai des demandes de prise de parole de Madame Piquard, Monsieur Ikazban, Madame Evraud, Monsieur De Block. Quelqu'un d'autre voudrait s'inscrire ? Non, merci.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président. J'ai deux questions. En ce qui concerne les isoloirs, il s'agit quand même d'un montant - de mémoire - de 30.000 euros. Je comprends qu'il faille en ajouter puisque la population a augmenté depuis les élections passées, qu'il y en ait quelques-uns qui sont peut-être cassés, mais est-ce que les Ateliers communaux n'étaient pas censés fabriquer des isoloirs ?

Ma deuxième question a trait à l'arbre, le *Ginkgo Biloba* qui aurait besoin de 'soins palliatifs'. En fait, 12.000 euros pour des haubans, une barrière de protection et, me semble-t-il, une taille - je l'ai vu de l'autobus l'autre fois, il n'est pas si haut que ça. Pour le hauban, passe encore mais pour le reste, je crois que les services communaux pourraient s'en charger.

M. le Président :

Mais vous ne savez pas si on ne va pas installer des girafes ou des éléphants ...
Merci Madame Piquard. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

En fait, Madame Piquard m'a un petit peu brûlé la politesse sur l'arbre, parce que, moi aussi, j'ai une proposition.

M. le Président :

Tant que vous ne brûlez pas l'arbre...

M. Ikazban :

... On peut rigoler, Monsieur le Président, on détend l'atmosphère... Mais, 12.000 euros pour sauver un arbre ! Je sais, le *Ginkgo Biloba* est un arbre centenaire. Nous sommes évidemment pour le respect de la nature mais je sais qu'il y a eu déjà des dépenses concernant cet arbre; 12 000 euros pour sauver un arbre, avec tout le respect que nous avons pour la nature, est-ce que c'est encore raisonnable ? Est-ce qu'il ne va pas mourir, je ne sais pas. Si jamais ces dépenses doivent quand même être maintenues, si vous arrivez à prouver qu'il faut préserver cet arbre, est-ce qu'il n'y a pas moyen d'obtenir un subside pour avoir les 12.000 euros; comme ça ce ne sera pas le contribuable molenbeekoïse qui va payer le sauvetage d'un arbre. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

Juste une petite remarque : dans la liste on parle à plusieurs endroits d'achats de téléphones et de talkiewalkies. Je me demande pourquoi l'Economat ne pouvait pas faire un achat global et peut-être obtenir une petite remise pour ça.

M. le Président :

On répondra tout de suite. Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais en fait parler des corbeilles à papier dont il serait temps d'avoir en suffisance dans les rues. J'approuve cela. Je vois aussi qu'il y a une description des exigences techniques bien détaillée. Mais ce qui m'inquiète c'est le panier réalisé en polyéthylène, c'est-à-dire en plastique. Je voudrais donc savoir si on a réfléchi à exiger plutôt des corbeilles en acier ou en métal pour éviter qu'on les flambe facilement.

Deuxième chose : on décrit un modèle bien spécifique jusqu'à en préciser l'épaisseur de 100 microns de peinture cuite au four à 180 degrés... Je me demande si les quatre sociétés sollicitées vendent toutes ce genre de poubelles. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

En ce qui concerne la question sur les dépenses par rapport à notre *Ginkgo Biloba* au Parc des Muses, on peut avoir une discussion idéologique sur leur utilité ou non. Toujours est-il que l'arbre est classé et qu'on est obligés de le sauvegarder. On s'est renseignés auprès de l'IBGE pour savoir si on pouvait avoir des subsides pour éviter que la facture ne soit prise en charge par la Commune, en suivant toutes les étapes nécessaires, mais on n'entre pas dans les conditions. Malheureusement on est tenus de le faire. Les prix que vous voyez sont ceux d'une procédure négociée. Et on est dans la nécessité de sauver cet arbre classé qui n'est pas mourant, mais qui le sera bientôt si on ne fait pas le nécessaire. Les soins palliatifs, ça veut dire qu'il est condamné, tandis qu'il s'agit, ici, de soins intensifs - non subsidiés - car il n'est pas condamné...

M. le Président :

Je cède la parole à l'Echevin Mahy pour savoir si la poubelle doit être en plastique ou en métal.

M. l'Echevin Mahy :

Merci pour toutes vos questions. En ce qui concerne d'abord le bac en polypropylène, il y a plusieurs constatations : l'acier galvanisé qu'on mettait dedans était en général volé, vous savez que les vols de métaux touchent tout, même les poubelles. Le matériau choisi peut donc permettre d'éviter ce genre d'écueil; il est moins cher et, surtout, on a une vision à long terme, c'est-à-dire qu'on vise l'ensachage des poubelles. On y met des sacs pour plusieurs raisons dont la plus évidente est qu'on peut enlever beaucoup plus facilement et beaucoup plus rapidement les sacs des poubelles. Le geste est beaucoup plus rapide. Donc, à terme, on ne devra pas recourir dans le marché aux bacs en polypropylène. Je crois que la mode de mise à feu des corbeilles est passée, j'espère que ça va durer.

Au sujet des spécifications drastiques, il faut dire qu'on doit être assez précis pour correspondre à un certain standard. Pratiquement toutes les sociétés consultées répondent à des standards que l'on veut stricts et élevés, parce que, sinon, les corbeilles qui sont en fonte risquent une usure prématurée. On estime donc qu'il faut des standards sérieux; et en général les sociétés consultées y répondent tout à fait. Mais il faut préciser cela dans le cahier des charges; ça paraît un peu *too much* mais ce n'est pas du tout inaccessible pour les sociétés consultées.

M. De Block :

Donc les quatre sociétés fournissent ce genre de modèle.

M. l'Echevin Mahy :

Oui. Et, on essaye de chercher le prix le plus bas. Si on tombait sur une situation où on ne reçoit qu'une seule offre, on recommence. Parce qu'il faut absolument recevoir au moins deux offres pour pouvoir peser le pour et le contre. Là on consulte quatre sociétés et on espère avoir quatre offres pour pouvoir décider en conséquence.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Haouari pour répondre à la question sur le groupage des téléphones.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président. Madame Evraud, votre remarque est pertinente mais, comme vous l'avez vu, il s'agit de *talkiewalkies*, téléphones portables et, en bas, il s'agit de changer les téléphones fixes. Donc, ce n'est pas tout à fait la même commande. Effectivement on a l'obligation de regrouper toutes les commandes. C'est la raison pour laquelle il a été demandé aux services d'envoyer leurs commandes en début d'année pour qu'on puisse les regrouper quand il s'agit du même objet, du même fournisseur. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Pour la question de Madame Piquard sur les isoloirs, sur les Ateliers à qui reviendrait le travail de les faire, c'est Monsieur Gypers qui doit répondre ?

M. l'Echevin Gypers :

Parce que ça coûte moins cher de les acheter.

M. le Président :

Voilà, la réponse est donnée.

J'ai une demande de Monsieur Magérus qui souhaitait intervenir deux minutes.

M. Magérus :

Je suis content qu'on se préoccupe de l'arbre. Je suis aussi très content qu'on s'occupe des abords de l'arbre, parce que ça fait quand même maintenant des semaines, voire des mois, que les accès au parc sont coupés, ce qui est préjudiciable pour tous les usagers du parc, je pense spécialement aux mamans avec leurs poussettes, vu qu'il y a une plaine de jeux. Voilà pour les abords, il faudrait qu'on s'en préoccupe rapidement.

C'est un arbre remarquable effectivement. J'ai entendu l'échevine qui dit qu'il faut lui prodiguer des soins intensifs et je suis assez d'accord. Parce que je ne pense pas qu'il soit mort. Il suffit de bien le regarder, cet arbre est encore très vert. Donc, il faut lui prodiguer des soins mais je pense aussi qu'en creusant un peu - pas aux abords de l'arbre - du côté des possibilités de subsides, il doit y avoir moyen d'obtenir quelque chose. Je demande un effort peut-être de ce côté-là. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Comme ce sont des modes de financement, je propose qu'on passe au vote. Vous souhaitez obtenir une réponse par écrit pour savoir pourquoi ce n'est pas subsidiable ? OK, on le transmettra.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

**13. Nouvelle Loi Communale - Article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC13.0050.
Nieuwe Gemeentewet - Artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR13.0050.**

M. le Président :

Même principe, on peut approuver ?

Madame Piquard, vous voulez intervenir ? C'est le point 13, on demande d'approuver.

Mme Piquard :

Oui, Monsieur le Président. C'est par rapport au chauffage dans l'école 13 bis. On peut installer ça en deux ou trois jours, le weekend ou pendant une journée pédagogique ?

M. le Président :

Oui, mais ça ce n'est pas le mode de financement; là on entre dans le technique, au moment où les budgets ont été faits. C'est une communication. Ce n'est pas un vote, on approuve.

Mme Piquard :

C'est pour savoir s'il est prévu de faire quelque chose avec les enfants pendant l'installation.

M. le Président :

C'est une question pour les services, Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig, sur le mode de financement.

M. Ait Jeddig :

Merci.

Justement, concernant ces questions sur le mode de financement qu'on nous demande d'approuver, je ne suis pas contre les dépenses mais je m'abstiens.

M. le Président :

Merci.

On peut approuver, sauf une abstention ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 onthouding.

**14. Nouvelle Loi Communale - Article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC13.0049.
Nieuwe Gemeentewet - Artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR13.0049.**

M. le Président :

Même chose, on peut approuver le mode de financement ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

**15 Ecole 16 - Réaménagement des cours de récréation - Projet - CC13.0047.
School 16 - Herinrichting van de speelplaatsen - Ontwerp - GR13.0047.**

M. le Président :

J'ai des demandes de Monsieur Ikazban et Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais faire une remarque et poser une question. Première remarque, il y a un cahier spécial des charges et je suis étonné de voir qu'il est barré, pour une grande partie; en fait, on a repris un ancien marché de travaux relatif à l'agrandissement d'un bâtiment scolaire à l'angle des avenues Tamaris, Condor. Donc, c'est un autre dossier; on a barré; à l'intérieur également. Alors, je ne sais pas, on a reçu ça; est-ce que c'est ça qu'on a envoyé aux firmes ? Ce n'est pas très sérieux. Je ne sais pas si c'est le même document qu'on envoie aux firmes dans le cadre d'un marché public, mais en tout cas il est hachuré partout. Peut-être qu'on a repris un ancien, mais alors on efface. Je fais la remarque parce que je trouve ça un peu curieux. Je peux vous le donner, je l'ai imprimé.

M. le Président :

Je trouve ça curieux également. Vous pouvez le remettre au Secrétaire communal.

M. Ikazban :

Sur le point même, évidemment, nous sommes favorables à toutes les rénovations possibles et imaginables dans les écoles, surtout qu'elles avaient bien été lancées sous la précédente législature, mais 450 000 euros pour rénover une cour de récréation, c'est beaucoup d'argent, c'est quand même un budget énorme. On achète un bâtiment important, une parcelle de terrain avec un montant pareil... Peut-être que je me trompe, parce qu'il n'y a pas que la cour, mais - et mon but n'est pas de faire de la démagogie - ma question est la suivante : il y a un service à la Commune, le service Pavage notamment et un service avec la Mission locale avec des paveurs qui sont en formation qui peuvent réaliser des petits travaux comme refaire des cours, des terrasses et ainsi de suite. Et ils travaillent très bien et ils travaillent également sur de très grandes superficies comme des cours de récréation. Alors est-ce que, vu qu'on a parlé quand même des problèmes financiers de la Commune, là par exemple, il n'y a pas moyen de refaire la cour de l'Ecole 16 par notre personnel, parce qu'on a du personnel de qualité à Molenbeek-Saint-Jean, contrairement à ce que j'entends parfois. La preuve, vous connaissez tous le site du Sippelberg, l'arrière, le *Chalet normand*,

toute la terrasse en klinkers a été réalisée par notre personnel, du personnel en formation encadré; et elle ne bouge pas. Donc, il me semble que ça coûterait beaucoup moins cher à la Commune, beaucoup moins en tout cas que 450 000 euros pour rénover une cour. Peut-être que je me trompe, je ne suis pas contre le principe de rénover une cour de récréation mais je pense qu'on a du personnel qui pourrait le faire à moindre coût. C'était ma remarque, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban, mais le *Pavé Molenbeekoï*s n'existe plus.

Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert :

Pardonnez-moi, mais, moi, je n'ai pas eu accès à la pièce jointe dans le B.O. Donc, j'ai des questions un peu naïves. Par rapport au point, je suis favorable au réaménagement des infrastructures scolaires; par contre, je voulais savoir de quoi on parle concrètement dans ce projet de réaménagement.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Par rapport au pavage, je pense que les paveurs qui sont actuellement occupés sont d'un nombre qui n'est plus le même qu'avant et ils sont continuellement occupés dans les rues à remplacer les potelets, à refaire les trottoirs. Aujourd'hui, ils ont déjà trop de travail. On essaye de les mettre à toutes les sauces mais je crois qu'à un certain moment on doit pouvoir leur dire que ça c'est au-dessus de leurs forces. Ici, il s'agit d'un chantier de 450 000 euros, ce n'est pas un petit truc. C'est une cour d'école et il faut avoir aussi toutes les garanties. Et ici c'est le meilleur marché qu'on a pu trouver.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Vande Maele :

Mme l'Echevine Vande Maele :

Si vous voulez avoir plus d'informations concernant ce qu'il y a à faire, il faut savoir que c'est l'école 16, l'école primaire, l'école 15, l'école maternelle et la crèche qui est à côté, la crèche aussi '*Les Petits Poucets*'; tout cela doit être entièrement réaménagé au niveau des espaces des cours de récréation. Il y a eu d'anciens pavillons enlevés, de nouveaux pavillons sont placés. Et vu les incidents qu'il y a eu, je pense qu'il est urgent de rénover complètement tout ça.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert, puis à Monsieur Ikazban.

M. Vossaert :

Donc, on parle bien de travaux de pavement. Est-ce qu'on parle aussi de l'installation d'un préau ?

M. le Président :

La parole est à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Gypers :

Je crois qu'il est bien marqué 'cour'.

M. de Voorzitter :

Ja maar, un préau, is dat een bescherming, een dak op de « cour » zelf ?

Donc, il n'est pas question de parler de préau mais seulement de la cour.

Mme Piquard :

Un préau peut bien se trouve dans une cour...

M. le Président :

Monsieur l'Echevin vient de dire que si c'était le cas, ça serait mentionné. Ce n'est pas le cas. Merci.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai entendu la réponse de l'Echevin qui évidemment ne me satisfait pas. Mais il n'a pas contredit l'idée de faire faire ce travail par le personnel de la commune. J'ai des exemples de réalisations dans la commune qui ont été très bien faites par nos ouvriers, des ouvriers de qualité. Je vais simplement rebondir sur ce que j'ai entendu. Par rapport à la raison invoquée, notamment le fait qu'on a peu de personnel et qu'il est très occupé, je peux bien comprendre. Mais je pense que si on augmente ce personnel de quelques unités ça coûtera beaucoup moins que 450 000 euros et on pourra à l'avenir faire face à ce type de rénovation. Néanmoins on ne va pas s'opposer à ce point, on ne va pas polémiquer. J'entends simplement que vous n'avez pas dit que c'est une mauvaise idée et que la prochaine fois vous allez peut-être faire en sorte d'augmenter le personnel pour avoir encore plus de personnel de qualité pour moins peser sur les dépenses communales et faire des réalisations comme celles-là qui sont nécessaires, comme l'a précisé Madame l'Echevine.

M. le Président :

Madame Bastin, vous vouliez apporter une précision ?

Mme Bastin :

Oui, Monsieur le Président, merci beaucoup. Cela fait des années que des parents viennent me dire que cette cour pleine de trous est devenue vraiment un calvaire pour les enfants. L'idée est très bonne, mais des *klinkers*, ce n'est pas du tout adapté parce qu'il faut absolument un revêtement tout à fait solide et très lisse, car les enfants vont à vélo sur ce

revêtement. Je ne dis pas qu'ils sont incapables de le faire mais il faut aussi un matériel et des infrastructures idoines, avec un renforcement, à la base, en-dessous des *klinkers* habituels. Il y a donc vraiment un gros travail qui doit être fait de manière urgente. Tous les jours il y a des accidents avec ces petits qui roulent à vélo, avec des égratignures, des blessures aux genoux. Je vous assure que c'est tout à fait indispensable de le faire très rapidement parce que les parents sont en rébellion par rapport à cette négligence. Et je sais que l'échevin précédent, Monsieur Daif, a essayé de hâter les choses au maximum, mais puisqu'il y avait de nouveaux bâtiments, etc. Ça a fait partie d'un ensemble qui a fait que les travaux ont été retardés. Maintenant, il est temps de le faire.

M. le Président :

Merci Madame Bastin. On a ici une explication selon laquelle les travaux sont nécessaires principalement pour des raisons de sécurité. Vous avez pu argumenter. C'est une information complémentaire que Madame Bastin a donnée sur les raisons pour lesquelles les travaux doivent être faits. Elle s'adressait, ce faisant, au Conseil.

Merci. On peut passer au vote ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 onthouding.

16. Marché de travaux relatif à l'installation - Zone 1 : nouveau réseau de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal - Zone 2 : nouvelles caméras de vidéosurveillance dans le quartier Osseghem-Piron - Projet - CC13.0048.

Opdracht werken betreffende de installatie - Zone 1 : nieuwe videobewaking cameranetwerk op het gemeentelijke grondgebied - Zone 2 : videobewakingscamera's op Osseghem-Piron wijk - Ontwerp - GR13.0048.

M. le Président :

J'ai des demandes d'intervention de Monsieur De Block, Monsieur Ait Jeddig et Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Je voudrais exprimer mon opposition à la facilité, au manque d'informations avec lesquels on veut faire passer ce point-là pour une somme de 1.800.000 euros qui, en comparaison, permettrait d'engager 20 agents de quartier temps-plein pendant trois ans. Il est clair que cette commune ne fait pas le choix d'investir concrètement dans la prévention, dans le tissu associatif. Mais elle fait le choix de procéder à un changement de réseau de caméras pour 18.800.000 euros; ça m'étonne pour plusieurs raisons et ça m'inquiète aussi. Ça m'étonne, parce qu'il n'y a aucune évaluation des caméras déjà mises en place. A travers plusieurs études menées à l'étranger et en Belgique, notamment à la Haute Ecole de Courtrai, l'efficacité des caméras n'est pas démontrée et même la Cour des Comptes française ne justifie pas les sommes énormes investies dans ce dispositif. Ce qui m'étonne encore plus c'est que cette majorité dont fait partie Ecolo nous soumet ce projet alors que le parti Ecolo pour qui les caméras de vidéosurveillance ne sont pas une bonne idée, a mené notamment une campagne active à Malmedy en 2011 pour justement sensibiliser les gens sur les dangers que cela implique pour la vie privée et les droits démocratiques. Ecolo qui, à Ixelles, a voté contre la vidéosurveillance en 2011 et qui a demandé des Sections réunies et

une évaluation des caméras mises en place avant de procéder à un vote pour de nouvelles caméras. Quelle bonne idée qu'ils oublient quand ils sont dans la majorité ! A Jodoigne, abstention d'Ecolo en 2011 et opposition en 2012.

Des études menées dans des pays anglophones mettent en doute l'efficacité des caméras - qui sont légion en Angleterre notamment - qui ne fonctionneraient que dans des endroits fermés comme les parkings, et elles ne feraient que déplacer la criminalité et la délinquance.

L'étude menée par la Haute Ecole de Courtaai pour le SPF Intérieur a démontré que, dans les endroits pourvus de caméras, la criminalité ne baisse que de 2% et augmente de 9 % alentour. Ce sont-là, Mesdames et Messieurs, des chiffres issus d'études. Je voudrais demander au Conseil quel en sera l'impact sur le budget communal dans son entièreté et quel en sera le coût relatif à l'entretien ? Est-ce qu'on ne risque pas de tomber dans une situation de dépendance complète par rapport à cette firme qui est la seule à connaître les appareils et peut demander n'importe quoi pour les réparations et l'entretien ?

Pour les nouveaux réseaux, des personnes qui ne sont pas assermentées pourront-elles visionner les images avec les personnes en formation et y aura-t-il un contrôle là-dessus ? A-t-on mené une étude portant sur Molenbeek pour savoir le nombre de cas qui ont pu être élucidés grâce à ces caméras ou alors va-t-on juste voir qui entre dans le local du syndicat ou dans la mosquée et que tout cela n'est accessible que pour la police ? Des études montrent que, de toute façon, ces caméras ne servent à rien. Est-ce qu'il y a une charte éthique concernant la protection de la vie privée ?

Dernière question : dans plusieurs autres villes, c'est une entreprise israélienne, *Radvin*, active dans les Territoires occupés, qui a raflé les marchés publics. La commune s'engage-t-elle à cet égard à mettre des critères éthiques dans ce marché public ? Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Mes griefs rejoignent ceux de Monsieur De Block. Il a à peu près tout dit et posé ses questions. Parfois on est d'accord sur beaucoup de points.

Je voudrais savoir, par rapport aux prix qui sont élevés, si cela comprend les travaux. Combien de caméras y aura-t-il et où seront-elles placées exactement ? Dans des endroits stratégiques comme Ribaucourt et que fera-t-on des enregistrements, seront-ils protégés ou les confiera-t-on à n'importe qui ? Ce sont-là mes questions. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Par rapport à ce point, je voudrais d'abord dire à Monsieur De Block que, Ecolo n'a pas oublié son idéologie, Ecolo c'est le changement. Il y a un Ecolo dans l'opposition, un autre dans la majorité, c'est tout ; il faut appeler un chat un chat, c'est comme ça dorénavant. Il ne faut pas aller prendre des exemples aussi loin, Madame Turine qui était dans l'opposition, ici, s'abstenait ou votait contre sur des points en général quand ça passait ici au Conseil communal. Nous, on n'est pas aussi fragiles que les Ecolos par rapport à ce point-là, nous sommes pour une sécurité pour les habitants, nous sommes cohérents et nous voulons une sécurité pour l'ensemble des habitants de cette commune. Donc, le système de caméras qui existe a été placé en grande partie suite à des initiatives venant des Socialistes. Donc on n'a pas du tout varié de discours quand on est dans l'opposition et on assume quand on est dans la majorité. Néanmoins, il s'agit ici d'un remplacement d'un système, plus un nouveau système. La question est de savoir s'il faut vraiment remplacer l'ancien système et là je dis attention, - ce n'est pas une critique à la Commune - est-ce que ce n'est pas la solution de facilité justement ? Je sais qu'on aime bien remplacer vite fait bien fait, alors qu'on avait déjà dit ici qu'il y avait un nombre de caméras qui ne fonctionnaient pas. Beaucoup de caméras ne fonctionnaient pas ; vu la situation, est-ce que c'est nécessaire ? C'est un montant quand même faramineux ; on n'a pas arrêté de parler de budget ; vous savez, 1.800.000, Madame Turine, vous savez combien ça représente sur le terrain, faites-le calcul, divisez par 35.000 ou 40.000 euros par tête et vous verrez combien d'actions de prévention beaucoup plus efficaces qu'on pourrait mener sur le terrain.

Le montant est vraiment énorme. Et je pense que, venir avec des décisions comme ça, et c'est vrai que dans le B.O. il n'y a pas grand-chose qui peut nous éclairer ou nous rassurer par rapport à quoi que ce soit. Ce qui m'inquiète ce n'est pas seulement le système de caméras – parce que s'il y a un système de caméras il y a aussi des coûts connexes, il faut les entretenir, les remplacer, il faut du personnel derrière, sinon ça ne sert à rien, on nous a toujours dit ça, sans personnel derrière, ça sert quasi à rien, des caméras. Même celles qui résistent ne résistent jamais au-delà d'un certain laps de temps. Je pense qu'on va un peu trop vite, et peut-être qu'il faut se laisser le temps de la réflexion, de voir s'il faut vraiment changer l'ancien système ou apporter juste des modifications avec un coût qui n'est pas aussi important. Par rapport à la nouvelle zone qui est déterminée, il faudra savoir le nombre de nouvelles caméras.

En tout cas, nous ne voterons pas favorablement, nous ne voterons pas contre non plus ; nous allons nous abstenir, ce qui permettra aux Ecolos de pouvoir continuer à s'abstenir ou à voter contre comme ils l'ont toujours fait précédemment s'ils n'ont pas changé. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je passe la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président.

Est-ce qu'il y a un problème de propreté à Molenbeek-Saint-Jean ? Oui, clairement. Tous les conseillers communaux sont d'accord ici pour le dire à l'unanimité. Par contre, pour lutter contre ce problème d'incivilité, il y a deux techniques. Il y a la prévention situationnelle et technique telle qu'elle nous est présentée aujourd'hui avec un budget tout de même conséquent de près de 2 millions d'euros, et puis il y a une façon beaucoup plus traditionnelle que les acteurs associatifs connaissent bien, qu'on connaît bien également dans la fonction publique, c'est la logique de la prévention sociale. Je trouve particulièrement

dommage qu'on n'ait pas pensé à un mixte finalement des deux systèmes de prévention, parce que, comme le rappelaient plusieurs de mes collègues, le problème avec les caméras vidéo c'est que, finalement, elles posent comme résultat pas uniquement une diminution de la délinquance mais un simple déplacement de celle-ci. Bien évidemment, par définition, les dépôts clandestins sont mobiles ; donc, très rapidement les incivils les remarqueront et ça va créer uniquement un déplacement des dépôts clandestins. Donc, deux millions d'euros investis pour un vrai problème risquent malheureusement de donner des résultats en dents de scie. Et c'est vraiment dommage qu'on n'ait pas pris du personnel, qu'on n'ait pas pensé à coupler ce programme avec du personnel. Je vous avoue que j'ai été vraiment scandalisé dernièrement en passant rue Vandenpeereboom, il y a deux jours. Je plains profondément les riverains qui habitent dans ces quartiers-là, parce que ce sont des tonnes et des tonnes de dépôts clandestins qui jonchent les trottoirs. C'est tout simplement inadmissible et je ne suis pas persuadé par votre stratégie. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais, avant que Monsieur Gypers aborde les aspects plus techniques, vous dire que dès le début de la législature il a été annoncé la volonté de la nouvelle majorité d'installer des caméras sur tout le territoire de la Commune et dans tous les quartiers. Evidemment le nombre de caméras qui vous est proposé c'est pour couvrir l'ensemble des quartiers. Je vous rappellerai quand même que des caméras de surveillance ne sont pas nécessairement des instruments de répression, ce sont aussi et surtout – nous le souhaitons – des instruments de prévention, de dissuasion, de sécurité, pour faire en sorte que des comportements délictueux ou inciviques puissent être repérés. Et en ce qui concerne le respect de la vie privée, je peux vous rassurer, puisque nécessairement, quand une caméra est placée, il faut la signaler, de sorte que les citoyens, les riverains, soient bien informés qu'il y a des caméras et qu'ils peuvent être filmés. Evidemment ces caméras ne filment que les espaces publics.

Je voudrais quand même faire une petite réflexion à l'intention du PTB. Vous dites qu'on aurait mieux fait d'engager des policiers ; alors vous allez leur donner nécessairement un revenu ACS ou alors comment allez-vous faire avec ces travailleurs que vous souhaitez engager pour trois ans en réponse à l'installation de caméras. Je vous dirai que ce n'est pas la solution et que c'est un peu facile de comparer l'engagement de policiers avec l'installation de caméras. Je rappellerai également que dans une commune où le PTB est particulièrement présent, à Buggenhout, il ne m'est pas revenu que le PTB avait demandé la suppression des caméras. Vous voyez donc qu'on peut également balayer devant sa porte et je vous rappellerai que si nous avançons avec ce projet annoncé c'est parce que, évidemment, le système actuel est obsolète. C'est encore un système qui a été installé à l'époque de Coditel et qui coûte fort cher à l'entretien. Donc, nous avons tout intérêt- même si c'est vrai que c'est un investissement conséquent - à mettre un système de caméras qui soit performant. Le cahier des charges a été élaboré en collaboration avec le CIRB, ce qui donne quand même aussi quelques références puisque ce dernier conseille plusieurs communes bruxelloises sur les projets de nouvelles technologies qui y sont développés. Et c'est vrai que ces caméras y répondront.

Donc, je pense que, au contraire, il est temps de munir le territoire communal de ces caméras. C'est une demande qui est souvent faite par les citoyens, par les riverains qui se sentent aussi rassurés par le fait de savoir qu'il y a des caméras. Ça permet aussi, par

rapport à des agissements qui se passent sur le territoire, de favoriser une transparence sur des activités qui peuvent se dérouler sur la voie publique. C'est finalement une protection pour les citoyens. Donc, nous répondons à un des souhaits qui avaient été émis dès le début de cette législature pour faire en sorte que, aujourd'hui, à Molenbeek, à l'instar de ce qui existe dans d'autres communes bruxelloises, on puisse avoir un système de caméras qui soit performant.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mijnheer de Schepen Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Je me retourne un peu et je me souviens qu'antérieurement, à chaque fois qu'il y avait des incidents rue de Ribaucourt, chaque fois on devait constater que les caméras ne fonctionnaient pas. Ce sont des constats qui ont été faits, et c'est une étude qui a été faite sur le réseau actuel. La situation du réseau actuel a fait qu'en début d'année, nous avons dû réinvestir une somme de 120.000 euros pour l'entretien de ces caméras. Ensuite, nous est venue l'audit de la firme qui nous a compté toutes les pièces supplémentaires, ce qui fait qu'on est arrivé un supplément de 20 à 30.000 euros. Donc ça, c'est simplement pour l'entretien et la mise en place du réseau que nous avons actuellement. Donc c'est un réseau qui a 20 ans et qui est complètement vétuste, il est complètement dépassé. Chaque année, nous aurons un montant impressionnant à dépenser pour que ces caméras fonctionnent. Il faut quand même se dire qu'une caméra qui ne fonctionne pas, elle ne sert à rien. Il ne sert à rien avoir des caméras de dissuasion si elles ne fonctionnent pas. Les gens savent très vite quand elles ne fonctionnent pas. Donc, il faut avoir des caméras qui fonctionnent. Ça, c'est la situation actuelle, et donc on a opté pour la remise en état de toutes les caméras qui existent, on va toutes les réparer, c'est ce qui est en train de se faire actuellement. De mémoire, je crois qu'il en reste encore une dizaine qui doit être réparées, sur les 65 au total. Il faut savoir qu'on était à plus de la moitié qui ne fonctionnait pas. On s'est dit que s'il fallait remplacer les caméras, il fallait aller vers la dernière version disponible sur le marché et donc acquérir des caméras performantes. Quelle est la faiblesse du système actuel, c'est que ces caméras sont reliées par un réseau coaxial. Ce qu'on va mettre en place maintenant, ce sont des caméras qui émettent par ondes hertziennes. Ceci signifie qu'on ne pourra plus couper les caméras et donc, le vandalisme est quasiment réduit à zéro. Un autre avantage de placer un système hertzien, c'est que nous ne devons plus passer par la location Coditel qui nous coûte aujourd'hui 80.000 euros par an. Si vous additionnez les 120.000 € aux 80.000 € dont je viens de parler, vous arrivez à 200.000 euros par an et donc on peut estimer que le nouveau système de caméras sera amorti dans les 10 années qui suivent. Aujourd'hui, nous avons une soixantaine de caméras, alors que nous avons besoin de 120 caméras. Nous allons installer ses 120 caméras et nous allons les positionner là où la Police nous indiquera de les mettre. Ce qu'il y a de nouveau également avec ces caméras, c'est que ce sont des caméras à 360° et qui auront un logiciel de reconnaissance de situation, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir 120 caméras avec 120 écrans, avec une personne pour tenir à l'œil ces 120 écrans, au lieu de cela, on a opté pour un logiciel qui fait une reconnaissance de situation et cette situation peut être par exemple les dépôts clandestins, le fait que des gens se tiennent trop longtemps près des véhicules etc. Ce sont des reconnaissances qu'on peut conditionner dans le système.

La qualité de l'image est complètement différente, on pourra zoomer et vraiment identifier les personnes, ce qui n'est pas aujourd'hui le cas. En dehors de toutes ces prouesses techniques, il y a aussi le fait que ce ne sera plus uniquement la Police qui visionnera les images en direct, ce sera également le service de la Propreté publique. Il y

aura donc un écran au service de la Propreté publique, avec un détachement de deux agents de police qui devront faire le nécessaire puisque les civils ne peuvent pas regarder les images en direct. Ça se fait déjà dans d'autres Communes et nous faisons la même chose qu'elles. Ceci nous permettra d'intervenir directement au moment de l'action, ce qui veut dire qu'il y aura un véhicule qui se rendra sur place au moment de l'infraction. On interviendra donc directement. C'est le système qui est actuellement utilisé par le Port de Bruxelles et qui fonctionne très bien. Ce système est également déjà en application à Koekelberg. C'est important de savoir que ce ne sera plus uniquement la Police, la Police continuera à utiliser ces caméras, mais le service de la Propreté publique pourra détecter les incivilités.

Vous avez dit que ça se déplaçait. Je vais donner la parole à Olivier Mahy afin qu'il explique comment il va procéder.

M. l'Echevin Mahy :

Monsieur Azaoum, c'est vrai que vous avez plongé sur les incivilités liées à la propreté. Les caméras servent à plus que ça, mais concernant la propreté, s'il est fallacieux de dire que parce que nous avons installé des caméras, pour autant on oublie toutes la politique de prévention et d'éducation à la propreté, je dis que ce n'est pas vrai. On poursuit toutes ces pistes de prévention et d'éducation. Quand j'avais dit lors d'un Conseil précédent, pollueur-payeur, je vous ai vu acquiescer ici pour dire qu'effectivement on avait un manque et on ne parvenait pas à prendre sur le fait les personnes qui polluaient nos rues. Il faut vraiment mettre le focus là-dessus et je crois que tout le monde a besoin de se dire que justice sera faite également vis-à-vis des pollueurs.

Alors vous dites que parce que nous allons visionner et mettre des caméras, le phénomène va se déplacer. Mais je compte bien déplacer également les caméras mobiles que l'on va acquérir. On va acquérir cinq caméras mobiles qui vont bouger sur le territoire. Je vous rappelle que le coût du versage des dépôts clandestins, c'est 400.000 euros par an. On a parlé d'amortissement d'un système de caméras, mais l'économie qu'on va faire en coupant la pompe des pollueurs par un contrôle plus accru du domaine public, et bien nous serons gagnants dès la première année. Ici, on a vraiment à faire à un coût énorme pour la Commune, et quand je parle de 400.000 euros, je vise encore très bas. La propreté publique accueille donc avec beaucoup de joie cet instrument complémentaire à sa politique de lutte contre les dépôts clandestins.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis étonné de voir que sur la question de l'efficacité, il n'y a aucun fait, aucune donnée. On dit que c'est un instrument de la Police, on dit que grâce à ces nouvelles caméras, on va empêcher les dépôts clandestins, mais je n'ai encore rien vu de tout ça actuellement sur le terrain. Donc je pense que c'est un leurre, je pense qu'au niveau de l'efficacité de ces nouvelles caméras, on ne va pas contribuer à grand-chose. Je voudrais demander combien de délits ont été élucidés grâce à ces caméras, sur l'ensemble des délits ou la Police est intervenue ? Est-ce que ce coût de 1.800.000 euros est justifié ?

Sur les coûts d'entretien, je ne pense pas que j'ai entendu un chiffre réel. Vous avez donné une prévision, mais pas de chiffres...

M. l'Echevin Gypers :

Ce que je n'ai pas encore expliqué, c'est que la firme place ces dômes et qu'il n'y a plus de câbles à installer. Donc à la limite, on peut ajouter nous-mêmes les caméras, si les caméras ne fonctionnent plus, on peut faire comme tout le monde, les remplacer.

M. De Block :

Je suis désolé, je pense que sur un investissement de 1.800.000 euros, on a le droit de mettre en question l'efficacité. Jusqu'ici, nous avons reçu très peu de réponses. 1.800.000 euros c'est beaucoup, effectivement pour des agents de quartier, c'est beaucoup, mais moi je pensais plutôt aussi au niveau des travailleurs sociaux. Je vois que Monsieur Gypers sait déjà tout ce que les caméras peuvent faire, mais avez-vous déjà en tête une entreprise ?

M. le Président :

Monsieur De Block, c'est une étude, il y a un appel d'offres.

M. De Block :

Je voudrais répéter qu'il y a la société Blue Vision, c'est une société qui a eu le marché à Anvers et à Charleroi, mais je n'ai pas encore entendu très concrètement l'Echevin répondre à ma question de savoir si la Commune a rajouté des critères éthiques quant à l'implication de cette société dans les territoires occupés, en Palestine ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block, vous avez épuisé votre temps de parole.

Je donne donc la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Sur la bonne remarque de Monsieur De Block par rapport à la firme, le choix n'a pas encore été opéré, et je crois qu'on verra le moment venu quelle est la firme qui sera désignée. Il est trop tôt pour s'exprimer là-dessus, même si la remarque est pertinente. Moi, ce que je voudrais dire simplement, Monsieur Gypers, c'est que vous ne dites pas tout à fait la même chose qu'au mois d'août. Il ne faut pas rigoler parce que le compte-rendu, il est là, nous l'avons reçu. Donc Monsieur Gypers ne dit pas la même chose et il confirme même ce que j'ai dit à ce moment-là, c'est-à-dire que je pense que c'est un gros montant et il me semble que nous allons un peu trop vite. Je ne sais pas si on a réfléchi, parce qu'en réalité au mois d'août, vous avez déclaré qu'on réparait des caméras et vous vous vantez d'avoir mis en fonction beaucoup de caméras et aujourd'hui, vous nous dites que vous avez remplacé toutes les caméras. Donc, c'est bizarre parce que nous avons dépensé de l'argent il n'y a pas longtemps, en juillet et en août, on engageait de l'argent pour réparer des caméras qui ne fonctionnaient pas et puis aujourd'hui, vous nous dites que vous allez tout remplacer. Donc moi, je maintiens que nous allons nous abstenir parce que nous n'avons pas de problème éthique avec les caméras comme les Ecolos, mais peut-être qu'aujourd'hui ils n'en ont plus, ça je ne sais pas. Par contre, Monsieur Gypers a dit quelque chose qui m'interpelle, comme à son habitude, il nous livre toujours un flot d'informations, il a dit qu'on va changer les caméras et qu'on ne va plus avoir des caméras avec un système coaxial. Alors, est-ce que le Collège peut nous donner aujourd'hui un certificat de garantie qu'il n'y a

aucune conséquence sur la santé des habitants de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean ? Il y a déjà les ondes des GSM et vous, vous rajoutez encore les ondes pour les caméras. Quand je pose une question qui vous dérange, vous voulez toujours m'interrompre. Et moi, je vous demande : avez-vous un certificat qui garantit qu'il n'y aura pas de conséquence sur la santé des habitants de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean ? J'aimerais avoir une réponse très claire.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

J'ai écouté avec beaucoup d'attention la réponse de Monsieur Olivier Mahy et en vertu de la techno-prévention, moi je constate uniquement que plusieurs grandes villes dans le monde s'interrogent sur ce genre d'outils et certaines font même marche arrière. Je souhaite donc beaucoup de succès à Monsieur Gypers avec ces outils et nous serons là pour juger finalement de l'évolution des dépôts clandestins et d'autres comportements délinquants. J'ai également une autre grosse inquiétude, on a parlé des potentiels résultats qu'on aura par rapport à la propreté, moi ma crainte, c'est que ces caméras vidéo augmentent un petit peu plus le contrôle social sur les jeunes qui, pour des raisons matérielles, fréquentent un petit peu plus l'espace public que d'autres jeunes.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur Aït Jeddig.

M. Aït Jeddig :

C'est vrai que les questions de sécurité sont importantes. Il faut assurer la sécurité de nos citoyens et même pour déplacer la criminalité jusqu'à la mer, je suis pour. Néanmoins, ce matériel reste assez cher, si je fais un rapide calcul, ça fait quand même 15.000 euros par caméras. En plus, ce sont des caméras à émetteur hertzien et donc peut-on garantir que les images ne seront pas interceptées par de tierces personnes ? Vous ne répondez pas non plus à la question de savoir si les enregistrements seront protégés afin qu'ils ne soient pas utilisés par d'autres personnes.

M. le Président :

Merci Monsieur Aït Jeddig. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 25 votes positifs, 1 vote négatif, 11 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 25 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 11 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je vais un peu casser l'ambiance, mais c'est vrai que par rapport aux engagements qui avaient été pris, moi je ne vais pas m'en cacher, mon parti votera pour l'installation des caméras de surveillance. Maintenant je n'ai pas envie de vivre la situation où on installe les caméras dans une zone comme la rue Vandenpeereboom, et quand Monsieur Mahy parlait de la Cellule propreté qui allait être chargée également de faire le suivi au niveau de ces caméras, j'espère qu'il y aura quelqu'un derrière le dispatching pour pouvoir faire le suivi et le contrôle. Sur le principe de l'installation, je suis effectivement pour.

M. le Président :

Monsieur Vossaert, vous avez voté pour ou vous vous êtes abstenu ? Parce que si vous justifiez votre vote, pour nous, ça signifie que vous vous êtes abstenu. Pour nous, c'est une abstention quand vous vous justifiez après le vote.

M. Vossaert :

C'est oui, mais... Je ne suis pas pour.

M. le Président :

Pour nous dans ce cas, c'est une abstention comme je viens de vous le dire. Vous l'avez justifiée, donc c'est une abstention.

**17. Fonds européens - Projet « Espace Hôtelier Bellevue » - Approbation de la Convention subventionnement Feder2013 - Avenant n° 1.
Europees Fonds - Project "Espace Hôtelier Bellevue" - Goedkeuring van de overeenkomst subsidiëring EFRO 2013 - Aanhangsel N°1.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

**18. PGV-CQCB fresque Espace Pierron - Convention de mise à disposition du mur sis rue Delaunoy n°15.
Grootstedenbeleid-WijkcontractCB fresco Espace Pierron - Overeenkomst voor de terbeschikkingstelling van de muur gelegen in de Delaunoystraat nr.15.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On vote favorablement pour ce point, c'est très important de pouvoir couvrir les murs aveugles dans le quartier par des fresques. Je voulais simplement poser la question de savoir si on sait déjà ce qu'il y aura dessus?

M. le Président :

Madame Tahar et Monsieur Gjanaj, cela fait un petit temps déjà que vous faites tous les deux les perturbateurs dans le fond de la salle. Je vous demanderai de respecter Monsieur Ikazban qui a la parole.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, vous ne faites le rappel à l'ordre que dans un sens, ça ne va pas. Il n'y a pas que l'opposition qui perturbe l'assemblée, il y en a d'autres.

M. le Président :

Oui mais bon, Monsieur Ikazban, vous savez que c'était au second degré. Je demande simplement que tout le monde se taise quand un Conseiller à la parole.

M. Ikazban :

Est-ce qu'on a déjà un artiste, est-ce qu'on a déjà une idée de fresque ? Est-ce trop tôt de poser la question ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Aït Jeddig.

M. Aït Jeddig :

Je voudrais bien savoir ce que cela représente ? Je trouve que 20.000 euros pour une fresque, c'est un peu cher ! En plus, cette fresque, elle peut heurter les sensibilités, donc j'aimerais bien savoir ce qu'elle va représenter.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Donc ici, il s'agit d'une fresque qui va représenter un phare, un phare énorme. Ça fait partie d'un concours qui était lancé dans le cadre du Contrat de Quartier. Il y avait trois ou quatre candidats et l'un d'entre eux a remporté le concours. C'est un phare qui sera très lumineux avec de très chouettes couleurs et qui sera également illuminé la nuit. On va profiter de la lumière sur le phare pendant la nuit, de façon à ce que tous les Molenbeekois retrouvent leur chemin vers Molenbeek-Saint-Jean.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai bien entendu qu'on allait dessiner un phare, et qu'il y aurait un phare qui éclairerait le phare. C'est ça ? En tout cas, c'est ce que l'Echevin vient de dire. Je vous avais

bien dit qu'il allait faire quelque chose de spécial, je vous avais prévenu. Il a tenu parole, merci beaucoup.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

**19. Achat de matériel informatique - C.I.R.B. - Approbation du mode de financement.
Aankoop informaticamateriaal - C.I.B.G. - Goedkeuring van de financieringswijze.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Aït Jeddig.

M. Aït Jeddig :

Comme il s'agit d'approuver un mode de financement, comme d'habitude, je m'abstiens.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 34 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 34 positieve stemmen, 1 onthouding.

**20. Achats de matériel informatique - C.I.R.B. - Approbation du mode de financement.
Aankoop van informaticamateriaal - C.I.B.G. - Goedkeuring van de financieringswijze**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 34 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 34 positieve stemmen, 1 onthouding.

21. Enseignements francophone et néerlandophone - Redevances pour les études et les cours spéciaux.

Nederlanstalig en Franstalig onderwijs - Vergoedingen voor studies en bijzondere lessen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement, Monsieur le Président, je voudrais séparer les votes. Dans la délibération, nous avons l'article premier, l'article deux, l'article trois. Nous votons favorablement pour l'article premier et l'article trois, mais par contre, nous allons nous abstenir pour l'article deux.

M. le Président :

Nous pouvons voter sur les trois articles de façon séparée et puis ensuite voter sur l'ensemble.

M. Ikazban :

Il y a une petite confusion, quand on fait un vote séparé et puis un vote sur l'ensemble, c'est lorsque nous venons avec des amendements. Ici, je ne propose pas d'amendement, je ne propose pas de retirer l'article deux, je dis simplement qu'on veut se prononcer sur l'article un et trois. Maintenant, si vous ne voulez pas, vous ne voulez pas et alors, on s'abstiendra sur le point complètement. Je voulais simplement dire qu'on était prêt à voter favorablement sur une partie de la délibération et pas sur l'ensemble. C'est la raison pour laquelle je demandais un vote séparé.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame l'Echevine Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Voilà, ici il s'agit en fait d'une amélioration de l'accueil extrascolaire. Donc moi, je suis étonnée que vous ne soyez pas d'accord sur un des articles, parce qu'en fait, on faisait payer cinq euros supplémentaires pour ceux qui demandaient, non pas une étude surveillée, mais une étude dirigée par les enseignants. Et ici, on vous demande justement à l'article deux, d'approuver l'organisation d'activités et de cours spéciaux dans le cadre de l'accueil extrascolaire payant, et ce, sans supplément de tarifs. Donc, par rapport aux garderies du soir qui sont à 10 euros, on va intégrer le supplément qu'on demandait pour les études dirigées au lieu de demander un supplément. Actuellement, ils arrivent à 15 euros le soir. Donc à partir du 1^{er} novembre, on veut uniformiser dans toutes les écoles et rester le soir à 10 euros et plus à 15 euros comme c'était le cas dans certaines écoles. Donc je pense que justement, il s'agit d'une amélioration et d'une diminution de coûts pour certains parents.

M. Ikazban :

Donc moi, ce que je voudrais dire Monsieur le Président, j'ai demandé de séparer les votes sans expliquer, parce que je ne voulais pas rentrer à nouveau dans le débat. On a bien compris votre délibération, à l'article premier vous retirez la délibération qui faisait payer cinq euros pour les études, une décision antérieure, et sur cet article-là, on peut être favorable. Sur l'article trois, on peut être favorable également. Par contre, pourquoi voulons-nous nous abstenir sur l'article deux, où il s'agit d'approuver l'organisation d'activités d'études et de cours spéciaux dans le cadre de l'accueil extrascolaire payant, et ce sans supplément de tarifs, excepté celui qui est stipulé dans le règlement de l'accueil extrascolaire. Parce que si nous votons cet article, c'est comme si on acceptait la décision que vous avez prise ici, sans nous d'ailleurs, de faire payer l'accueil des enfants le matin, le midi et le soir. Alors Monsieur le Président, j'ai une demande toute simple, j'ai le droit de la demander, je demande de séparer le vote par article, je ne fais pas une proposition d'amendement où là effectivement on aurait pu proposer de voter par article et puis sur l'ensemble, mais nous ne sommes pas

dans ce cas de figure. C'est une délibération, on est d'accord avec deux articles et pas avec le troisième.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je suis tout à fait d'accord avec le principe qu'énonce Monsieur Ikazban, mais j'ai en plus une question. A l'article trois, il est inscrit : « de mettre à l'étude la revalorisation de la rémunération des enseignants qui seront chargés des prestations » etc., sur base de quels critères ? Y a-t-il déjà une conception de l'étude, dans quel sens elle sera menée, est-ce que les critères sont déjà établis ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je me réjouis du fait qu'on abroge une réglementation qui fait payer des choses qui normalement devraient être gratuites, vu qu'il y a l'obligation scolaire qui est censée être gratuite. Donc justement, les choses qui devraient se passer dans le cadre de l'école, de la scolarité, j'aimerais bien que ça reste gratuit. Je voudrais demander aux Echevins concernés, combien d'enfants sont en fait dans cette garderie ? J'ai demandé une évaluation quand on a commencé, au moment où le Conseil a voté cela. Je voudrais savoir combien d'enfants peuvent profiter de ses activités d'études et de cours spéciaux, sans supplément de tarifs exceptés ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Merci Monsieur le Président, donc je reviens aussi sur l'organisation des activités d'études dirigées, je voudrais savoir quelles tranches d'âges sont concernées ? Je voudrais également savoir combien de jeunes sont concernés et quels sont les matières qui reviennent spécifiquement, qui sont demandées et comment les enfants sont dirigés ou orientés vers ces études ? Est-ce que c'est à la demande des parents, est-ce que c'est suite à un mauvais bulletin, ou à une mauvaise interrogation que l'enseignant oriente vers cette étude ? Est-ce qu'il y a une durée limitée ? Ou alors, une fois que l'enfant s'en sort, on n'en reste là.

Par rapport aux cours spéciaux, de quoi s'agit-il exactement, est-ce que c'est une adaptation à la langue pour un premier arrivant, ou d'autres choses ?

Par rapport à la mise à l'étude de la revalorisation, est-ce que vous avez déjà une idée de l'organisme ou de l'institution qui va s'occuper de cette étude ? Est-ce que vous avez une idée du coût que ça va générer ? Par rapport à l'étude dirigée de manière spécifique, est-ce qu'un enfant peut se retrouver par exemple fasse à son professeur qui lui donne déjà cours et avec qui il ne comprend déjà pas en plein exercice.

M. le Président :

Merci Madame Ouberri.

Je donne la parole à Monsieur Aït Jeddig.

M. Aït Jeddig :

Merci Monsieur le Président. Quand il s'agissait de payer l'accueil extrascolaire, j'étais défavorable. Mais bon, voilà qu'on met des cours spéciaux, on n'y met de l'accompagnement pour les études, mais moi, je me pose quand même une question, est-ce que cet accueil extrascolaire va se faire dans les établissements scolaires mêmes, pourquoi est-ce qu'on prend des bâtiments et puis on fait des déplacements, les enfants doivent se déplacer, il y a des problèmes de sécurité. Mais donc, si c'est pour améliorer la qualité du suivi de l'enfant et d'assistance dans ses études et même une aide, je ne peux pas voter contre évidemment. Mais je ne voterai pas pour non plus.

M. le Président :

Merci Monsieur Aït Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Merci Monsieur le Président.

Je voulais peut-être proposer une voie médiane, parce que nous, nous avons envie de voter bien évidemment puisqu'il s'agit de ne plus avoir de supplément au niveau des tarifs, pourquoi est-ce que dans le cadre des écoles communales, il n'y a plus d'accueil extrascolaire gratuit ? Pourquoi garder les termes payants, pourquoi ne pas les supprimer, parce que ça nous permettrait d'être cohérents avec le vote qu'on a déjà émis. Parce qu'ici, en fait, ça n'ajoute rien. Des cours spéciaux dans le cadre de l'accueil extrascolaire, on peut s'arrêter là, parce que tous les accueils extrascolaires sont payants, et donc pourquoi préciser que c'est payant. Vous faites ça pour nous avoir ? Donc soit vous l'enlevez, si vous voulez que nous votions favorablement, puisque vous voulez que nous soyons avec vous et bien il faut tout simplement enlever le mot « payant ». Je pense que je vous propose un bon compromis.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Moi, je voulais juste rappeler que l'objectif de la volonté de faire payer les garderies était d'améliorer la qualité du service rendu aux enfants et je pense que là, sommes vraiment

dans la réalité. Ce n'est plus simplement du gardiennage, il y a un objectif éducatif et d'aide scolaire et je pense que nos enfants en ont vraiment besoin. Donc, je me réjouis du fait que l'on mette en pratique les objectifs pour lesquels on a soutenu le paiement des garderies, parce que pour mener des politiques en faveur des personnes, il faut des moyens. Ces moyens permettront d'augmenter de manière significative la qualité de l'accueil.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Merci pour vos questions et vos remarques pour la plupart positives. En fait, il faut savoir que tout cela est en cours et qu'on va vous proposer, comme on l'a déjà dit, une évaluation lors de Sections réunies fins janvier. Certaines réponses ne viendront qu'à ce moment-là. Je vous propose ailleurs aussi de faire fin janvier des Sections réunies enseignement, avec aussi le projet de l'immersion linguistique dans l'enseignement. Je vous propose de rassembler les deux thèmes et nous inviterons la cellule pédagogique aux Sections réunies.

Alors il faut savoir qu'il n'y a pas de déplacement, que ça se passe dans l'école même, ça je peux déjà vous le dire. Il faut savoir qu'actuellement, ça dépend d'une école à l'autre. Certaines écoles ont des enseignants en suffisance qui sont volontaires pour donner, pour faire cette étude encadrée. Notre objectif ici, en mettant à l'étude la revalorisation de la rémunération des enseignants, c'est pour essayer d'en motiver plus et de pouvoir l'organiser dans toutes les écoles, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il faut savoir qu'actuellement un enseignant, en salaire net, ne touche que huit ou neuf euros par heure maximum. Donc évidemment, c'est difficile de motiver en dehors des heures scolaires les enseignants pour rester à ce moment-là. Si on examine dans les ASBL, je pense qu'ils touchent plus que cela. On aimerait bien arriver au même salaire qu'un salaire d'un étudiant qui vient donner cours, c'est-à-dire à peu près 15 euros de l'heure. On ne va pas faire une étude à l'extérieur, c'est la Cellule pédagogique et le service de l'Instruction publique sont en train d'évaluer cela et de trouver la meilleure solution pour que toutes nos écoles puissent avoir ces heures pour tous les enfants si possible. Évidemment, si tous les parents le demandent, si tous les parents inscrivent leurs enfants, on ne va peut-être pas trouver assez d'enseignants volontaires, ce qu'on va aussi faire dans cet accueil extrascolaire, c'est le tutorat. Donc il y a plusieurs outils qui vont s'ajouter pour améliorer l'accueil extrascolaire et éviter le redoublement. Il y a aussi une interpellation de Madame Tamditi à ce sujet tout à l'heure.

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele. Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour la réplique.

M. Ikazban :

Je partage en grande partie ce qu'a expliqué Madame Vande Maele. Le problème n'est pas là. Nous souhaitons des votes séparés, parce que si nous acceptons de voter l'article deux, ça équivaut à accepter le principe que vous avez voté, c'est-à-dire de faire payer les garderies. Ce n'est pas parce que vous dites dans une délibération qu'on va améliorer la qualité de l'accueil extrascolaire, que la qualité de l'accueil en est pour autant améliorée. C'est comme Monsieur Gypers, quand il dit qu'il va réparer les caméras, qu'elles vont fonctionner ou qu'elles fonctionnent, ce n'est pas le cas.

Deuxièmement, on va faire une évaluation, c'est très bien, mais quand je passe devant les écoles communales, notamment dans certains quartiers populaires, quand je vois les dizaines de familles ou d'enfants qui attendent avant huit heures dans la rue, qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il vente, je trouve que là, vous n'avez pas réussi la mission que vous vous êtes fixée. Il y a des dizaines de familles qui attendent avant huit heures, ceux qui ne peuvent pas se permettre de payer les garderies scolaires. Je pense que nous allons avoir un débat serein, on ne peut pas ne pas être d'accord. Je trouve que là, vous avez fait une erreur de plus, vous touchez le public le plus fragilisé. Vous émettez l'hypothèse que vous allez améliorer la qualité de l'accueil extrascolaire pour certains, mais en tout cas, vous allez l'éliminer complètement pour d'autres. Mais bon, on aura l'occasion d'en débattre.

Vous devez respecter le fait que nous ne pouvons pas cautionner une décision que vous avez prise de faire payer les garderies, que nous n'avons pas acceptée, que nous n'avons pas soutenue. Donc moi, je demande le vote séparé. Si le vote est accepté pour l'article premier et l'article trois, nous nous abstenons pour l'article deux et si vous refusez, on va devoir s'abstenir sur le point complètement.

Je commence à en avoir marre de l'impolitesse permanente de ce Monsieur, il devrait un peu apprendre la politesse ! Et, Monsieur le Président, présidez parce que cet Echevin ne fait que m'interrompre tout le temps ! Il lance des anathèmes à chaque reprise ! Il devrait un peu apprendre la politesse ! Ça fait huit ans qu'il est Echevin, je suis étonné qu'il n'ait pas encore appris la politesse.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, j'ai repris tout le monde...

M. Ikazban :

Non Monsieur le Président, ce n'est pas vrai ! Vous n'avez pas la même attitude avec la majorité et avec l'opposition. On m'interrompt tout le temps, on nous insulte quasiment et ça vient toujours des mêmes personnes, ça suffit ! Ça suffit maintenant, ça suffit !

M. le Président :

Monsieur Ikazban, le Collège ne souhaite pas organiser de vote séparé. Donc nous passons un vote global sur le point.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 24 votes positifs, 11 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 24 positieve stemmen, 11 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Monsieur Ikazban, c'est déjà la deuxième fois que vous me dites que j'ai dit quelque chose qui ne se fait pas. Mais moi, je vous dis que ces caméras sont en train d'être réparées et donc c'est en train de se faire.

M. le Président :

Monsieur Gypers, vous êtes hors sujet. L'incident est clos.

22. Acquisition d'un lot de photos documentaires relatives à Molenbeek-Saint-Jean pour la collection du MoMuse.

Verwerving van een lot van documentaire foto's met betrekking tot Sint-Jans-Molenbeek ten bate van de collecties van het MoMuse.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

23. Contrat de quartier Rives Ouest - Projet BELIRIS (Opération T10/a/b/d/e) - Marché public de travaux - Construction d'un immeuble de sept logements, rénovation d'un bâtiment en espace collectif et aménagement d'un parc public rue des Etangs Noirs 76 à Molenbeek-Saint-Jean - Nouvelle estimation et adaptation de la dépense.

Wijkcontract West Oevers - BELIRIS-project (Ingrep T10/a/b/d/e) - Overheidsopdracht voor werken - Optrekken van een gebouw met 7 woningen, renovatie van een gebouw in een collectieve ruimte en inrichting van een openbaar park in de Zwarte Vijversstraat 76 te Sint-Jans-Molenbeek - Nieuwe raming en aanpassing van de uitgave.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je voulais simplement poser une question, évidemment que nous allons voter favorablement sur ce point, c'est un projet qui avait déjà été lancé sous la précédente législature. Mais ma question, c'est de savoir dans ce projet, je n'ai pas de souvenirs précis et je n'ai pas trouvé la réponse, est-ce qu'il y a une ou des expropriations prévues ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Là, je suis vraiment très très très content. Quand je suis content, je le dis aussi.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Gypers :

Je suis très content que Monsieur De Block soit content.

M. De Block :

Non, sans blague, c'est un projet pour lequel les jeunes et les habitants du quartier se sont battus. Je voudrais particulièrement remercier ces jeunes et je voudrais demander à la Commune que près du parc, à l'entrée du parc, il y ait une plaque en cuivre reprenant les noms des jeunes qui, au début, se sont mobilisés pour ce rêve. Je pense que tout le monde leur a dit qu'ils étaient fous, je me rappelle encore de quelqu'un qui disait qu'ils ne le faisaient pas pour eux, qu'ils le faisaient pour leurs petits frères et petites sœurs. Et j'aimerais vraiment bien que le Conseil communal valorise le travail qu'ils ont fait, pas pour eux, mais pour la future génération et organise quelque chose pour les remercier et les mettre en valeur.

M. l'Echevin Gypers :

Il n'y a pas d'expropriation et concernant la plaque en cuivre, la suggestion de Monsieur De Block, il faudrait voir s'il y a encore un budget dans l'enveloppe du Contrat de Quartier. Si vous voulez faire ça par une question écrite, comme ça je pourrai la relayer, si c'est une question que vous voulez vraiment poser ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je remercie l'Echevin de m'avoir donné l'information qu'il n'y aura pas d'expropriation.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

24. Bail emphytéotique à conclure entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'ASBL "De Welvaartkapoen" - immeuble sis à 1080 Bruxelles, à l'angle du quai de l'Industrie et de la rue de Liverpool.

Erfpachtovereenkomst af te sluiten tussen de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de vzw 'De Welvaartkapoen' - gebouw gelegen te 1080 Brussel, op de hoek van de Nijverheidskaai en de Liverpoolstraat.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

**25. PPAS Scheutbosch-ter - Adoption définitive.
BBP Scheutbosch-ter - Definitieve goedkeuring.**

M. le Président :

Le titre ne parle que d'adoption définitive, mais il s'agit en réalité de l'adoption définitive et de la transmission du PPAS. Nous allons corriger dans la partie décisionnelle de la délibération.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais m'abstenir sur ce point parce que malheureusement, au niveau de l'ensemble des objectifs et des défis que la Commune a devant elle, c'est la nécessité de prévoir et de créer assez de logements. Mais je trouve que là, on a utilisé une partie de l'espace vert qui existait déjà auparavant, un espace du Scheutbosch, et je voudrais en fait demander quand le Collège pourra présenter une vue sur le plan d'ensemble, sur la façon dont elle va garantir la suffisance de logements sur l'ensemble de la Commune. Jusqu'à présent, on discute chaque fois PPAS après PPAS. Moi, je voudrais avoir une discussion globale sur ce sujet-là, que l'on puisse parler de la façon dont on va utiliser les espaces non-bâties, les espaces verts, et par exemple le choix et les possibilités de densifier à certains endroits. On a expliqué que dans le quartier de Birmingham et dans le quartier de la Duchesse, on a encore pas mal de dépôts, de terrains où en fait, on pourrait densifier les logements sans empiéter sur les espaces verts et ce tant dans le bas que le haut.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

On ne va pas s'éterniser sur ce point. Parce qu'il y a des gens dans le public qui attendent la suite de l'ordre du jour, mais je voulais simplement vous dire que nous allons nous abstenir sur ce point.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Merci Monsieur le Président.

Je vais répondre en partie à Monsieur De Block. Ici, il ne s'agissait pas de zone verte comme on l'entend habituellement. C'étaient des zones bâtissables, où il y avait de la

verdure. Il y avait deux objectifs : créer du logement, mais surtout créer un équipement collectif, une école. Et donc, on a dû rencontrer ces deux objectifs assez rapidement.

En ce qui concerne le logement, je vais laisser la parole à Monsieur Majoros, mais vous parlez de Birmingham, vous parlez PPAS... Probablement qu'on reviendra vers vous avec un PPAS Heyvaert, et donc là, on pourra vraiment discuter. Mais je vais maintenant donner la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Monsieur De Block, en ce qui concerne votre demande d'avoir un plan global sur le développement du logement, éventuellement avec la densification aussi, et bien sachez que sans attendre votre demande exprimée aujourd'hui, nous sommes en train de le faire en Collège et nous allons revenir prochainement en Conseil communal avec un tel plan de développement.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 25 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 25 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Juste un petit point technique, pour économiser du papier : dans les documents qui nous ont été remis ici, toutes les interpellations, ainsi que tous les points à huis-clos sont en double en fait, et chaque fois dans la même langue. Voilà, il y a un petit problème technique et autant éviter qu'ils ne se reproduisent.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Dans le même ordre d'idées, je ne sais pas si c'est votre cas, mais moi, quand j'ai imprimé, j'ai eu un problème de pagination. Je ne sais pas si vous avez la même chose dans toutes les interpellations, mais dans BO, c'était partout comme ça. Et au début, je pensais

qu'il n'y avait que Monsieur De Block qui était concerné, et je trouvais que ce n'était pas très sympathique d'avoir laissé les interpellations comme ça. Mais je constate qu'il y en a beaucoup plus. Alors je ne sais pas, c'est peut-être le programme qui a fait qu'on se superpose.

M. le Président :

Si vous êtes allés dans le programme BO au départ, il y avait uniquement le PDF du document qui est rentré.

M. Ikazban :

Non, tout est l'un sur l'autre.

M. le Président :

Oui mais ça, c'est probablement qu'il y a eu un problème dans le logiciel. Mais dans les documents que vous avez reçus maintenant tout est correct. Il faut voir également comment votre PC est programmé.

L'incident est clos.

26. Convention entre la Commune l'ASBL "L'Espoir" relative à un subside pour des ateliers d'information et de sensibilisation à propos de l'énergie.

Overeenkomst tussen de Gemeente en de VZW "L'Espoir" betreffende een subsidie over workshops op informatieverstrekking aan - en bewustmaking van het publiek over energie.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

27. Interpellation de Madame Khadija Tamditi, Conseillère communale, relative à Handicity.

Interpellatie van Mevrouw Khadija Tamditi, Gemeenteraadslid, betreffende Handicity.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tamditi pour la lecture de son interpellation.

Mme Tamditi :

Voilà, avant de commencer à lire mon interpellation, je voudrais dire que Monsieur De Block nous a demandé éventuellement de faire passer son interpellation avant les miennes, étant donné que la famille des personnes concernées par les violences policières est présente dans la salle. Je voulais dire que je ne marquais pas mon opposition à cet éventuel changement dans l'ordre du jour du Conseil communal, pour autant que le reste du Conseil soit également d'accord.

M. le Président :

Non, allez-y Madame Tamditi. On maintient l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé.

Mme Tamditi :

Mesdames, Messieurs,

L'émission cap48 l'a encore démontré, de nombreux défis restent à relever pour améliorer le cadre de vie des personnes handicapées dans tous les aspects. A ce titre, la commune, en tant qu'organe de proximité a un rôle crucial à jouer.

Lors de la législature précédente, la commune de Molenbeek a obtenu le label Handicity. Ce label national, initiative de l'ASPH, vise à encourager les communes qui travaillent pour l'intégration des personnes handicapées dans les facettes de la vie communale.

Chaque commune candidate à Handicity®, selon ses réalités de terrain, s'engage à incorporer, avec un soin particulier, une dimension « personnes handicapées » dans les différents projets concernant l'ensemble de la population. Il n'est cependant pas acquis définitivement pour que les communes soient attentives à cette catégorie de la population lors de chaque mandature. Ainsi, après chaque élection communale, les Communes sont invitées à adhérer à la charte pour l'intégration des personnes handicapées.

Je souhaite donc demander au Collège si la Commune a signé cette charte qui garantit aux citoyens l'engagement de la Commune notamment en matière d'accueil de la petite enfance, d'intégration scolaire, d'emploi, d'accès au logement, de sensibilisation, d'accessibilité,... ?

Merci pour votre réponse.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Avant de céder la parole à Monsieur Ikazban, je voudrais rappeler que j'ai fait une remarque tout à l'heure concernant les personnes qui filment. Si on vous prend encore une fois à filmer, on vous demandera de sortir ! Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Mais tout à l'heure, Monsieur le Président, vous avez dit que certains avaient reçu une accréditation pour pouvoir filmer. Alors, on peut filmer, ou on ne peut pas ?

M. le Président :

La presse a reçu l'autorisation de filmer. Si d'autres personnes veulent filmer, ils doivent en faire la demande. S'ils n'ont pas fait de demande, ils ne peuvent pas filmer. C'est comme ça dans tous les Conseils communaux et même au Parlement.

M. Ikazban :

Non, mais moi je ne suis pas contre ce que vous venez de dire, mais certains ont reçu l'autorisation et d'autres pas. Je trouve ça un peu surprenant, c'est tout.

M. le Président :

Je vous ai dit, Monsieur Ikazban, que la presse avait demandé l'autorisation pour pouvoir filmer et elle l'a obtenue. Les autres personnes qui sont en train de filmer dans la salle, ne m'ont rien demandé et donc ils ne peuvent pas filmer.

M. Ikazban :

Par rapport à son interpellation, je remercie Madame Tamditi de l'avoir introduite et d'avoir également proposé de switcher ses interpellations avec celle de Monsieur De Block. Je regrette simplement que le Collège n'ait pas accepté.

Moi, je ne vais pas être très long, je pense que le label Handicity a été obtenu par l'ex l'Echevine Paulette Piquard, ma collègue et camarade. L'année dernière, effectivement, je suis tombé sur une publication qui reprenait la liste de toutes les Communes qui adhèrent à la charte, puisque comme l'a très bien expliqué Madame Tamditi, c'est un label qu'on n'obtient pas ad vitam aeternam. J'avais été surpris de voir que la Commune Molenbeek-Saint-Jean ne faisait pas partie de cette liste. Je voulais savoir si c'est un oubli de la part de l'Administration communale, ce qui est possible, c'est toujours possible qu'on oublie de le demander ? Heureusement qu'il y a des Conseillers communaux qui interpellent pour cela, ou alors on ne l'a plus attribué à la Commune Molenbeek-Saint-Jean pour une raison quelconque.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

Moi je voulais juste me joindre à cette remarquable interpellation de Madame Tamditi en faisant référence au drame d'Anvers d'aujourd'hui et de Liège, il y a quelque temps, où un parent désespéré a tué son enfant handicapé avant de se donner la mort. Je me dis que pour en arriver à une telle extrémité, ça prouve la lourdeur morale et physique de la tâche, ce qui ajoute aux souffrances collatérales de la souffrance du handicap lui-même. Je trouve qu'il faut évidemment soutenir cette interpellation.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Non, je voulais intervenir sur l'interpellation de Monsieur De Block.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame l'Echevine Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Merci Madame Tamditi pour votre interpellation. A ce jour en effet, la charte n'a pas encore été signée, même si nous sommes en contacts depuis plusieurs mois avec une chargée de projet à l'Association Socialiste de la Personne Handicapée. Les personnes de mon service l'ont d'ailleurs rencontrée récemment et il est prévu que le Collège signe cette charte très prochainement. Comme vous l'avez dit, signer cette charte, signifie que nous nous engageons tout au long de la législature à avoir une attention particulière pour la personne handicapée. Ça peut se traduire dans différentes actions que vous avez déjà aussi citées.

Je tiens quand même aussi à vous informer que nous n'avons pas attendu la signature de cette charte pour nous intéresser, nous préoccuper de la problématique des personnes porteuses d'un handicap. Les responsables du service d'Action sociale à cet effet participaient à la réunion du Conseil Consultatif de la Personne Handicapée. Au mois de juin dernier, j'ai aussi rencontré longuement et dernièrement les responsables d'une ASBL qui gère un centre de jour, situé rue de l'Intendant, et je suis d'ailleurs très contente de pouvoir annoncer qu'ils s'appêtent à ouvrir une antenne centre d'accueil pour personnes cérébro-lésées et polyhandicapés rue des Béguines. Nous avons pu parler des problèmes rencontrés au quotidien par les personnes handicapées. Ils se réjouissent entre autres également des travaux de rénovation de la piscine, qui même si elle est déjà adaptée aux personnes moins valides, la rendra plus accueillante.

La semaine passée, le 17 octobre, nous avons organisé une activité santé avec l'ASBL Ouvre Nationale des Aveugles et avec Solival pour aider les seniors et les personnes malvoyantes à pouvoir rester le plus longtemps possible à domicile. Cela s'est fait à la buvette du terrain de football. C'est donc une première, d'autres actions d'aide et de sensibilisation suivront.

Il faut savoir que de nombreuses associations qui viennent en aide aux personnes handicapées sont soutenues par la Commune, que ce soit pour le transport, que ce soit au niveau du sport ou d'autres choses.

Ce que je déplore cependant, et je dis ceci sans polémique, mais simplement comme un fait, c'est qu'à mon arrivée au cabinet, j'ai trouvé tous les classeurs vides, complètement vides, donc impossible pour moi de prime abord d'assurer n'importe quel suivi direct de ce genre de dossiers. Je ne pouvais pas deviner que ça existait. En termes d'efficacité et de service aux personnes, je trouve ça vraiment dommageable. Ce n'est pas une polémique, c'est simplement un fait.

M. le Président :

Merci Madame Gilles-Goris. Madame Piquard, vous ne vous étiez pas inscrite à l'interpellation, vous n'avez pas droit à la parole.

**28. Interpellation de Madame Khadija Tamditi, Conseillère communale, concernant l'enseignement - Accueil extrascolaire.
Interpellatie van Mevrouw Khadija Tamditi, Gemeenteraadslid, betreffende het onderwijs - Buitenschoolse onderwijs.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tamditi pour la lecture de son interpellation relative à l'accueil extrascolaire.

Mme Tamditi :

Mesdames, Messieurs,

Lors des derniers Conseils communaux, nous avons abordé l'accueil des enfants en garderie en soulignant la nécessité d'avoir un réel projet garantissant un encadrement de qualité.

Aussi, nous avons pu prendre connaissance dans le Molenbeek info d'initiatives d'aides extrascolaires.

Je souhaite questionner le collège au sujet des projets mis en place au sein même des écoles communales.

La fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place l'an dernier le projet d'écolage qui vise à lutter contre le maintien en troisième maternelle et le redoublement durant les premières années primaire. Le projet s'adresse aux enfants de 2,5 à 8 ans.

L'idée est donc de proposer aux enfants en difficulté des méthodes alternatives d'apprentissage en fédérant les acteurs et les ressources pédagogiques.

Les écoles communales adhèrent-elles à cette initiative ? Plus globalement, y a-t-il des projets mis en place dans nos écoles francophones et néerlandophones pour lutter contre l'échec scolaire ? La région bruxelloise connaît un taux important de jeunes en décrochage et qui arrêtent leurs études avant d'atteindre la fin du secondaire. Il me semble donc urgent d'agir en amont, dès les premières années pour que les enfants connaissant des difficultés ne soient pas stigmatisés constamment, découragés, mais au contraire qu'ils puissent tout au long de leur apprentissage, grâce à un encadrement différencié, être valorisés. Cela augmentera vraisemblablement la confiance qu'ils ont en eux et améliorera leur chance de réussite scolaire.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Oui je voulais simplement dire que cette interpellation qui porte sur une question de fond, de savoir comment faire pour veiller à ce que chaque enfant bénéficie au mieux et d'une manière la plus adaptée à la situation de ce que peut lui apporter l'école et finalement un très bon complément à la motion qui sera discutée tout à l'heure, qui porte elle aussi sur l'enseignement maternel.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Madame l'Echevine Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Merci beaucoup pour cette interpellation parce que le sujet me tient très à cœur. Ce que nous avons fait par rapport au niveau néerlandophone, en sachant qu'il existe au niveau

de la Communauté néerlandophone et de la Communauté flamande toute une série d'outils qui sont mis en place dans les écoles pour réaliser l'égalité des chances pour les enfants, pas spécialement sur le redoublement. Mais le but final reste celui de faire en sorte que tous les enfants puissent apprendre à leur rythme. La première chose que j'ai faite, c'est de récolter les données par rapport au taux de redoublement dans les écoles communales. Durant l'année scolaire précédente, nous avons un taux de redoublement dans nos écoles communales de 18 %. Il y a donc eu une légère diminution par rapport aux années précédentes. Nous avons également constaté de fortes différences en fonction des écoles, dans certaines il y a un taux de redoublement de 12 %, alors que dans une autre nous avons un taux de redoublement supérieur à 30 %.

Face à cette situation, on a décidé avec la Cellule pédagogique d'étudier le sujet du redoublement dans les écoles en se donnant la possibilité dans deux écoles plus particulièrement, de suivre la question du redoublement. On a constaté aussi que pour travailler sur la question du redoublement, il faut surtout travailler avec les enseignants, parce que redoubler, ça fait partie d'une certaine pratique, d'une certaine manière de travailler. Donc, ça nous paraît important de prendre des mesures concertées et de discuter avec les enseignants. Moi, je me rends dans toutes les écoles communales néerlandophones, dans les réunions du personnel, pour discuter avec ses personnels, justement du taux de redoublement. Ce sont des discussions qui sont fort intéressantes. J'utilise à chaque fois d'entrée de jeu, une étude qui a été réalisée par l'Unicef cette année et qui en fait, part du ressenti et de ce que les enfants eux-mêmes pensent par rapport à l'égalité des chances des écoles et par rapport à la question du redoublement. Souvent, on parle de discussions théoriques, ici on a vraiment ce que les enfants pensent eux-mêmes ou vivent quand ils ont dû doubler. Il y a des enfants mêmes qui proposent des solutions. Ce parcours va certainement prendre plusieurs années, nous commençons spécifiquement avec deux écoles et petit à petit, on va étendre ce projet dans les autres écoles. Mais je veux dire, la partie la plus importante, celle qui va prendre le plus de temps, c'est impliquer les enseignants et faire en sorte que le sujet puisse être discuté.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Je donne la parole à Madame l'Echevine Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Au niveau francophone, vous parlez du projet d'écolage, dont l'objectif principal est de soutenir en fait le développement par le renforcement de synergies entre tous les acteurs concernés, c'est-à-dire les directeurs des écoles fondamentales, les enseignants, les PMS, les conseillers pédagogiques, le service général de l'Inspection les membres du personnel des catégories pédagogiques des hautes écoles et le recours à des pratiques pédagogiques innovantes, individuelles et collectives qui mettent chaque enfant en situation de se développer, d'apprendre et de franchir positivement le passage d'un cycle à l'autre, y compris ceux identifiés comme étant en difficultés d'apprentissage.

Il faut savoir que la Commune Molenbeek-Saint-Jean a déjà mis en place ce projet d'écolage dans trois écoles, l'école 1 rue des Quatre-Vents, à l'école 14 à la Flûte Enchantée et à l'école 10 rue Ransfort. L'école 1 a introduit une demande et donc ce sera pour bientôt.

Il y a d'autres outils, c'est vrai que le PO met en place un maximum d'outils pour éviter le redoublement. C'est vrai que le redoublement peut avoir des conséquences négatives sur la confiance en soi des enfants et accroît les risques de décrochage scolaire à moyens et longs terme. Pour éviter ces redoublements, nous avons des logopèdes dans

toutes les écoles à charge de la Commune ou alors grâce à des reliquats qui nous restent dans les calculs de périodes scolaires. Ces logopèdes travaillent en priorité en troisième maternelle, en première primaire et en deuxième primaire. On a développé des ateliers de dispositif d'accrochage scolaire qui sont ciblés sur des problématiques, ils font du théâtre de la logopédie aussi.

Les heures en P1 et P2 sont consacrés en priorité à l'apprentissage et au vocabulaire de base et à l'apprentissage de la langue de l'enseignement, par des techniques variées. Il y a des remédiations classiques bien sûr qui sont d'application, il y a une psychomotricité spécialisée qui travaille sur les rythmes et les phonèmes dans plusieurs écoles. Il y a également un travail de réflexion sur la continuité des apprentissages et sur l'évaluation des enfants menée en étroite collaboration avec la Cellule pédagogique.

Si vous avez encore d'autres questions, je crois qu'on pourrait en parler lors des Sections réunies avec la Cellule pédagogique. Ce sera le bon moment pour les poser.

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Le règlement d'ordre intérieur ne permet pas de reprendre la parole sur cette interpellation-ci, alors qu'il s'agit d'un sujet extrêmement intéressant. En tout cas, les deux interventions qui ont été faites, suscitent un débat intéressant, passionnant et très important. Je trouve intéressant qu'on puisse en débattre. Mais donc, comme nous allons avoir des Sections réunies, nous en parlerons à ce moment-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je me suis concerté avec Madame la Bourgmestre et Madame Tamditi, vous avez demandé juste avant votre interpellation, d'éventuellement donner la parole aux deux intervenants concernant les problèmes de violences policières. Nous allons répondre à cette demande d'une façon positive, parce que la famille est présente, de telle façon que si elle veut rentrer chez elle, elle ait la possibilité de le faire.

Maintenant, Monsieur Vossaert et Monsieur De Block, vos interpellations ne relèvent pas du Conseil communal, mais théoriquement relèvent du Conseil de Police. Ce que nous vous proposons, c'est que vous remettiez l'un et l'autre vos interpellations à des Conseillers de Police afin qu'ils puissent les relayer auprès du Conseil de Police en votre nom. Mais, afin de répondre à la problématique qui s'est posée au sein de la Commune, Madame la Bourgmestre va simplement donner des informations maintenant, sans que vous interveniez.

Mme la Bourgmestre :

Si vous le souhaitez, comme je l'ai précisé au Président, les interpellations sur les violences policières et la manière dont les questions sont posées, concernent les compétences du Conseil de Police, il y a au sein de cette assemblée plusieurs personnes, plusieurs mandataires qui siègent au Conseil de Police. Ils peuvent directement interpeller le Conseil de Police. Je pense qu'il est plus intéressant de développer ces questions au sein du Conseil de Police, parce que le Conseil de Police ne fonctionne pas tout à fait comme un

Conseil communal, à savoir qu'au Conseil de Police, il y a évidemment le Président de la Zone de Police qui répond aux interpellations et cette présidence est exercée actuellement par la Bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean. Mais il y a aussi le Chef de corps.

Donc pour moi, il est essentiel que tant que le Président de la Zone et que le Chef de corps puissent répondre à ces interpellations qui concernent des faits qui impliquent directement la Police sur la manière dont les questions sont posées. Nous avons eu l'occasion au Conseil de Police d'aborder ces questions. Il y a déjà eu des interpellations sur des incidents qui se sont passés notamment à Molenbeek-Saint-Jean et pour ma part, même si ça concerne des personnes, j'ai toujours accepté que ça se fasse en séance plénière. Je regrette que ce qui peut se faire à huis clos et que nous décidons de développer en séance plénière, pour justement assurer une bonne communication et une juste transparence, puisse être par la suite utilisé sur les réseaux sociaux et que ça puisse prendre des proportions qui sont disproportionnées. Ce sont des propos qui parfois portent des accusations qui sont très graves et que ceux qui agitent les réseaux sociaux, ne mesurent pas toujours les dégâts qu'ils peuvent occasionner. En tout cas, sur les quatre dossiers que j'ai eu à connaître depuis ma fonction au sein de la Zone de Police, je peux vous assurer que par trois fois, j'ai rencontré des membres de la famille qui était impliquée dans ces incidents. Pour le dernier dossier qui nous concerne, j'ai eu, le jour même des arrestations, je n'étais pas présente à la Commune, mais des membres de mon cabinet ont reçu le grand-père et son épouse et d'autres intervenants qui étaient également présents devant le Commissariat de Police. Le lendemain, j'ai reçu le grand-père et son épouse, je les ai reçues personnellement, je les ai entendues et je leur ai conseillé évidemment de déposer plainte notamment auprès du Comité P pour pouvoir justement expliquer la situation qu'ils avaient vécue. Tous ces dossiers sont donc traités en transparence.

Donc moi, je vous demande, si vous le souhaitez, d'intervenir auprès du Conseil de Police, car les questions qui sont posées concernent directement la Police et n'ont pas lieu d'être ici, le Conseil communal n'est pas habilité pour vous répondre.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban, mais s'il vous plaît, évitons la polémique.

M. Ikazban :

Bon, on va essayer d'éviter la polémique. Je dis simplement que j'ai entendu ce que la Bourgmestre vient de dire, mais je dis simplement que si vous estimez que ces interpellations n'ont pas d'objets ici, il ne fallait pas les mettre à l'ordre du jour. À partir du moment où elles sont inscrites à l'ordre du jour, c'est un comble ce que vous dites ! En plus, vous avez attendu la fin de la séance pour nous le dire, alors que la famille est toujours présente. On aurait pu le dire bien plutôt et la famille aurait certainement quitté la salle bien plus tôt. Donc je comprends une partie des craintes de la Bourgmestre, c'est vrai qu'il faut éviter de tirer des conclusions trop hâtives, mais néanmoins, dans une précédente interpellation de ce type-là, j'étais intervenu, mais pas directement sur ce qui concerne la Police, parce qu'effectivement il y a des éléments qui concernent la Zone de Police, mais sur des éléments qui concernent la sécurité et là, ce sont des attributions de la Bourgmestre. Je parle de la prévention et de ce que la Commune doit faire en matière d'aide aux victimes etc. Donc, tous ces aspects-là, ça se retrouve dans une partie des interpellations, de toute façon, vous l'avez mis à l'ordre du jour. Si c'est à l'ordre du jour, on doit pouvoir en débattre sinon pourquoi avoir attendu maintenant ?

M. le Président :

Si l'interpellation arrive, elle doit être d'office inscrite à l'ordre du jour. Quand une interpellation arrive dans les délais, on est obligé de l'inscrire à l'ordre du jour. La réponse par rapport à l'interpellation et la solution est donnée en Conseil. Je ne connais pas la famille et j'ignorais qu'elle était dans la salle.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, si je peux me permettre, franchement, je ne vais pas être long, mais voilà sur les aspects liés à la Police et aux enquêtes, je voulais rester très prudent et ne pas rentrer dans les détails, je rassure la Bourgmestre, mais néanmoins sur les aspects liés à la sécurité de manière générale et aux aspects liés à la prévention, j'avais en tant que Conseiller communal des choses à dire et certainement que j'aurais aimé entendre des membres du Collège s'exprimer par rapport à des aspects, par rapport à des conséquences. Maintenant, les deux Conseillers communaux qui ont déposé les interpellations, à eux de voir ce qu'ils font, ça leur appartient.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, les questions qui se trouvent dans les interpellations ne concernent que la Police. Il n'y avait pas de questions par rapport à la politique de sécurité. Madame la Bourgmestre vous a dit qu'elle a reçu la famille et qu'elle leur a conseillé de porter plainte auprès du Comité P.

Monsieur Ikazban, l'interpellant, ce n'est pas à vous et donc, vous n'avez pas la parole. Je suis désolé, je ne connaissais pas la famille et j'ignorais qu'elle se trouvait dans la salle. On ne me l'a pas présentée et elle ne s'est pas fait connaître auprès de moi non plus. Les deux seules personnes auxquelles je vais donner la parole, sont Monsieur De Block et Monsieur Vossaert.

M. De Block :

Donc, vous allez décider ce que nous allons pouvoir dire ici ? Monsieur le Président, ce sera un précédent, mais vraiment de grande envergure, et très triste, quand le Président veut déterminer ce que les Conseillers au Conseil communal peuvent dire et ne pas dire. En plus, c'est sur un sujet qui est programmé, inscrit à l'ordre du jour et qui relève de la Commune et pas seulement du Conseil de Police. Le Conseil communal a le droit de traiter toutes questions impliquant les Molenbeekois et je ne parle même pas du contenu de l'enquête précise, il y a quelque chose qui se passe là, ça dépasse une ou deux enquêtes. Il y a quelque chose qui se passe et les Molenbeekois ont le droit de savoir ce qui se passe parce qu'à chaque fois qu'il y a quelque chose qui se passe, qu'il y a une bavure, on annonce, la Bourgmestre, et je l'interpelle ici, la Bourgmestre annonce une enquête. Elle essaye d'apaiser les choses, elle essaye de dire qu'il ne faut pas réagir trop vite. Les gens attendent depuis des mois pour connaître les résultats. Je vous signale que dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, il est prévu que le point peut être débattu en huis clos, s'il le faut. Donc même les questions qui relèvent du Conseil de Police, peuvent être discutées ici en séance à huis clos. Évidemment que les gens peuvent décider d'en discuter au Conseil de Police, mais les personnes ont le droit de demander des explications à la Bourgmestre. Je demande de cartographier, ça ne relève pas de la compétence de la Police, je demande à la Commune, à la Bourgmestre qui est responsable, de cartographier les bavures et les incidents qui ont lieu les derniers mois et où ils se sont passés et quelles sont les gens qui sont impliqués. Y a-t-il un fil rouge entre ces différents cas oui ou non ? J'aimerais bien le savoir. On esquivait la question, j'aimerais bien avoir une réponse et les Molenbeekois ont droit à avoir ces réponses. Moi je ne comprends pas comment ça se fait

que les Molenbeekois n'ont pas le droit de se poser des questions. Comment se fait-il que les Conseillers communaux ne peuvent même pas poser ces questions ici. Ça, c'est du jamais vu, c'est du jamais vu ! Donc je pose la question et à deux reprises les gaz lacrymogènes ont été utilisés alors que ce n'était pas justifié. Quand les agents ne sont pas en danger, il n'y a pas lieu d'utiliser ces gaz lacrymogènes. Il y a des petits enfants, des personnes âgées dans les environs qui subissent tout ça aussi. À deux reprises, ce sont des situations que je connais personnellement, il y a des agents de Police qui se sont permis de rentrer dans un bâtiment, évidemment toujours sous l'excuse de la drogue, parce que c'est le seul argument qui permette de rentrer sans mandat de perquisition etc. Et donc, j'aimerais bien savoir quelles sont les conséquences, parce que clairement, la version des familles n'est pas la même que celle de la Police. Et donc je voudrais savoir effectivement si oui ou non, il y a des policiers ici à Molenbeek-Saint-Jean, et cela ne relève pas du Conseil de Police, ça relève des droits des Conseillers communaux qui habitent cette Commune, est-ce que oui ou non il y a des policiers qui en fait ne trouvent pas tellement grave de ne pas respecter les droits fondamentaux des gens et de rentrer chez eux sans mandat de perquisition et qu'après peut-être, je dis bien peut-être, ils disent ... drogue ou flagrant délit.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'avoue que je suis vraiment étonné parce que comme les points étaient inscrits à l'ordre du jour, je m'attendais à pouvoir développer mon interpellation. D'ailleurs, je ne suis pas vraiment d'accord avec votre interprétation par rapport au fait de savoir si ça relève du Conseil de Police, à partir du moment où on est sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, et que d'une part il y a des informations qui sont diffusées sur la place publique, dans la presse, et d'autre part que j'ai entendu aujourd'hui une interview sur Télé-Bruxelles dans laquelle Madame la Bourgmestre évoquait tout simplement les mesures qu'elle avait prises et donc qu'elle avait rencontré la famille et qu'elle a lancé une enquête, enfin que le Comité P allait être saisi de l'enquête.

Donc moi, très clairement, parce que c'est déjà arrivé ici au Conseil communal, on a déjà eu des débats à ce sujet, et on avait autorisé ces débats à l'époque, donc par rapport à cela, je dirais tout simplement que maintenant on a déjà eu ces débats et qu'on a déjà posé ici ces types de questions. Je peux comprendre que des questions qui sont beaucoup plus techniques ou qui relèvent plutôt de chiffres précis et qui doivent alors être débattues au Conseil de Police, là très bien, je comprends, je ne reviendrai pas là-dessus. Mais maintenant, vous avez déjà répondu en partie à mes questions, alors je ne vois vraiment pas l'objet de toute cette polémique aujourd'hui. On aurait pu très bien répondre aux questions qui relevaient du niveau communal.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Pour avoir des réponses à vos questions, je pense que c'est au Conseil de Police que vous pourrez obtenir les informations les plus précises. Un rapport a été demandé, une

rencontre a eu lieu avec les personnes qui ont été impliquées. D'une façon générale, je voudrais vous dire qu'il y a eu quatre dossiers depuis que je suis Bourgmestre, et ces 4 dossiers, ils sont toujours actuellement ouverts au Parquet et je vous rappellerais que tant que ces dossiers sont à l'instruction ou ouverts au Parquet, il y a un devoir de réserve à avoir par rapport à situation.

M. le Président :

L'incident est clos, l'explication a été donnée. Monsieur Ikazban, la discussion est close. Ces interpellations concernent des questions qui sont aujourd'hui ouvertes au niveau de la justice, pour lesquelles il y a le secret de l'instruction et donc nous n'avons pas de réponse à donner. Les seules réponses intelligentes qui peuvent être données, elles seront obtenues au Conseil de Police. Le Conseil communal est compétent pour des règles de sécurité en général et les compétences de la Zone de Police et du Conseil de Police sont clairement définies. Les questions qui ont été posées aussi bien par Monsieur De Block que par Monsieur Vossaert, sauf le contact avec les familles, relèvent automatiquement du Conseil de Police.

Monsieur Ikazban, je ne vous donne pas la parole !

34. Interpellation de Monsieur Dirk De Block, conseiller communal, sur une nouvelle violence policière.

Interpellatie van de heer Dirk De Block, Gemeenteraadslid, betreffende een nieuw geval van politiegeweld.

*Le point est rejeté.
Het punt wordt verworpen.*

38. Interpellation de Monsieur Michaël Vossaert, Conseiller communal, relative à l'interpellation par les services de police de deux jeunes à un domicile de la Rue Van Meyel. Interpellatie van de heer Michaël Vossaert, Gemeenteraadslid, betreffende de staandehouding van twee jongeren in een woonplaats Van Meyelstraat.

*Le point est rejeté.
Het punt wordt verworpen.*

Je suspends la séance et nous la reprenons demain soir à 19 heures, merci.

*La séance est interrompue le jeudi 24 octobre 2013 à 24h10.
De zitting wordt op donderdag 24 oktober 2013 om 24.10 uur onderbroken.*

*La séance est rouverte le jeudi 24 octobre 2013 à 19h00.
De zitting wordt op donderdag 24 oktober 2013 om 19.00 uur heropend.*

M. le Président :

Je rouvre la séance et je donne la parole à Madame Gadaleta pour une communication.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Je voulais vous dire que nous avons adopté ici, tous ensemble à l'unanimité, le plan énergie au mois de juillet et avec ce plan, nous avons introduit un dossier de candidature

pour la Commune la plus durable de Belgique et nous avons appris aujourd'hui que nous sommes parmi les finalistes.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voulais simplement d'abord féliciter Madame l'Echevine, féliciter le Collège et puis en même temps nous féliciter tous, puisque nous avons voté ce point à l'unanimité.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert, puis à Monsieur De Block.

M. Vossaert :

Je suis très heureux qu'on ait appris cette nouvelle aujourd'hui. Maintenant, j'espère que nous serons élus. Félicitations, et j'espère que nous y arriverons.

Par rapport à ce qui s'est passé hier, il y a plusieurs versions, mais je pense que dans ce cas de figure, on pourrait envisager une séance à huis clos pour ces questions, quand on touche aux personnes. Je pense que ça aurait été plus intéressant de faire ça. Ensuite, nous avons élaboré et voté ensemble un règlement d'ordre intérieur et on avait toujours dit qu'on pourrait le modifier ou l'adapter. Je pense qu'un jour ou l'autre, il faudra se réunir une nouvelle fois pour évaluer la mise en œuvre de ce règlement d'ordre intérieur. Je vais également saisir l'occasion que vous m'aviez donnée hier pour dire que j'espère qu'il y aura un membre au Conseil de Police qui pourra intervenir pour connaître tous les éléments sur le fond de l'affaire qu'on n'a pas pu évoquer.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Le Président doit faire attention à gérer ce Conseil dans l'intérêt de l'ensemble et pas que dans l'intérêt de la majorité. Je pèse mes mots, mais je trouve que les jugements ne doivent pas être faits aux seuls avantages de la majorité ou de la Bourgmestre. Sinon, je crains que la porte ne soit grande ouverte pour l'arbitraire et j'espère qu'on ne va plus reproduire cette situation où le Président refuse la parole aux conseillers. Nous avons le droit de nous exprimer, c'est notre droit, c'est notre prérogative, vous pouvez répondre aux questions, vous pouvez ne pas répondre aux questions, mais en tout cas, nous pouvons les poser toutes.

Une seconde remarque, c'est que lorsque nous avons voté le règlement d'ordre intérieur, on a fait la remarque que le Conseil communal, ce n'est pas juste la majorité, ce sont tous les Conseillers et aussi ceux issus de l'opposition. Quant à la majorité, elle peut

rendre publique ses décisions, ses points de vue, les décisions qu'elle prend, les projets qu'elle met en œuvre. Quant à la position, il faut l'entendre, il est essentiel d'entendre ce qu'elle a à dire. Ça, c'est le strict minimum. Quand je vois qu'il y a des gens qui se mobilisent, qui viennent au Conseil communal pour un point qui n'est parfois pas mis à l'agenda par la majorité, je trouve qu'on les traite de façon méprisante. On n'a aucune considération pour des gens qui prennent la peine de venir assister au Conseil communal. J'aimerais vraiment que le Conseil et son Président apportent un peu plus d'attention aux habitants et aux citoyens qui prennent la peine de se déplacer et de venir écouter les points et qu'on prenne en considération les demandes. Normalement on aurait dû avoir un vote, il n'y a pas eu de vote. Mais c'est de nouveau le Président qui a jugé lui-même après concertation peut-être avec des personnes dont le jugement et l'opinion pèsent peut-être un petit peu plus lourd que l'ensemble des Conseillers. Ça ne doit pas fonctionner comme ça !

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je vais essayer de répondre le plus succinctement possible aux différents points qui ont été relevés. La nouvelle loi communale précise que les interpellations sont présentées dans l'ordre de leur introduction et donc, si les deux interpellations de Madame Tamditi étaient en numéro un et deux, c'est parce que ce sont les deux premières qui sont rentrées au Secrétariat communal. Il n'y a donc eu aucun calcul de faire passer Madame Tamditi avant les autres.

À partir du moment où une interpellation rentre, il est indiqué qu'il y a l'obligation de les mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil communal. Ce qui a été fait. On peut discuter sur le fait de savoir si effectivement il faut les retirer anticipativement au Conseil communal ou le signaler en séance, et Madame la Bourgmestre est d'accord avec moi par rapport à ça, nous allons poser la question à la Tutelle pour savoir comment nous devons agir dans cette situation parce que ce n'est pas précisé dans la législation et dans le règlement d'ordre intérieur. Je crois qu'il ne s'agit pas d'un problème de règlement d'ordre intérieur mais plutôt d'un problème d'interprétation, de jurisprudence.

Ensuite, en ce qui concerne le règlement d'ordre intérieur, c'est prévu, on l'a décidé ensemble, qu'au bout d'un an, on ait ici une analyse de la situation et que l'on voit à ce moment-là de quelle façon on peut l'adapter pour qu'il soit le plus efficace possible.

Ensuite, si j'ai interrompu au moment où nous avons eu cette discussion concernant le retrait des interpellations de Messieurs Vossaert et De Block, et au moment de la discussion s'en est suivie, c'est parce que les esprits étaient largement échauffés et donc je crois, tout comme c'est d'ailleurs prévu quand on est dans cette situation, il valait mieux faire la suspension de séance à ce moment-là pour permettre aux esprits de se calmer et d'avoir un échange comme nous l'avons actuellement qui est beaucoup plus calme et dans le respect de chacun. Je crois que jusqu'à présent, et depuis les reproches qui m'ont été faits au début, où effectivement, j'étais peut-être un petit peu trop présent dans les débats, parce que je crois qu'aujourd'hui, quand vous prenez la parole, je laisse la possibilité à chacun de défendre son point de vue, je permets des dépassements de temps. C'est vrai qu'hier, j'ai repris Monsieur De Block à deux reprises, Monsieur Ikazban à une reprise parce qu'il y avait un large dépassement de temps. Mais si on prend tout le débat concernant les comptes 2012, je crois que tout le monde a eu la possibilité de dire tout ce qui souhaitait dire sans qu'il soit interrompu.

Je voudrais quand même revenir sur une chose qui est tout de même importante, il existe deux instances au sein de la Commune, qui sont d'un côté le Conseil de Police et de l'autre le Conseil CPAS. Ces instances ont été mises en place parallèlement au Conseil communal. Si je prends le Conseil de Police et le Conseil CPAS, ils ont tous les deux leurs lois organiques qui définissent clairement leurs fonctions et leurs obligations et qui déterminent les droits du Conseil communal par rapport à ces deux instances. Le Conseil communal est compétent pour la sécurité en général et peut donc aborder ces sujets-là. À partir du moment où nous rentrons dans des problèmes plus problématiques, tels que les plans de sécurité, les événements qui peuvent éventuellement se passer au niveau de la Police avec des interventions de policiers etc., ces interpellations-là relèvent exclusivement du Conseil de Police. Si je prends le cas du CPAS, le Conseil communal, est compétent, tout comme le Conseil de Police d'ailleurs, pour la désignation des membres qui vont composer ces deux Conseils, mais est également compétent pour l'analyse du budget accompagné de la note de politique générale et c'est tout. Ça signifie également, qu'à partir du moment où on a des interpellations qui concernent des personnes privées ou des éléments qui concernent ces instances-là, il n'est pas question que le Conseil communal en débattenne. A fortiori en ce qui concerne le CPAS, il faut quand même bien se rendre compte que toutes les décisions qui sont prises au sein du CPAS, aussi bien au sein du Conseil que des différents Comités qui le composent, sont prises du huis clos. Le Conseil n'a pas à se prononcer par rapport à ces différentes questions. Donc, Monsieur De Block, vous avez rentré une interpellation qui concerne la décision du CPAS et malheureusement le Conseil communal n'a pas la possibilité de vous répondre. La personne dont vous faites référence a la possibilité de s'adresser au CPAS et d'avoir accès à son dossier. Si elle n'est pas contente de la décision, il y a des recours qui existent et elle n'a qu'à introduire ces recours. Nous n'avons pas la possibilité de lui apporter une réponse, ni à vous, parce que nous n'étions pas partie prenante au moment de la décision et les Conseillers communaux qui sont ici présents et qui siègent au CPAS, ces personnes-là sont tenues également à un devoir de réserve. Il n'y a donc pas de possibilité de vous donner une réponse par rapport à cette interpellation. Je vous informe par contre que vous aurez une réponse sur l'hôtel social, cette réponse sera communiquée à huis clos. Votre interpellation concerne une personne mais la compétence est effectivement au niveau de la Commune et donc il y a possibilité de vous donner une réponse à huis clos. Je crois que j'ai répondu à la majorité des questions qui ont été posées, je crois qu'on ne doit pas polémiquer plus sur le sujet, il est passé, il est derrière nous, attendons la réponse de la Tutelle par rapport à la question préjudicielle qu'on lui posera concernant la façon de traiter des interpellations qui ne concernent pas le Conseil.

Je vous remercie.

Monsieur Ikazban, vous souhaitez réagir ?

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, en fait, j'avais l'impression que vous vouliez vous justifier. Moi, je ne vous ai pas remis en cause. Je ne reproche pas que les deux interpellations de Madame Tamditi soient passées avant les autres. Je dis simplement que la séance est arrêtée après ces deux interpellations. C'est ça, ma remarque, je n'ai pas dit autre chose. Et d'ailleurs, si ça avait été l'inverse, si elle n'avait demandé d'inverser, pour elle, j'aurais accepté d'inverser. En plus, je trouve que vous ne répondez pas vraiment à ce que je dis. Vous avez demandé à la Tutelle, d'accord. Mais entre-temps on fait quoi ? Vous mettez tout à l'ordre du jour d'office ? Ça veut dire que chaque fois, on va passer du temps ici à décider de mettre ou pas à l'ordre du jour. Monsieur le Président, je pense qu'il faut une règle. Évidemment, tout n'est pas dans le règlement d'ordre intérieur. Il faut une jurisprudence. Mais alors, mettons-nous d'accord, quand vous décidez de réagir de telle ou telle façon, vous le faites et vous créez une jurisprudence. Quand il n'y a pas d'avis contraire de notre part, c'est qu'on y souscrit. Ici, je pense qu'il faut une jurisprudence. Je pense qu'on

ne va pas s'amuser à avoir 30 interpellations à l'ordre du jour, vous avez peut-être avoir des gens dans la salle, des gens intéressés, des habitants, des membres de la presse ou que sais-je, et puis on va décider d'éliminer la moitié des interpellations à minuit. Ça ne va pas, ce n'est pas sérieux, moi je pense que vous recevez les interpellations, vous devez prendre vos responsabilités. Vous décidez de les mettre à l'ordre du jour ou pas et si vous ne les mettez pas, vous justifiez. Vous l'avez déjà fait dans d'autres cas, moi j'ai déjà eu deux refus et je n'ai pas discuté. Il y a un refus pour lequel vous aviez raison, pour l'autre, je ne suis pas convaincu, mais ce n'est pas grave, j'ai accepté. En ce qui concerne les questions d'actualité, c'est vous, le Président qui devez décider et en ce qui concerne les interpellations et les motions, c'est au Collège de trancher. C'est au Collège de dire si oui ou non il y a un lien et pas les inscrire à l'ordre du jour et puis les retirer. Ça crée de la cacophonie. Excusez-moi, j'ai pris l'exemple extrême, imaginez 30 interpellations avec des sujets qui intéressent la population, qui intéressent beaucoup de gens, et on va éliminer la moitié aujourd'hui pour des raisons que vous avez invoquées et qui sont peut-être bonnes pour vous et peut-être qu'on va être d'accord avec vous, on aura peut-être fait déplacer des gens pour rien, on aura peut-être alerté la presse pour rien. Moi je trouve que ça ce n'est pas respectueux. Et là, ce n'est pas un jeu opposition contre majorité. Là, c'est l'image du politique au niveau de la Commune. On a des débats, on peut ne pas être d'accord et parfois se chamailler, se tirailler, pas de trop..., mais je pense qu'on doit quand même avoir une certaine crédibilité aux yeux de la population dans cette enceinte du Conseil communal. Je ne voulais pas être trop long Monsieur le Président, excusez-moi d'avoir été long.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

J'ai deux remarques. On vous a déjà signalé que le choix de ne pas suivre l'ordre des points tels qu'inscrits à l'ordre du jour, ça relève vraiment du Conseil tout entier, en tout cas à la majorité des voix. Ça n'a rien à voir avec l'urgence que Monsieur Ikazban a invoquée, là il faut les deux tiers des voix, mais là, c'est quand il y a un point d'urgence qui s'ajoute à l'ordre du jour. On vous a déjà demandé que lorsque vous changez l'ordre du jour, que ce soit soumis et que l'on vote là-dessus. On doit voter là-dessus. On a déjà fait ce débat-là. Vous avez interpellé à ce sujet. Vous reproduisez encore la même erreur. Vous avez refusé le vote quand on l'a demandé et vous l'avez imposé quand on n'a pas voté. Vous avez donc fait deux erreurs.

Au sujet de la Tutelle, j'aimerais bien qu'on ajoute au règlement d'ordre intérieur la possibilité d'avoir un recours quand on n'est pas d'accord avec une décision prise par le Collège. Parce que sinon, je crains que ce règlement d'ordre intérieur devienne lettre morte. Je peux écrire plein de choses chouettes et belles, mais si au moment où on doit les faire appliquer on n'a aucun levier, sauf votre gentillesse, de le faire appliquer. Je trouve que ça ne va pas.

Sur les interpellations que j'ai introduites, évidemment qu'elles viennent de cas concrets. Mais à chaque fois, je pose des questions quant à la politique mise en place. Et je pense qu'aussi bien dans le cas du CPAS, à la limite je ne veux pas être irrespectueux, mais je m'en fous la personne et de son cas. Il s'agit du non-respect de la loi et j'ai un e-mail, j'ai des jugements du Service Public Programmatoire qui explique bien que ça ne va pas. Je peux dire la même chose au niveau de l'hôtel social, je pose des questions quant à la politique mise en place par la Commune. Je trouve que c'est important, effectivement on n'est pas en accord sur quels points peuvent être soulevés ici et être débattus ici au Conseil

communal. Ce n'est pas par ce que le CPAS ou le Conseil de Police sont compétents qu'ils sont exclusivement compétents. Je voudrais bien que la Tutelle s'exprime à ce sujet. Je demande au Collège d'éclaircir cette question qui a déjà été soulevée à deux ou trois fois et qu'on vienne avec une réponse claire de la Tutelle, que la Tutelle nous dise que ces questions sont interdites et que c'est une raison pour ne pas les programmer. Alors dans ce cas, je me tairai. Mais tant que je ne reçois par cette réponse, je ne vais pas me plier.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Merci Monsieur le Président, je voulais juste vous dire que je me réjouis de votre prise de conscience. Vous vous être remis en question et vous avez l'honnêteté de reconnaître que vous avez commis des erreurs dans la gestion du Conseil communal d'hier et je voulais juste attirer votre attention, pour être tout à fait complète, et être correcte et ne pas confisquer votre espace et notre droit à la parole, de pouvoir distribuer la parole à tout le monde, à la majorité et à l'opposition.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Ouberri.

L'incident est clos. Nous allons commencer par la première interpellation de Monsieur Berckmans concernant les problèmes de tapage et les problèmes environnementaux causés par des concerts organisés dans le hangar de Bruxelles Propreté située à Molenbeek-Saint-Jean, du côté de la porte de Ninove.

29. Interpellation de Monsieur Dirk Berckmans, Conseiller communal, relative au tapage et à d'autres problèmes environnementaux causés par des concerts qui sont organisés dans le hangar de Bruxelles-Propreté situé à Molenbeek-Saint-Jean.

Interpellatie betreffende de geluidsoverlast en andere milieuproblemen, veroorzaakt door "concerten" die worden georganiseerd in de hangar van Net Brussel, gelegen aan de Rechthoekstraat in Sint-Jans-Molenbeek.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Mijn interpellatie gaat over een loods die gelegen is aan de Rechthoekstraat, vlakbij de Ninoofsepoort, zoals de voorzitter zegt. Ik moet een vergissing rechtzetten, die loods is geen eigendom van Net Brussel, maar wel van de Grondregie van het Gewest.

Je fais une petite rectification, il s'agit d'une interpellation sur un hangar situé à la rue du Rectangle, j'avais dit dans mon interpellation qu'elle était la propriété de Bruxelles Propreté, mais en fait il s'agit d'une propriété de la Régie Foncière de la Région de Bruxelles-Capitale. Mais ça ne change pas grand-chose au problème, puisque ce sont différents organismes de la Région avec les mêmes responsables politiques.

Aan de Rechthoekstraat staat een hangar die eigendom is van Net Brussel (Brussels Hoofdstedelijk Gewest). De hangar staat deels op het grondgebied van Brussel-Stad en deels op dat van Sint-Jans-Molenbeek; het grootste deel bevindt zich, op zicht van het bijgevoegde plan, op het grondgebied van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek. Ter illustratie worden ook enkele foto's van de hangar zelf bijgevoegd. De hangar en de omliggende percelen bevinden zich in een soort "niemandland" en, mede door het uitblijven van de definitieve heraanleg van de Ninoofse Poort, liggen ze er al jaren ongebruikt. In afwachting van die definitieve heraanleg zouden de terreinen, mits een niet zo grote investering, kunnen worden omgevormd tot openbare ruimten waar o.a. de vele kinderen uit de aangrenzende wijken – Heyvaertwijk en het gedeelte van Laag-Molenbeek aan de andere zijde van de Ninoofse Steenweg, deel van Brussel-Stad aan de andere kant van de kleine ring, Kuregem in Anderlecht – samen en veilig zouden kunnen spelen.

In de plaats daarvan krijgen de buurtbewoners er nu ook nog wat geluidsoverlast en andere milieuhinder bovenop. Sinds korte tijd worden er in de hangar immers muziekconcerten, dansfeesten, enz. georganiseerd. Op zaterdag 15 juli jl. organiseerden Groen, Ecolo en hun jongerenafdelingen er hun jaarlijkse groene dansfeest "Vert pop". Op zaterdag 12 oktober jl. was er het concert "Blackout Belgium 2013". Ik hoorde van verschillende buurtbewoners die het dichtst bij de hangar wonen dat het door het met dit concert gepaard gaande lawaai onmogelijk was de slaap te vatten vóór 4 à 5 u. 's morgens. Er zouden ongeveer 4.000 mensen aanwezig zijn geweest op dit concert waarvan er zich regelmatig ook velen buiten de hangar bevonden waardoor de geluidsoverlast nog toenam. Tijdens het groene dansfeest van 15 juli heb ik zelf, tussen 24 en 1 u. 's nachts, vastgesteld dat auto's van heel wat deelnemers aan dit feest zomaar op de straat (gedeelte van de Nijverheidskaai langs de hangar) geparkeerd stonden wat dus ook voor bijkomende verkeersonveiligheid zorgde. Het lijkt me surrealistisch dat Net Brussel die hangar nu onder de naam "ABP Warehouse" commercialiseert en hierdoor de voormelde wijken met nog meer overlast opzadelt. Het getuigt alvast van weinig respect tegenover de bewoners vanwege een openbare instelling als Net Brussel.

Over ABP Warehouse en ook over de 2 voormelde activiteiten die in de hangar plaatsvonden kan voldoende informatie worden teruggevonden op het internet, inzonderheid op facebook.

Niettegenstaande het hier dus een eigendom van het Gewest betreft, ben ik van mening dat de gemeente ter zake ook enkele verantwoordelijkheden heeft. Daarom wil ik de volgende vragen stellen :

1° Heeft de gemeente Sint-Jans-Molenbeek voor de organisatie van de voormelde zeer luidruchtige activiteiten een toelating afgeleverd ?

2° a) Heeft de gemeente in het kader van een aanvraag om dergelijke activiteiten te organiseren geen verantwoordelijkheid om, onder andere, na te gaan of er voldoende sanitaire voorzieningen (voor duizenden bezoekers) zijn, of er

voldoende geluidsisolatie is, of de verkeersveiligheid kan worden gegarandeerd, enz. ?

b) Heeft de gemeente, zelfs in het geval er geen toelating werd afgeleverd, geen verantwoordelijkheid om de voormelde kwesties – sanitaire voorzieningen, geluidsisolatie, verkeersveiligheid, enz. – op het moment zelf te laten controleren ? Gezien het “massale karakter” ervan kan ik mij immers moeilijk voorstellen dat niemand ervan op de hoogte was ?

c) Ook hier duikt het surrealisme opnieuw op : tijdens de laatst genoemde activiteit op en rond het terrein van Net Brussel kwam er ook heel wat afval op de openbare weg en elders terecht maar niet in de afvalcontainers van Net Brussel... Enkele van de bijgevoegde foto's tonen bovendien duidelijk aan dat Net Brussel voor zijn eigen terreinen en gebouwen zelfs niet echt een voorbeeld van netheid kan worden genoemd, ongeacht of er al dan niet concerten worden georganiseerd.

Wat is het standpunt van het College wat dit aspect betreft ?

3° Wat een meer positief gebruik van het terrein met de hangar en de aangrenzende percelen betreft, heeft de gemeente de mogelijkheid initiatieven te nemen om die grote ruimte zodanig te organiseren dat ze als recreatieruimte kan worden gebruikt door kinderen en volwassenen ?

Heeft het college de intentie dergelijke initiatieven te nemen ? Zo ja, binnen welke termijn ?

Kan het college bij het Gewest en bij Net Brussel aandringen om, enerzijds, de voormelde te luidruchtige activiteiten niet meer te laten plaatsvinden en om, anderzijds, die openbare ruimte op een meer positieve manier in te vullen ?

Een bijkomend argument is dat heel wat van de gebouwen op de bedoelde percelen, blijkens het bijgevoegde plan, op termijn toch zullen worden gesloopt.

Ik dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mevrouw de Burgemeester.

Mme la Bourgmestre :

Je vais d'abord intervenir et Madame Gadaleta complétera ma réponse. En effet, la Commune a de bonne foi autorisé l'organisation dans ce hangar de la Porte de Ninove, les deux éléments que vous avez cités, à savoir celui d'Ecolo le 15 juillet et ensuite celui de Black Out Belgium le 12 octobre. Il faut, comme vous l'avez souligné, savoir que ce hangar est inoccupé et qu'il appartient à la Régie des Bâtiments de la Région de Bruxelles-Capitale et que la Région en avait autorisé l'occupation.

En ce qui concerne le premier événement qui s'est déroulé le 15 juillet, nous n'avons eu aucune plainte écrite de la part des riverains, je n'ai pas eu connaissance de quelconque

difficulté. Par contre, comme vous l'avez souligné, nous avons reçu des plaintes après l'évènement du 12 octobre. Et donc, nous avons pris contact avec les services qui nous ont en effet confirmé les nuisances que les riverains ont subies suite à ces événements. Ces nuisances, c'étaient comme vous l'avez souligné, des problèmes sonores, des problèmes de propreté, de stationnement et évidemment ces faits sont tout à fait inacceptables. Il y avait une présence pour dissuader et prévenir les vols notamment dans les véhicules autour du site. A diverses reprises, la Commune est intervenue dans le hangar pour demander aux organisateurs de baisser le volume, mais cela n'a pas suffi, car pour respecter les consignes du Siamu, les organisateurs devaient garder les portes grandes ouvertes. Il est clair qu'un tel incident ne doit plus se reproduire et donc en conséquence, évidemment, nous avons décidé de ne plus autoriser des événements de cette envergure ou même des événements tous courts, sur ce site.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Ja, wat betreft het Gewest, hebben wij ook contact opgenomen met het kabinet van de Staatsecretaris Buno de Lille, die op zijn beurt ook contact heeft opgenomen met het kabinet van Minister President, de bevoegde diensten en de Grondregie van het Brusselse Gewest. Ze zijn in overleg met de Gemeente van Sint-Jans-Molenbeek en hebben ze ook beslist om geen vergunning meer toe te staan voor het gebruik van de hangar. Het kabinet laat ons weten dat de vergunning voor de renovatie aan de Ninoofsepoort zijn ook ingediend is en de afbraak van de hangar is onder andere voorzien, dus ik denk dat u terecht vraagt om meer groen en ontspanningsruimte aan Ninoofsepoort waar al lang een project van Beliris ligt voor de creatie van een park, toch wel hopelijk binnenkort gerealiseerd kunnen worden.

M. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Gadaleta.
Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u, zoals Mevrouw de Burgemeester als Mevrouw de Schepen voor het antwoord!

Ik ben verheugd dat er geen dergelijke activiteiten niet meer zullen plaatsvinden. Het is niet de bedoeling om hier aan partijpolitiek te doen wat de organisatie van de concerten betreft. Maar dus, het is ook zo, dat niet alle burgers altijd gaan reclameren. Ik woon daar in de buurt, ik heb van verschillende mensen die vlakbij wonen klachten gehad. Ik ben ook tevreden, ten eerste dat zowel de Gemeente als de bevoegde overheid op het niveau van het Gewest beslissen dat dergelijke activiteiten niet meer zullen plaatsvinden, en ten tweede, niet alleen de mensen uit die wijk, maar ik denk dat heel wat mensen van Molenbeek er naar uitkijken dat er eindelijk iets wordt gedaan ten gunste van veel kinderen in die wijk en ook van de volwassenen.

Dank u wel.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

30. Interpellation de Monsieur Jamal Ikazban, Conseiller communal, relative à l'évaluation de la fête du sacrifice 2013.
Interpellatie Van de Heer Jamal Ikazban, Gemeenteraadslid, betreffende de evaluatie van het Offerfeest 2013.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour la lecture de son interpellation.

M. Ikazban :

Ce 15 octobre, nous avons célébré la fête du sacrifice, qui pour bon nombre de nos concitoyens, est une fête importante.

A l'instar des années précédentes, un important dispositif a été prévu afin d'accueillir au mieux les activités liées à cette fête.

Dans ce contexte, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

- Quel dispositif a été prévu afin d'informer les citoyens ?
- Combien de personnes se sont enregistrées pour y participer ?
- Quel dispositif humain la commune a mis en place pour encadrer la cérémonie ?
- La commune a-t-elle sollicité, comme les années précédentes, le subside régional et si oui, à combien s'élève-t-il ?
- Quelle évaluation l'échevin ou les échevins ayant en charge l'organisation de la fête du sacrifice, peut-il ou peuvent-ils en donner ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Merci Monsieur Ikazban pour vos questions, ça me donne aussi l'occasion de mettre en avant le travail accompli par les services à l'occasion de cette fête. C'est une fête qui touche une grande partie de la population et nous tenons à ce que ça se passe dans les meilleures conditions possibles pour tout le monde. Il faut également tenir compte du fait que cette année il y avait problème de la rénovation de l'endroit. Je pense qu'il faut quand même souligner que les services ont fait le maximum.

Pour revenir à vos questions précises, le dispositif n'a pas été vraiment différent de celui des années précédentes. Il y a 6.000 flyers qui ont été distribués, il y a des stands d'information qui ont été placés sur les marchés, et il y a également des informations qui ont été données dans les mosquées.

Par rapport aux inscriptions, il y a eu 680 personnes inscrites. Vous savez que c'est la Commune de Molenbeek-Saint-Jean qui organise la fête du sacrifice, enfin le dispositif d'abattage temporaire pour toutes les Communes de la zone. Cette année-ci, Koekelberg s'est associée au dispositif. Donc, nous avons eu 689 inscrits, avec la plus grosse part pour Molenbeek-Saint-Jean, avec 696 inscriptions.

Par rapport à la différence entre les inscriptions et les abattages réalisés, on a remarqué que cette année 51 personnes qui étaient inscrites ne se sont pas présentés pour l'abattage.

Par rapport au personnel, on a eu 48 agents communaux, toutes Communes confondues. La plupart venaient bien sûr de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, donc 42 de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et six détachés des autres Communes. Il y avait 28 bouchers, il y avait quatre sacrificateurs agréés par l'Exécutif des Musulmans de Belgique, cinq policiers, six Gardiens de la Paix et aussi six volontaires de la Croix-Rouge de Belgique.

À côté de cela, j'aimerais également souligner la collaboration avec la mosquée qui offrait du thé et des pâtisseries aux personnes présentes. C'est une tradition qui contribue à souligner le caractère festif dans un lieu qui pour le reste est relativement austère.

Les subsides doivent toujours être demandés après l'organisation de la fête. Les services sont occupés à réaliser les dossiers, et comme chaque année, le montant des subsides demandés va s'élever à 25.000 €.

Le coût précis de la fête, malheureusement on n'a pas encore eu le temps de détailler tous les chiffres parce qu'il y a toute une série de dépenses qui sont faites. Je vous fournirai tous les détails dès que nous aurons pu faire tous les comptes.

Vous me demandez mon évaluation, donc c'est moi, en tant que l'Echevine de l'Environnement qui coordonne le dispositif en étroite collaboration avec mon collègue et Echevins de la Propreté publique. Il est vrai que lors de la fête, on s'est rendu au lieu d'abattage avec plusieurs collègues. Ça nous paraissait important d'être là aussi bien pour la population qui fait cette journée, mais aussi pour le personnel qui est au travail. C'est la première fois que j'étais confrontée à une telle expérience, et ça a été très positif. J'ai trouvé que ça se passait très bien, qu'il n'y avait pas de longues files. Il y avait une bonne ambiance, on a même visité les lieux d'abattage. J'ai pu constater que les bêtes étaient sacrifiées de manière très respectueuse et je n'ai pas constaté de mal-être animal. C'est mon sentiment, mais ça a été aussi confirmé par les inspections qui ont eu lieu. Comme tous les ans, c'est l'AFSCA et l'IBGE qui viennent sur les lieux.

On a déjà eu une réunion d'évaluation avec les services, on aura bientôt une autre réunion d'évaluation avec les forces de l'ordre. Globalement, la fête s'est bien passée, même s'il y a toujours des petits soucis que l'on peut énoncer comme par exemple la mise en place des inscriptions et essayer que ça se passe mieux pour les gens qui font la file etc. Il y a aussi la question effectivement des gens qui s'inscrivent et qui ne viennent pas, donc il y a vraiment des points qu'on pourrait améliorer, mais mon sentiment c'est que la fête s'est bien passée. Pour le moment, les échos que j'ai reçus des personnes que je côtoie dans les rues sont aussi des remarques positives pour le travail.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, merci Madame l'Echevine pour vos réponses.

Est-ce que j'ai bien compris vous avez dit 696 inscriptions ?

Mme l'Echevine Gadaleta :

689 inscriptions et 596 pour Molenbeek-Saint-Jean.

M. Ikazban :

Ah, voilà parce que j'avais entendu autre chose. Combien de personnes sont-elles réellement venues ?

Mme l'Echevine Gadaleta :

638.

M. Ikazban :

D'abord, je voudrais vous féliciter, féliciter le Collège d'avoir poursuivi cette opération. Voilà en tout cas un dossier dans lequel vous poursuivez les actions qui ont été menées ces dernières années. Je suis sûr que vous allez améliorer les choses. Vous vous souvenez qu'il y a quelques mois, j'avais fait une remarque je pense que c'était lors de la confection du budget en signalant que l'endroit qui était utilisé pour l'abattage est, ou va être en travaux et il va falloir trouver une solution. Je ne savais pas que ça allait être là et donc c'est très bien. C'est un peu plus à l'étroit, mais ça s'est bien passé, donc vous voyez qu'on fait aussi les remarques constructives pour alerter le Collège à un certain moment. Moi, je pense aussi qu'il y avait une bonne ambiance, je suis d'accord avec vous. Effectivement, il y a toujours un peu moins de personnes qui viennent pour sacrifier leurs bêtes. Pourquoi, mais finalement il n'y a pas une grande différence entre les gens qui s'inscrivent et ceux qui viennent. Il y a plein de raisons que je ne vais pas développer ici. Le subside régional, je sais bien qu'il y en a un et je suis heureux que la Région assume ses responsabilités et donne un subside aux Communes, c'est important. Pour l'avenir, par rapport à l'information, c'est parce que moi j'ai vu beaucoup moins d'information est beaucoup moins de communication par rapport à ça. Maintenant, peut-être que ce n'est plus nécessaire d'avoir une communication à ce sujet. En tout cas, moi je n'ai pas vu grand-chose et je me posais la question.

Je vous encourage à poursuivre cette opération chaque année et à l'améliorer. Je voulais aussi vous dire qu'avant, les moutons étaient très stressés parce qu'on n'utilisait pas la bonne technique. Ça vous fait rire, mais bon, on n'utilisait pas la bonne technique pour faire avancer les bêtes, ça les stressait plus qu'autre chose. Dès que les ouvriers ont changé leur façon de faire, au lieu de les tirer et de se mettre derrière, il faut les laisser tranquille et suivre le mouvement. Je trouve que c'est important, même pour les Musulmans, c'est extrêmement important de ne pas sacrifier un mouton qui est stressé et je vous remercie d'avoir rappelé le fait que ce sacrifice s'est passé dans de bonnes conditions sans faire souffrir les bêtes.

Je voudrais conclure par une remarque, un souhait, un vœu, c'est que les ouvriers ont participé de manière importante à cette opération et heureusement que nous avons un personnel de grande qualité à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, et je parle surtout des ouvriers, par ce que c'est eux qui ont été mis au four et au moulin, mais je voudrais vraiment qu'on continue ce qui s'est toujours fait, c'est que vous avez des ouvriers de toutes origines, de toutes confessions qui participent activement à cette fête du sacrifice. Ça, je trouve que c'est important, je ne pense pas que vous allez changer cela, et je trouve que c'est vraiment important de continuer à le faire, ce n'est pas que la fête des Musulmans, c'est aussi une

question de santé publique. On pourrait avoir le même raisonnement lorsqu'il s'agit d'organiser le marché de Noël et ainsi de suite. Je trouve que c'est très important de garder cet aspect-là, je sais qu'il y a certains échevins ici, qui dans leur programme, accordent une importance assez importante au vivre ensemble, au mélange et au respect des autres, je trouve que c'est important et la Commune doit montrer l'exemple. Quand on a une opération comme cela, où les gens qui ne sont pas Musulmans ne comprennent pas toujours à cause de préjugés et c'est normal, il faut les respecter, mais je trouve que c'est important que la Commune montre l'exemple quand elle a une équipe d'ouvriers dynamiques, volontaires, motivés, compétents et de toutes origines.

Je vous remercie, excusez-moi d'avoir été un peu plus long.

M. le Président :

Je vous en prie Monsieur Ikazban, je vais d'ailleurs vous recéder la parole par ce que vous êtes l'interpellant suivant.

31. Interpellation de Monsieur Jamal Ikazban concernant les préparatifs relatifs à l'organisation de « Molenbeek, métropole culturelle 2014 ».

Interpellatie van Mijneer Jamal Ikazban betreffende de organisatie van "Molenbeek, métropole culturelle 2014 ".

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour la lecture de son interpellation relative à l'organisation de Molenbeek, métropole culturelle 2014. Vous pourrez constater que Madame Tahar, Madame la Bourgmestre et moi-même arborons les couleurs de Molenbeek 2014.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Ah oui vous portez les couleurs du FDF. Je ne sais pas ce que vous avez contre le FDF, il est gentil, il est là, il ne dit jamais rien Monsieur Vossaert, allez, je le taquine. Voilà, c'était un peu d'humour pour détendre l'atmosphère. C'est le jour de gloire de la majorité, Molenbeek capitale culturelle 2014.

Notre Commune sera Métropole culturelle en 2014. Ce titre est très valorisant car il récompense la vitalité culturelle d'une Commune.

L'année 2013 se termine doucement et bientôt nous rentrerons dans le vif de ces festivités.

A ce sujet, où en est la Commune dans les préparatifs ?

Existe-t-il une liste précise des activités ? Une brochure sera-t-elle bientôt disponible pour le public ?

Afin de mettre en place les activités liées à cet événement, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF interviennent financièrement dans le projet, la Commune doit, quant à elle, prévoir également une enveloppe budgétaire.

Concrètement, quel montant avez-vous obtenu de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF et quel budget avez-vous dégagé à cette occasion ?

Comment les associations molenbeekoises seront-elles impliquées dans le projet ? Des projets concrets ont-ils été rentrés et si oui, quels sont ceux qui ont été retenus ?

Dans le même registre, vous avez pris l'engagement, Madame la Bourgmestre, de changer rapidement les statuts de l'ASBL « Promouvoir les cultures à Molenbeek » afin de respecter les principes du pacte culturel. Ce processus de changement va-t-il être entamé ? Quand l'ASBL sera-t-elle enfin conforme à ces principes ?

Enfin, qu'en est-il de la péniche acquise dans le cadre de ce projet, quel est le coût initial de cette acquisition ? Comment va-t-elle être affectée ? In fine, quel budget représentera ces affectations.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Eh bien justement, hasard du calendrier, Monsieur Ikazban, c'est hier que le programme de métropole culture 2014 a été présenté à la presse et aux associations, ainsi qu'aux représentants des différentes entités fédérées. C'est vrai que c'est l'aboutissement d'un long processus. Vous vous en souviendrez, déjà la question avait été abordée ici au Conseil communal quand l'appel à projet avait été lancé, fin 2010. La Commune a décidé de se lancer dans cette grande aventure après Liège en 2010, la Louvière en 2012 et malheureusement, on nous annonce qu'il n'y a plus d'appel à candidature concernant la future métropole culture pour les années suivantes parce que nous aurions évidemment souhaité pouvoir transférer l'éolienne à nos successeurs, mais ce ne sera pas le cas. Il s'agit bien d'une éolienne et pas d'un moulin, parce que nous regardons les énergies nouvelles et pour nous justement, le symbole de Molenbeek culture, c'est de se projeter vers l'avenir, vers une énergie nouvelle à travers les rencontres. Le thème de métropole culture 2014, c'est véritablement les rencontres à Molenbeek Saint-Jean, les rencontres entre les habitants, entre les quartiers, entre les associations et de porter des projets, que ce soit dans le domaine culturel, par la danse, par les arts plastiques, mais aussi dans le domaine de la cohésion sociale, et de pouvoir faire en sorte que tous les acteurs de la Commune, les acteurs sociaux, culturels, économiques, sportifs puissent participer et faire en sorte que leurs projets soient pérennisés. Je voudrais également, puisque vous m'en offrez l'occasion, préciser que c'est un projet qui a été porté par plusieurs services de la Commune. Il y a eu évidemment la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, mais il y a eu aussi les services culturels francophones et néerlandophones, il y a eu le service Communication, il y a eu le service des Projets subsidiés, il y a eu véritablement un engouement de la part de la Commune pour porter ce projet et nous l'avons fait ensemble. Il y avait évidemment l'ancien Bourgmestre, moi-même comme l'Echevine de la Culture française à l'époque et les différents services. Nous avons été défendre ce projet auprès d'un jury indépendant à la Communauté française. Comme vous avez pu le constater, les préparatifs vont bon train puisque nous avons présenté le contenu de métropole culture sur le thème de la rencontre.

Je ne vais pas vous présenter tous les projets parce que justement vous avez eu l'occasion de les découvrir dans le dossier que vous avez reçu hier. Sur le site *Molenbeek2014.be*, vous trouverez toutes les informations et listes d'activités de métropole culture et ce, jusqu'au mois d'avril, ainsi qu'un avant-goût du restant de l'année parce que

Molenbeek culture c'est un projet qui est en évolution. Nous nous sommes adressés aux citoyens, aux associations et nous espérons que ceux qui en ont l'envie puissent nous rejoindre dans ses différents projets et éventuellement participer en présentant aussi des activités qui s'inscriront dans métropole culture. Le portail communal *1080.culture* relayera également la programmation, il y aura un numéro spécial évidemment dans Molenbeek Info au mois de janvier 2014 et le site *Molenbeek2014.be* sera hébergé par *Visitbrussels.be*

Vous l'aurez vu, le dossier de présentation contient deux grands chapitres. Le premier regroupe les projets et réalisations intemporelles comme le logo, la péniche baptisée maintenant « La Molenbeek », le spot officiel qui restera un outil de communication intéressant pour la Commune, et encore la chanson de Molenbeek 2014 avec Pitcho comme parrain artistique. Des extraits de cette chanson ont d'ailleurs été présentés hier à l'occasion de la conférence de presse. Je pourrai encore citer *molenews*, un concours de reportages journalistes qui est réalisé en collaboration avec Tele-Bruxelles. Donc, vous voyez que pour faire connaître Molenbeek métropole culture, les initiatives sont nombreuses et on ne pourra pas dire à Molenbeek qu'on n'a pas eu connaissance de ce beau projet.

Vous verrez également dans ce dossier, au deuxième chapitre, qu'on rassemble tous les événements qui vont ponctuer cette année 2014. Le premier rendez-vous est fixé au 25 janvier 2014, ici au château du Karreveld, il s'agira de *molenstart*, une première grande réunion où tout le monde est invité à déguster le verre de l'amitié et où les enfants exposeront leurs dessins sur le thème des quatre éléments.

Comme l'année 2014 coïncide également avec les cent ans de la première guerre mondiale, avec les 50 ans de l'immigration marocaine et turque, les projets associatifs seront développés tout au long du mois de février et mars. Il y aura également une comédie, « 1080 West Side Story », une comédie 100 % Molenbeekoise par l'atelier Opéra de quartier au mois d'avril ou encore « Molendance », « Molencanal », etc.

Je ne vais pas vous décrire toutes les activités, vous savez qu'elles sont nombreuses. Nous accueillerons notamment à l'église Saint Jean-Baptiste une chorale qui vient de Riga, puisque Riga est la capitale culturelle européenne pour l'année prochaine. Il y aura véritablement un concert interculturel, qui à mon avis, sera un des grands moments de ces rencontres qui seront organisées. J'ai envie de vous présenter toute la brochure, mais je ne pense pas que ce soit l'essentiel de votre interpellation.

Je rappellerai également qu'il y a une campagne d'affichage et des brochures pour les événements les plus importants : « Molenstart », « Un +un +un = 1080 », « Molendance », « Riga », « Molencanal », « Parcours d'artistes », « Artistes en herbe », « Molenzik » et « Festival du conte ». Donc, vous voyez qu'il y en aura pour toutes les sensibilités, pour tous les goûts.

En ce qui concerne le financement, puisque vous avez demandé quelle est la participation de la Fédération Wallonie Bruxelles et de la COCOF. C'est vrai que nous aurions espéré un soutien plus important. La Fédération Wallonie Bruxelles participe à concurrence de 350.000 euros, la COCOF participe également à concurrence de 350.000 euros. Mais je voudrais préciser que nous aurions évidemment espéré un peu plus, puisque Liège et la Louvière ont reçu chacune 1 million d'euros. Voilà, nous avons moins d'argent, mais nous ferons preuve de plus de créativité et je n'ose même pas imaginer que la subvention ait pu être diminuée parce qu'il y avait un changement de majorité à Molenbeek Saint-Jean. Je préciserai quand même que nous avons le soutien de la Région bruxelloise avec *Images de Bruxelles* à concurrence de 50.000 euros, un soutien de la Commission Communautaire Française et de la Vlaamse Gemeenschap Commissie. Comme vous l'avez justement souligné, Molenbeek, alors qu'elle n'était invitée à participer qu'à concurrence d'un

euro par habitant, mettra sur la table près de 200.000 euros. Nous avons également quelques partenariats privés avec Ethias ou la société pharmaceutique Takeda.

Avant l'élaboration du contenu, toutes les associations Molenbeekoises ont été invitées à prendre part au travail. Certaines ont répondu tout de suite présentes, d'autres ont dit qu'elles réfléchissaient, mais je peux vous assurer que notre coordinateur, le coordinateur général de métropole culture, a vraiment pris contact avec tout le tissu éducatif, social, culturel et sportif de la Commune. Si des associations ont été oubliées, signalez-le, parce qu'il ne manquera pas de faire encore la démarche et toutes les participations et initiatives sont les bienvenues.

Dans les 30 porteurs de projets, on compte 60 associations, dont la plus grande partie est Molenbeekoise. On peut citer : la Maison des Cultures, le Centre Communautaire Maritime, Cultuur in Molenbeek, la Fonderie, la Cité joyeuse, Centrum West, D'Broej, le Foyer des jeunes de Molenbeek, l'Académie de musique, le Centre de formation Bonne Vie, Vaartkapoen, Ultima Vez etc. Je ne vais pas être exhaustive en énumération, mais ça vous montre bien que la participation, elle vient de tous les horizons Molenbeekoises. L'appel aux associations et habitants est loin d'être clôturé comme je l'ai signalé puisque les événements impliquent la participation de tous et de toutes.

Vous m'avez également posé la question de savoir dans quelle mesure l'ASBL Promouvoir les cultures à Molenbeek a respecté les principes du pacte culturel. En tout cas, l'association s'est ouverte au FDF qui en a fait la demande et qui siège à l'Assemblée générale, le Parti Socialiste est également représenté, et bien évidemment, comme nous nous sommes engagés, nous voulons changer les statuts. Mais je vous dirais que dans l'urgence de la préparation de 2014, nous n'avons pas encore eu l'occasion de concrétiser cette modification. Mais de toute façon, comme l'ASBL doit être pérennisée, nous souhaitons que tous les projets développés dans le cadre de métropole culture 2014 ne s'arrêtent pas à la fin de l'année, mais au contraire qu'ils se poursuivent, c'est un des objectifs du projet. Nous ferons en sorte que les différents groupes politiques puissent y participer.

En ce qui concerne la fameuse péniche, je vous dirais que ce projet péniche pour Molenbeek, puisque chacun et chacune notamment dans l'ancien Collège s'est intéressé au projet de métropole culture, ce projet de péniche a été initié sous la mandature précédente, dans le cadre de métropole culture. L'achat de la péniche a été finalisé fin de l'année 2012, le montant de la transaction était de 100.000 euros. Cette péniche a été illico rebaptisée Molenbeek, et elle se trouve depuis le mois de juillet au quai Béco, avec d'ailleurs l'accord du Port de Bruxelles. Le projet initial prévoyait de transformer la péniche en bateau de passagers afin d'y animer des classes, des classes de Canal itinérantes sur les voies d'eau. Mais vu les prescriptions belges et européennes en matière d'agrément et de sécurité, les devis sont particulièrement élevés et les initiateurs du projet péniche ont dû réduire la voilure, et ce qui était prévu dans le projet que nous avons déposé à la Communauté française, l'ensemble du projet n'a pu être maintenu. Mais néanmoins, la péniche est bien présente dans le cadre de métropole culture, elle sera présente à tous les grands événements qui se dérouleront sur Bruxelles pendant l'année 2014 et nous songeons déjà à son affectation après 2014. Nous allons nous tourner vers les autres Communes bruxelloises pour voir s'ils sont intéressés à faire en sorte que cette péniche puisse être utilisée, qu'elle devienne un espace, un lieu plurifonctionnel qui puisse accueillir différentes activités. Et donc, les autorités communales n'ont absolument pas renoncé au projet, mais au contraire ont chargé l'équipe de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale qui était à l'initiative, d'étudier toutes solutions pour permettre l'utilisation à long terme de ce bateau municipal.

J'ai essayé d'être brève, parce que le programme est vraiment extrêmement riche et nous considérons que véritablement métropole culture sera une opportunité pour Molenbeek Saint-Jean, pour faire en sorte que toute la vie culturelle de Molenbeek Saint-Jean puisse

foisonner, mais aussi qu'elle puisse dépasser les frontières du canal et qu'elle puisse être entendue et se voir dans toute la Région de Bruxelles capitale et même au-delà, tant au Sud qu'au Nord de notre pays.

M. le Président :

Je suis désolé, normalement les personnes qui souhaitaient se joindre, auraient dû le faire avant que la Bourgmestre ne réponde. Ça n'a pas été le cas et donc théoriquement il n'y a que Monsieur Ikazban qui a encore le droit à la parole. Dans le cadre de Molenbeek culture 2014, je veux bien donner la parole aux personnes qui veulent se joindre et donner un commentaire. Mais je voudrais qu'ils fassent l'effort de limiter leur intervention à une minute. Je vais commencer par donner la parole à Madame Piquard, ensuite Monsieur De Block, Monsieur Berckmans et enfin Monsieur Léonard.

Madame Piquard, vous avez la parole.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

À ma connaissance, toutes les associations n'ont pas été consultées, en tout cas invitées à participer. A ma connaissance, Présence et Action Culturelle n'a pas été invitée à participer. Est-il encore temps ? Comment faut-il faire, faut-il en faire la demande explicite ? Puisque vous dites que vous avez contacté toutes les associations, pourquoi pas nous rajouter dans le système ? Je connais encore d'autres associations qui n'ont pas été côtoyées dans ce cadre-là.

Voilà, merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais juste revenir sur la péniche, peut-être que je n'ai pas très bien compris, mais donc je sais ce qu'elle ne va pas devenir. Je sais qu'elle sera présente, mais sous quelle forme ? Ce sera un bac ou alors quelque chose d'aménagé pour 2014 ? Ou alors, allons-nous devoir attendre au-delà de 2014 pour que ce bac soit aménagé ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Ik zal ook kort zijn. Ik vind het heel positief dat Molenbeek de titel heeft, Culturele Hoofdstad. Het is bovendien de laatste Gemeente die het zal krijgen. We hebben gebrek aan financiële middelen bij de Franse Gemeenschap voor de toekomst. Ik wil heel specifiek

zeggen, het is niet omdat men Nederlandstalig of Vlaming is dat men niet van de Franse taal of van de Franse cultuur zou kunnen houden, ook niet van de andere, zoals ook van andere culturen. Dus ik vind het zeer positief dat dat in Molenbeek plaatsvindt en ik moet jullie feliciteren, jullie zijn goed gestart, de brochures zijn helemaal in het Nederlands, ik ga natuurlijk eens nalezen of er niet te veel fouten instaan. Dus ik hoop dat al de activiteiten waar ook effectief de Nederlandstalige en Vlaamse organisaties bij betrokken zijn, ik hoop dat die heel Molenbeek bij elkaar zal brengen, vanuit de verschillende Gemeenschappen in brede zin. Donc j'espère que ça rassemblera beaucoup de Molenbeekois de différentes communautés, et j'utilise communautés dans le sens large du terme et même hors de Molenbeek Saint-Jean. Je crois que ça va être très positif pour notre Commune qui a eu dans le passé souvent une image un peu négative.

Je vous remercie, dank u wel.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Au nom du groupe MR, je voulais féliciter le Collège et en particulier la Bourgmestre pour ce programme riche, varié, ambitieux, qui est tout à fait dans la ligne de ce qui était présenté dans la note de politique générale, à savoir de tirer parti de toutes les richesses de la Commune et de les mettre en valeur. Je crois qu'on peut dire aussi que c'est la cerise sur le gâteau du long et constant engagement permanent de Madame la Bourgmestre en faveur de la culture à Molenbeek Saint-Jean.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai presque versé une larme en écoutant Monsieur Léonard, j'ai presque envie de le croire. Madame Schepmans, moi, je vais vous dire un truc, et moi je vais appeler un chat un chat : Madame Schepmans, elle a été très active comme l'Echevine de la Culture, ici, de ce côté-ci de la Commune, au Karreveld. Ça, je lui rends bien. Elle a été active sous la précédente législature, elle a été active bien avant également. Ça, je lui reconnais. Mais Philippe Moureaux, lui, il a été actif sur l'ensemble du territoire de la Commune de Molenbeek Saint-Jean et il a notamment créé cette Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, qui est vraiment un pont culturel dans cette Commune et qui mélange les cultures, Monsieur Léonard ! Alors vous voyez, moi je suis capable de rendre des hommages à la Bourgmestre d'aujourd'hui, mais en même temps de rappeler...

Donc, j'ai entendu la réponse de la Bourgmestre, je n'ai pas retiré l'interpellation, parce que je ne voulais pas vous enlever votre plaisir. On a reçu votre dossier hier et il y a beaucoup de réponses dans ce dossier, et d'ailleurs je félicite et remercie tous les services qui ont fait ce dossier, qui ont travaillé sous la précédente législature et qui ont continué à travailler maintenant ici sous la nouvelle législature.

Je ne comprends pas pourquoi vous avez un problème à rendre hommage à un ancien Bourgmestre. Dans toutes les autres Communes cela se fait, entre tous les partis politiques. Surtout qu'ici, c'est vrai, c'est vraiment Philippe Moureaux qui a obtenu cela. Mais voilà, je ne vais plus le dire, parce que cela vous dérange. Vous êtes gênés aux entournures, mais c'est la vérité ! Je ne comprends pas pourquoi ça vous pose un problème de le dire, je ne comprends pas, mais bon, c'est comme ça. Vous ne changerez pas, c'est comme ça.

Moi, je voudrais dire simplement que ce qui est présenté aujourd'hui, c'est bien, c'est sur papier, on connaît la qualité de nos acteurs culturels ici à Molenbeek-Saint-Jean et ils sont capables du meilleur. Moi, j'espère simplement que tout va bien se passer et que la Commune en ressortira grandie. J'avais fait une intervention ici à l'occasion du budget, et j'avais dit, Madame la Bourgmestre, que vous avez ici, enfin je ne vais pas le dire parce que sinon vous allez encore râler, j'avais dit que l'organisation de Métropole culture 2014 devait dépasser les clivages majorité-opposition. C'est l'ensemble de la Commune, les habitants, les concitoyens qui doivent se sentir concernés et qui doivent participer. Je l'avais dit précédemment, vous pouvez vérifier dans les PV, c'est pour cela que je rebondis sur une première réponse qui m'a un peu choqué de la part de la Bourgmestre, donc je ne vais pas parler du programme aujourd'hui. Il est là, on verra ce que ça donnera, espérons que tout se passe bien, mais je dis donc que ça devait être la fête de tout le monde, majorité et opposition, et c'est pour ça que quand on a discuté de l'ASBL Promouvoir les Cultures, vous faisiez une proposition qui ne respectait pas le pacte culturel, et on a dit à l'époque, ce n'est pas grave, qu'on acceptait d'avancer. La Bourgmestre s'était engagée ici devant tout le monde à modifier les statuts de cette ASBL et maintenant, presque un mois après, vous n'avez toujours rien fait pour modifier ces statuts, vous n'avez rien fait pour respecter le pacte culturel, vous n'avez rien fait pour faire respecter la représentativité d'un des groupes importants de ce Conseil communal. Je trouve que vous ne respectez pas votre engagement. Vous ne respectez pas votre parole et vous ne respectez pas l'attitude constructive qu'on a eue à ce moment-là. Alors moi, je vais dire que quand vous me dites que vous n'avez pas le temps etc., ça, ce sont les services qui doivent le faire et par vous. Alors moi, c'est très simple, si dans la semaine qui vient, vous n'avez pas fait le nécessaire pour rétablir et respecter la loi, et tenir votre engagement et votre promesse que vous avez tenue ici, nous serons dans l'obligation d'introduire une plainte au Comité National du Pacte Culturel. Et nous le ferons ! Si vous ne faites rien, nous le ferons. Ça vous fait rire, et bien rigolez, parce que nous le ferons !

Par rapport à la péniche, franchement, je n'ai rien compris. Je n'avais rien compris avant, et je n'ai toujours rien compris maintenant. Je sais qu'elle flotte, il y a une photo, j'espère que ce n'est pas un trucage, qu'elle flotte. Je n'ai toujours pas compris comment vous allez l'aménager, comment vous allez la financer, franchement je n'arrive pas à bien comprendre. Donc je pense que je reviendrai plus tard avec cette histoire de péniche. Simplement je constate que deux Ministres socialistes vous soutiennent, vous donnent 700.000 euros. Vous considérez que ce n'est pas de l'argent, mais 700.000 euros, c'est un budget important, quand je vois la situation financière de la Commune, il faut se réjouir d'avoir ces subsides, mais ça vous dérange, parce que ce sont deux Ministres socialistes. Alors vous est toute fière de mettre deux euros par habitant...

Un Echevin :

De l'argent propre...

M. Ikazban :

Ça veut dire quoi ça, Monsieur l'Echevin, de l'argent propre ? Ça vous dérange ? Ce n'est pas de l'humour ça ! Ça vous dérange, qu'on vous pose des questions, mais c'est le rôle de l'opposition. J'ai dit tout à l'heure que la Commune devait mettre minimum un euro

par habitant. Je ne réponds pas aux provocations, mais quand un Echevin parle d'argent sale, qu'il se justifie et qu'il dise clairement ce qu'il pense ou alors qu'il se taise. Quand on dit argent propre, c'est pour sous-entendre qu'il y a aussi de l'argent sale. Qu'on se comprenne bien, ou alors qu'il se taise. S'il a quelque chose à dire, qu'il se lève et qu'il parle. Sinon il se tait. Ça vous dérange, parce que c'est un membre de votre formation politique, Monsieur le Président. Il n'avait pas la parole, c'est moi qui ait la parole, il m'interrompt.

Je terminerai, parce que franchement on a pour essayer d'être constructif avec vous, on a beau essayer d'amener des débats, vous êtes toujours avec votre attitude en train de la ramener est en train de diffamer. Mais bon, j'ai dit tout à l'heure que la Commune aussi amenait sa part puisque la Commune doit mettre minimum un euro par habitant et je l'ai dit ici avant que la Bourgmestre n'en parle, mais je ne sais pas si elle m'a écouté, et là, la Commune va mettre deux euros par habitant. Donc, c'est très bien ! La Bourgmestre est toute fière de dire que ce sont deux euros par habitant, c'est bien, je suis content. Je signale, et les Ecolos font partie de la majorité, que lors de la séance précédente, vous avez approuvé une dépense de 1.800.000 euros pour les caméras de surveillance. Donc là, vous dépensez 18 euros par habitant pour des caméras et seulement deux euros par habitant pour la culture, pour Métropole culture 2014. Alors, puisque vous en êtes à jouer au plus fin, en tout cas certains d'entre vous, moi je dirais simplement qu'on va attendre de voir. On va voir si vous allez saisir ce cadeau que vous avez reçu et si vous allez vous montrer dignes de cette opération, et j'espère que le fait que ce soit la dernière édition, n'est pas un mauvais présage pour Molenbeek-Saint-Jean.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Comme les quatre intervenants qui vous ont précédé ont posé des questions, Madame la Bourgmestre va leur répondre.

Mme la Bourgmestre :

Dans le désordre, mais je veux d'abord m'adresser à Monsieur Ikazban en lui disant que je trouve son intervention extrêmement dommage, dommage pour le projet, parce que c'est une intervention quelque peu pathétique. Je pèse mes mots ! Oui il s'agissait d'une intervention quelque peu pathétique, parce qu'on a le sentiment que vous devez nécessairement vous accrocher à ce qui marche bien, vous devez nécessairement dénoncer des projets qui sont positifs, qui sont fédérateurs, qui rassemblent les quartiers, qui rassemblent les habitants et les associations, toutes les forces vives de cette Commune. Vous, vous venez par rapport à ce projet avec une attitude négative. Je trouve que c'est fort dommage, parce que je peux vous assurer que tous les Molenbeekois que j'ai rencontré se réjouissent que Molenbeek accueille Métropole culture. Ils sont heureux également qu'on installe bientôt des caméras de surveillance dans les différents quartiers de Molenbeek-Saint-Jean et ils sont satisfaits qu'on développe des politiques culturelles, sociales à Molenbeek-Saint-Jean. Donc, je voulais vous dire qu'au contraire, moi j'ai le sentiment, j'ai la conviction que les Molenbeekois se réjouissent des initiatives qui sont prises dans les différents domaines. Je peux vous dire que lors de cette conférence de presse, le ton était tout à fait différent de celui que vous avez adopté aujourd'hui. Et pourtant hier, Monsieur Magérus était présent, il y avait des représentants de tous les partis politiques y compris du vôtre, et tout le monde était rassemblé autour de ce projet, quel que soit ses engagements. On a pas fait de règlement de compte à cette occasion, moi, je ne suis pas monté à la tribune pour dire : « ah, c'est quand même dommage que Molenbeek-Saint-Jean reçoit moins que les Communes ou les villes précédentes ». C'est quand même dommage que Molenbeek-Saint-Jean sur la dernière Commune, soit la dernière édition. Nous avons eu un

discours rassembleur et je trouve fort dommage, je vous le dis, quelque peu pathétique, que vous adoptiez un autre ton ce soir dans ce conseil communal.

Je peux vous assurer, Madame Piquard, que via le journal communal, via le site, via la presse, un appel a été fait à toutes les associations pour qu'elles participent. Le PAC n'a peut-être pas perçu l'information, mais je peux vous assurer que l'appel à participation a été général. Molenbeek culture c'est un projet, comme je l'ai souligné, qui ne s'arrête pas aujourd'hui, il est en mutation et évidemment nous souhaitons que des citoyens, des associations s'inscrivent dans ce projet, pour les manifestations de 2014, mais aussi pour la suite. Donc, si d'autres associations telles que celles que vous avez nommées, souhaitent participer, qu'elles viennent avec un projet et il sera bien évidemment inclus dans la programmation de 2014. Ce qui a été demandé aux associations ou aux citoyens, ce n'est pas de dire : « ah, vous ne voulez pas vous inscrire dans le projet métropole culture », non, ce qui était demandé aux associations et aux citoyens, c'est de nous présenter un projet, une participation et ça peut se faire dans tous les domaines, ça peut se faire dans l'accueil des personnes qui vont venir à Molenbeek-Saint-Jean, des citoyens pour les faire découvrir leur quartier, leur Commune. Ça va être pendant une année des rencontres qui vont se faire sur tout le territoire, dans tous les quartiers, de manière transversale. Et donc, si le PAC veut y participer, bien évidemment s'ils viennent avec un projet, ils sont les bienvenus.

Je voudrais quand même rappeler, parce que je ne peux pas accepter, Monsieur Ikazban, que vous disiez qu'il y avait un Echevin qui s'occupait du haut de Molenbeek ou des nouveaux quartiers de Molenbeek et puis qu'il y avait un Bourgmestre qui s'occupait du reste du territoire. C'est ce que vous avez dit, Monsieur Ikazban ! Vous avez dit que l'Echevin de la Culture sous la précédente législature s'occupait des nouveaux quartiers de Molenbeek-Saint-Jean et n'avait pas de préoccupation pour les autres quartiers. Je trouve que c'est scandaleux de tenir de pareils propos ! Parce qu'au contraire, avec un budget minimal et en mettant en évidence toutes les infrastructures qui étaient à disposition, la culture française et la culture néerlandophone ont développé des activités dans tous les quartiers de la Commune. Je vous donne un petit exemple, depuis 22 ans, l'heure musicale se tient à la maison communale, vous le savez pertinemment bien et je pourrais à l'envi vous donner des exemples. Je vous rappellerais simplement que la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, c'est un projet subsidié, il faisait partie des projets subsidiés de la Commune, il y a eu la Maison des Cultures, il y a eu l'hôtel Bellevue, il y aura également le projet fédérateur qui sera présenté dans le cadre du programme Feder par la nouvelle majorité, mais c'est dans le cadre des Projets subsidiés que l'ancien Bourgmestre avait la Tutelle sur la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, et pas du tout parce que c'était un projet culturel. Donc il faut un tout petit peu rappeler la réalité des choses et je pense que moi, ce que j'ai toujours reproché et je me suis suffisamment exprimée à cet égard, c'est que justement par le passé, chaque Echevin, on n'en a encore parlé hier, chaque Echevin avait son pré-carré et évidemment il n'était pas concevable qu'un Echevin qui avait la Culture puisse s'intéresser à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale qui avait été subsidiée, largement subsidiée par les Projets subsidiés. Vous le savez pertinemment bien, Monsieur Ikazban ! Vous savez pertinemment bien ce que je veux dire, donc, celui qui a divisé la Commune, où le groupe politique qui a divisé la Commune dans le passé, eh bien, c'est le vôtre. Puisque vous avez souhaité aborder cette question, je me dois de vous rappeler certaines vérités. Moi, j'ai participé à l'élaboration de métropole culture 2014, j'étais dans la délégation qui s'est rendue à la Communauté française, qui a présenté le projet auprès du jury : il y avait le Bourgmestre, il y avait l'Echevin de la Culture et il y avait les services communaux. Vous n'étiez pas là, dans la délégation qui a présenté le projet métropole culture, il y avait le Bourgmestre, moi-même et les services communaux. C'était au mois de juin 2012. Moi, je pense que Molenbeek a été choisie justement parce qu'elle a présenté le meilleur projet. Que ce soit la Maison des Cultures, que ce soit les services de la Culture, que ce soit le service de la Communication, ils ont présenté un projet qui avait du talent, un projet qui était

porteur et c'est pour cela que Molenbeek-Saint-Jean a été choisie. Maintenant, vous laissez sous-entendre, Monsieur Ikazban, que Molenbeek Saint-Jean...

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, je trouve ça quelque peu pathétique, Monsieur Ikazban. Pour le reste, en ce qui concerne la péniche qui est, comme je l'ai dit, une initiative de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, qui vient souvent avec des projets originaux, merci de soutenir l'initiative. Donc le programme de métropole culture, c'est vrai que nous avons voulu que même si la majorité des soutiens vient des entités fédérées francophones, nous avons voulu que ce soit un programme qui s'adresse aux différentes communautés et, la Communauté flamande et la VGC sont également partenaires, même si elles le font avec moins de moyens. Ce qui est important, je l'ai dit dès le départ, c'est de pouvoir fédérer autour de nous. Je vous remercie donc pour votre appréciation. Nous serons attentifs à corriger les erreurs et d'ailleurs nous serons attentifs à toutes les remarques positives, concrètes que les membres du conseil communal ont par rapport à l'évolution de ce projet. J'en terminerai avec la péniche, je disais que la péniche c'était une initiative qui avait été développée par la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, vous savez que c'est un lieu culturel qui a souvent des initiatives originales, habituellement on s'en félicite. Pour des raisons budgétaires, nous tablions au départ sur 1 million d'euros, nous avons cru que nous pouvions espérer le même montant que les villes qui nous avaient précédées, donc nous avons dû réduire nos ambitions, mais la péniche reste vraiment un élément phare de métropole culture. La péniche va se déplacer tout au long de l'année à l'occasion des différents événements qui se feront à Bruxelles, aux abords du canal, que ce soit la fête de l'Iris, que ce soit la fête du Port, que ce soit « *Molencanal* », donc cette péniche sera bien présente et les associations, les jeunes pourront se l'approprier puisque ce sera une plate-forme multifonctionnelle qui permettra également des représentations.

Voilà, je pense que j'ai répondu aux critiques et aux remarques constructives qui ont été faites par rapport à ce projet qui va nous tenir en haleine, j'en suis convaincue, certainement en 2014 et également après 2014.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez déjà eu l'occasion de parler deux fois lors de votre interpellation, Madame la Bourgmestre vient de répondre une deuxième fois, vous avez encore la possibilité de faire une réplique et vous serez le seul à pouvoir prendre la parole, mais s'il vous plaît, limitez-vous aux deux minutes.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Je constate simplement que quand la majorité reçoit des critiques, comme celle de la NVA, qui vous caresse dans le sens du poil, vous êtes contents, et puis quand nous, on lance des critiques qui vous posent des problèmes, vous n'êtes pas contents. Pourtant, moi j'ai commencé dès le départ par me réjouir, par féliciter, par féliciter les services et ainsi de suite et ça, vous semblez l'oublier. Alors moi je vous dis, j'espère sincèrement que Molenbeek métropole sera une réussite à Molenbeek-Saint-Jean. Vous n'avez pas répondu à la question sur l'ASBL Promouvoir les Cultures, mais c'est un engagement que vous ne respectez pas. Néanmoins, je constate que la péniche, en réalité pour l'instant, on ne sait pas très bien ce qu'elle va faire, parce que vos explications n'arrivent pas à me convaincre.

Pour le reste, Madame la Bourgmestre, vous dites parfois tout et son contraire. Vous venez de dire que chacun avait son pré-carré et en même temps vous dites que nous avons travaillé ensemble, de concert pour présenter cela. Il faut savoir ce que l'on veut, on ne peut

pas dire blanc et tantôt noir. Il faut essayer d'avoir le même discours et là, vous arrivez toujours à vous contredire et ça, c'est vraiment un problème et c'est vraiment dommage ! Moi, je pensais que vous alliez respecter votre parole et votre engagement. Lors du conseil communal il y a presque un an, vous avez dit que vous alliez faire de la place pour que l'opposition puisse participer à cette opération de Molenbeek métropole culture 2014. Vous savez, je vais vous dire, ce n'est pas vous qui êtes importante là-dedans, ni vous, ni nous, ce sont les gens qui ont travaillé pour cela, ce sont les gens qui vont travailler là-dessus et ce sont les habitants qui vont en profiter, qui vont en bénéficier et qui vont peut-être en être fier et puis aussi, pourquoi pas, les gens des autres Communes. Ce qui est le plus important, et je m'arrêterai là-dessus, parce que je pense qu'avec vous, dès qu'on n'est pas d'accord, la polémique se fait jour, la disqualification se fait jour, les anathèmes, on est plus d'un an après les élections et vous êtes tout le temps en train de ressasser... Nom d'un chien, sortez de cette posture, sortez de cette posture, je vous en conjure, pour le bien, pour l'intérêt de tous et pour l'intérêt surtout des Molenbeekois et des Molenbeekaises.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Madame la Bourgmestre va vous répondre par rapport au problème des statuts.

Mme la Bourgmestre :

Je vous ai donné la réponse sur les statuts, puisque je vous ai dit que cette ASBL, ce n'est pas une ASBL qui a été créée pour l'année 2014, c'est une ASBL qui est évidemment amenée à vivre dans le temps et à porter des projets pour les années qui suivront 2014 et puisque vous invoquez le pacte culturel, vous l'avez d'ailleurs invoqué pour d'autres associations, je vous ai dit que le FDF était présent, le PS est également représenté par la personne de Nader Rekik et toutes les interventions sont toujours prises de manière tout à fait positive. A cet égard, je peux pleinement vous rassurer et je pense que c'est vous qui avez peut-être besoin d'une petite analyse par rapport à la manière dont vous interprétez les propos et de la manière dont vous intervenez dans ce conseil communal. Parce que ce n'est certainement pas la majorité actuelle qui aborde les dossiers avec un esprit de revanche. Par contre, je pense Monsieur Ikazban, que vous n'avez pas encore traversé le passage psychologique d'un changement de rôle.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Tout d'abord, Madame Schepmans, moi, je ne me permets pas de vous juger comme vous venez de le faire. Moi, je n'ai pas besoin de psychologue et si je devais choisir une psychologue, ce ne serait certainement pas vous ! Alors, jouez votre rôle de Bourgmestre occupez-vous de cela, menez à la baguette conseillers, l'opposition vous n'allez pas la mener à la baguette.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Merci Monsieur le Président, la seule chose, et je vais le dire en français, Monsieur Ikazban, il ne s'agit pas de jeter des fleurs ni à gauche ni à droite, simplement je trouve que c'est un très bon projet, qui peut rassembler toutes les communautés et je le dis dans le sens large du terme.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

L'incident est clos.

32. Interpellation de Monsieur Dirk De Block, Conseiller communal, concernant le volet finances de la formation hôtellerie.

Interpellatie van de Heer Dirk De Block, Gemeenteraadslid, betreffende het luik financiën van de hotelopleiding.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block pour la lecture de son interpellation relative au volet finance de la formation hôtellerie.

M. De Block :

Jamal, tu as parlé assez, maintenant c'est moi qui ai la parole.

Suite au conseil communal de septembre, il me reste pas mal de questions concernant le plan financier de l'hôtel pour lequel la Commune cherchait un concessionnaire.

Je voudrais des réponses sur les questions suivantes :

- Existe-t-il un plan financier pour le projet? Si non, pourquoi pas? Pourquoi on ne nous le communique pas?
- Selon le Président, lors du marché public lancé pour le concessionnaire, des montants ont été mentionnés ("entre autres"). Pourriez-vous me communiquer tous les documents relatifs au marché public? L'appel, le cahier de charge, les montants mentionnés?
- Quels sont les candidats actuels? (à répondre à huis clos si nécessaire)

Je vous signale que la construction du bâtiment est un projet, un investissement représentant 5.500.000 euros. Vu les soucis financiers de la Commune, je voudrais que cet argent public qui est investi soit aussi rentable d'une certaine façon pour le public et que ce ne soit pas juste un moyen pour le privé de s'enrichir. Pour vous donner quelques orientations de tranches de prix, si on veut amortir cet investissement sur 20 ans, il s'agit de demander 20.000 euros par mois à ce concessionnaire. Si nous pensons vraiment à long terme, 30 ans, il s'agit de demander au moins 15.000 euros par mois au concessionnaire pour sortir gagnant ou au moins en équilibre de cet investissement public.

Je voudrais avoir quelques réponses à mes questions, je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Je crois, Monsieur De Block, que vous devez quand même savoir que cet hôtel va servir à la formation de personnes et donc que c'est un projet qui va servir à la population Molenbeekoise. Donc, on fait fonctionner l'hôtel parce qu'on doit former des gens dans un site réel. Et donc c'est pour ça qu'on fait fonctionner l'hôtel, on ne fait pas fonctionner l'hôtel pour faire du bénéfice. Donc l'opération totale sur Bellevue, elle doit être une opération zéro c'est-à-dire que la totalité, Bellevue et la Minoterie, doit être une opération zéro, c'est-à-dire que ça ne coûte rien à la Commune. Donc ça, je crois que c'est simple.

Dans l'état actuel des choses, il existe un plan financier provisoire, établi au sein de la division des Projets subsidiés qui sert notamment d'éléments justificatifs pour la cellule Feder dans le cadre du programme objectif 2013. Donc il faut bien dire qu'on va chercher des subsides. Sur base des plans financiers reçus des différents candidats, ce sont les candidats qui ont été retenus, et des prévisions financières établies au sein de la division des Projets subsidiés, une mission d'expertise financière va également être lancée, dans le mois qui suit, par la Commune, afin d'établir un plan financier détaillé de l'ensemble des dépenses et recettes du projet espace hôtelier Bellevue pour la période 2013-2033. Si vous souhaitez un exemplaire du plan financier provisoire, vous pouvez l'avoir. Il n'y a aucun problème, vous nous dites que vous le voulez et on va vous le transmettre. Mais c'est uniquement pour rentrer un dossier au Feder. Donc, on sait très bien que ce ne sera pas le plan financier définitif.

Concernant le marché public, l'attribution du contrat de concession n'a pas fait l'objet d'un marché public. En effet, la réglementation des marchés publics n'aborde que la question des concessions de travaux publics. En ce qui concerne les concessions de service public, un projet de directive est en cours de préparation et en attendant, aucune législation particulière ne semble encadrer précisément la question. Au niveau européen, des discussions sont actuellement en cours pour l'adoption d'une directive sur les contrats de concession, mais l'appel à candidatures n'étant pas soumis à une législation spécifique, on respecte les grands principes de droit inscrit aux articles 43 et 49 du traité de Rome, à savoir organiser une mise en concurrence effective avant l'attribution de la concession et assurer à cette mise en concurrence un degré de publicité adéquat. Il n'y a donc pas de cahier de charge pour cette mission. Si vous voulez, on peut vous donner la candidature pour l'hôtel Bellevue, on peut vous transmettre tous ces documents.

Vous mentionnez les montants, si on veut répondre sur des montants, alors il faut spécifier de quels montants vous parlez, quels montants vous avez retenu. On ne peut pas répondre comme ça dans le vide. Si vous souhaitez obtenir d'autres renseignements, vous pouvez toujours les demander, il n'y a aucun problème, c'est vraiment un projet qui est ouvert, il n'y a rien de caché, vous pouvez tout savoir.

Concernant les candidats actuels, à cette question, je répondrai à huis clos, si vous voulez obtenir le nom des cinq candidats pour le poste de gestionnaire de l'hôtel Bellevue.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis très content d'apprendre qu'il y a bien un plan financier provisoire et donc je ne sais pas si mes questions étaient assez claires, mais oui, je veux l'avoir. Je l'ai demandé et donc en général quand on demande, c'est par ce qu'on veut. J'ai compris qu'il y avait un appel à candidatures et j'aimerais bien obtenir cet appel à candidatures. On me demande quels montants ont été mentionnés, ce n'est pas moi qui ai dit qu'il y avait des montants, c'est moi qui ai demandé en septembre s'il y avait des montants mentionnés et c'est le Président de ce conseil qui a dit qu'il y avait des montants qui étaient mentionnés entre autres choses aussi. Donc, vu que vous insinuez qu'il y a des montants, j'aimerais bien les connaître. J'aimerais bien effectivement pouvoir disposer des réponses, si j'ai bien compris, les candidats ont introduit une proposition avec un plan financier, j'aimerais bien disposer de ces plans-là. Je suis impatient d'apprendre le nom des candidats, en session à huis clos.

Merci beaucoup !

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

**33. Interpellation de Monsieur Dirk De Block, Conseiller communal, concernant les sections réunies prévues sur l'enseignement en immersion.
Interpellatie van de heer Dirk De Block, Gemeenteraadslid, betreffende de verenigde secties over het taalbad in het onderwijs.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block pour la lecture de son interpellation relative aux sections réunies prévues sur l'enseignement en immersion.

M. De Block :

En mai, le conseil communal a décidé d'organiser en septembre 2013, des sections réunies sur le sujet de ma motion sur l'enseignement de type immersif.

Depuis, j'ai eu plusieurs contacts avec les échevins concernés, la Bourgmestre et la cellule pédagogique francophone.

Mais les sections réunies, j'ai l'impression que cette majorité préfère les oublier.

Je trouve que c'est bien le conseil communal, qui en tant que pouvoir organisateur doit se pencher en premier lieu sur ces aspects, et doit trancher la place que l'immersion doit recevoir dans nos écoles communales francophones et néerlandophones. La discussion sur le choix des projets pédagogiques sont les prérogatives du conseil communal.

Les conseillers ne sont toujours pas informés correctement par les experts. Ils peuvent donc continuer à exister des préjugés, ou mêmes des idées déjà réfutées par la science et la pratique des 300 écoles d'immersion en Belgique.

Je ne savais pas que cette majorité allait prendre à la légère des décisions prises à l'unanimité par son propre conseil communal.

Quand vous prévoyez les sections réunies sur la question?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame l'Echevine Vande Maele.

M. l'Echevine Vande Maele :

Oui, Monsieur De Block, je suis étonnée, vous dites « chaque fois », alors que c'est la première fois et nous avons eu une réunion ensemble avec la Cellule pédagogique, donc je pense justement que notre volonté est d'arriver avec du contenu et pas de faire des sections réunies pour faire des sections réunies. Il faut donc organiser des sections réunies avec du contenu, sur l'immersion et aussi sur les garderies extrascolaires. Donc en janvier, ça pourra être beaucoup plus concret, éventuellement, on aura pu avancer.

Voilà, merci.

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

On fait semblant que je suis un difficile, mais je suis très content de la collaboration qui se passe avec la Cellule pédagogique. Donc, ça avance et ça avance concrètement. Mais quand on dit que ça avance, ça n'avance que sur quelques propositions de certaines écoles, de deux ou trois écoles. L'intention et l'enjeu de ma motion, était que le conseil communal en tant que pouvoir organisateur s'exprime sur l'immersion et la place que l'immersion doit avoir pour Molenbeek-Saint-Jean et les écoles communales dans son ensemble. Je ne voudrais pas, parce qu'à un moment donné on m'a fait comprendre que vu qu'on avait des bonnes discussions en cellule pédagogique, pourquoi en fait faire des sections réunies. Et donc j'ai insisté pour avoir des sections réunies. Ce n'était pas une bataille gagnée d'office pour avoir ces sections réunies. Donc je suis content qu'elle soit planifiée maintenant, mais je voudrais vraiment que ces sections réunies puissent informer les conseillers, ce n'est pas parce que j'ai fait une motion que tous les gens doivent croire tout ce que je dis, donc j'aimerais bien que tous les conseillers communaux puissent être informés correctement et puissent poser toutes leurs questions et puis ensuite puissent s'exprimer pas uniquement sur les projets pédagogiques des deux ou trois écoles, mais aussi puissent s'exprimer sur le fait de savoir si ça a une plus-value sur l'ensemble de nos écoles, oui ou non. L'essentiel de ma motion, c'était justement que je ne voulais pas que le bilinguisme et l'immersion soient réservées ou limitées à un certain groupe d'enfants dans notre Commune, mais bien accessible à l'ensemble des gens et des enfants de notre Commune. Je suis donc content que ces sections réunies puissent se faire et que le débat politique sur l'immersion et le bilinguisme, et la plus-value du bilinguisme puisse se faire en conseil communal.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Nous passons maintenant aux deux interpellations suivantes que je vous propose de les joindre, il s'agit des interpellations de Madame Piquard et de Monsieur De Block concernant le suivi des réponses écrites, où les délais de réponse à celles-ci, puisque vous avez tous les deux introduits une interpellation par rapport à ça. J'ai passé le point relatif à l'hôtel social, parce qu'il sera abordé en séance à huis clos, parce qu'il y a là des problèmes de personnes.

Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Je comprends l'argumentation, ce qui m'intéresse dans ce cas, ce n'est vraiment pas le cas individuel, je comprends, mais je pose des questions qui relèvent de la politique et donc des critères pour refuser ou pas l'accès au logement à l'hôtel social. Je pose des questions pas uniquement par rapport à cette personne, mais aussi par rapport aux services et savoir comment ils réagissent par rapport à la discrimination vécue ou les problèmes vécus par des gens qui cherchent du logement et qui se font refuser parfois avec des arguments illégaux. Je dis juste, Monsieur le Président, qu'il y a plein de questions qui ne relèvent absolument pas du huis clos.

M. le Président :

C'est pour ça que je viens vers vous et Monsieur l'Echevin vient de me faire signe qu'il va à ce moment-là vous répondre. Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Majoros :

Monsieur De Block, l'interpellation que vous souhaitez faire porte sur une situation sociale particulière qui est aisément identifiable, car elle a fait l'objet d'un article de presse récent. Dès lors, en dehors des aspects à portées générales et en constatant que votre interpellation est très largement axée sur une situation sociale personnelle aisément identifiable, je propose de la traiter à huis clos.

M. De Block :

Je ne suis pas d'accord, je vais juste lire mes questions...

M. le Président :

Vous donnez suffisamment d'informations pour qu'on puisse démasquer la personne.

M. De Block :

Je dénonce ce système. Je ne veux pas insister sur les informations concrètes...

M. l'Echevin Majoros :

On parle d'une personne qui est aisément identifiable parce qu'elle a fait l'objet d'un article de presse et donc à partir de là, il est impossible que cela traite d'un autre cas que le cas personnel dont vous avez parlé. Il n'y a qu'un cas comme celui-là à l'hôtel social, il est improbable qu'il y en ait un autre et donc, par respect pour la personne concernée, je ne peux qu'aborder cela en huis clos. Je pense que c'est la meilleure manière de protéger les gens.

M. De Block :

Ok, j'ai une proposition à faire, c'est une proposition constructive et positive, on le traite en huis clos, mais je voudrais alors pouvoir revenir à un autre moment au niveau du contenu, des directives et des consignes, parce qu'il y a des leçons à tirer, pas juste liées à l'individu, mais bien à la procédure à suivre et à la collaboration entre les différents services, entre autres le CPAS et l'hôtel social. Les consignes à respecter quant aux jugements de savoir si une personne correspond aux critères, toutes ces choses-là, je voudrais pouvoir y revenir à un autre moment en conseil communal, en séance publique.

M. le Président :

Oui, il n'y a pas de problème. Mais alors, il faudra le faire sans approche personnelle.

Donc, nous pouvons maintenant en venir aux interpellations déposées par Madame Piquard et par Monsieur De Block concernant le suivi et les réponses aux questions écrites.

35. Interpellation de Monsieur Dirk De Block, conseiller communal, relative à l'hôtel social.

Interpellatie van de heer Dirk De Block, Gemeenteraadslid, betreffende het sociaal hotel.

*Le point est abordé en séance à huis-clos.
Het punt wordt behandeld in gesloten zitting.*

36. Interpellation de Monsieur Dirk De Block, Conseiller communal, sur le délai de réponse aux questions écrites.

Interpellatie van de heer Dirk de Block, Gemeenteraadslid, betreffende de wachttijd voor de antwoorden op de schriftelijke vragen.

39. Interpellation déposée par Madame Piquard relative au suivi des réponses écrites du Collège.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende het gevolg gegeven aan de Schriftelijke vragen door het College.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard pour la lecture de son interpellation.

M. Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Je constate que certains membres du Collège, en guise de réponse à l'égard des questions que posent les conseillers communaux lors des conseils, abusent de plus en plus, de la formule « magique » « nous vous répondrons par écrit ».

Si je peux concevoir que certaines questions relatives à certains dossiers sont très pointues et peuvent amener une telle réponse de la part d'une ou d'un responsable politique, je m'interroge tout de même sur la justesse de cette formule qui prend une forme d'aparté, de caucus si l'on préfère, entre 2 intéressés tout en privant de fait et par conséquent de droit la bonne tenue d'une séance d'un conseil communal, qui est obligatoirement public et là, je vous renvoie à la loi communale.

Je considère donc et à juste droit, que cette formule « nous vous répondrons par écrit » ne peut être utilisée qu'exceptionnellement et non de façon presque récurrente comme cela s'est produit de plus en plus lors des derniers conseils communaux.

Dès lors, je vous demande de bien vouloir établir le relevé suivant et de me répondre oralement bien entendu :

Quel est le nombre des réelles questions écrites vous ayant été posées depuis le conseil communal du 3 décembre 2012, leur intitulé précis et s'il y a été répondu dans les temps requis ?

Quel est le nombre exact où lors de la tenue des conseils (depuis le 3 décembre 2012) il a été répondu à une question orale sur un dossier par la formule que j'intitule « magique » : « nous vous répondrons par écrit », leurs intitulés et si les réponses y apportées ont bien été envoyées aux intéressés dans le délai requis des 30 jours, soit avant la tenue du conseil communal suivant ?

Je vous en remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

J'ai posé le 10 septembre une question sur le dossier des caméras de surveillance. Depuis lors (déjà 40 jours), aucune réponse.

J'ai posé le 18 septembre une question écrite sur l'état des finances de la commune. Depuis lors, seulement un élément d'information, en plus extérieure à la commune, m'a été envoyé.

Comment voulez-vous que nous nous acquittions de notre tâche de contrôler le travail de cette majorité, si nous ne recevons pas les données nécessaires?

Pourquoi cette majorité se permet de ne pas respecter son propre règlement?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Madame la Bourgmestre va vous répondre par écrit.

Mme Piquard :

Mais non, j'ai demandé une réponse orale, ici, maintenant !

Mme la Bourgmestre :

Voilà, comme vous l'avez précisé et comme le précise la Loi communale, les Conseillers communaux ont le droit de poser au Collège des Bourgmestres et Echevins des questions écrites et des questions orales. C'est le règlement d'ordre intérieur qui détermine les conditions d'exercice de ce droit. Notre règlement d'ordre intérieur indique que le Collège des Bourgmestres et Echevins répondra dans les plus brefs délais, et au plus tard dans les

30 jours, aux questions posées par les membres du Conseil. Cette réponse doit être fournie soit par écrit, soit oralement à la prochaine séance du Conseil communal.

Alors voilà, votre intervention sur le fait que nous ne répondions pas dans les délais aux questions écrites et pertinentes, mais vous vous rendez bien compte que les questions écrites suscitent quand même des recherches, un travail de la part des services communaux. Or, les services communaux n'ont pas toujours la disponibilité par rapport à toutes les autres missions qu'ils doivent remplir pour vous répondre dans les délais prescrits. Je précise quand même que la Loi communale ne prévoit pas de délais et que c'est le règlement d'ordre intérieur qui le précise et que donc, il n'y a pas de sanctions prévues, si le Collège ne répond pas dans les délais. Mais néanmoins, dans le respect des questions posées, dans le respect des Conseillers communaux, évidemment nous devons tendre à vous donner satisfaction et à vous répondre dans les meilleurs délais, tout en tenant compte des contingences des services communaux.

Il y a eu 31 questions qui ont été posées durant la législature précédente et il y a à ce jour 23 questions qui ont été posées depuis le mois d'avril 2013. Il y a eu donc une augmentation sensible des questions qui nous ont été posées puisqu'en six mois, nous arrivons presque au nombre de questions qui ont été posées en une législature, c'est-à-dire en six ans. Les questions qui nous sont posées, sont souvent fort techniques et pointues, donc elles nécessitent, comme je l'ai dit, des recherches, du travail de la part des services. Donc moi, je vous demande un petit peu d'indulgence, un peu d'indulgence à l'égard des services communaux, qui notamment via le Secrétariat communal, font quand même un travail très important. Nos compte-rendus sont aussi beaucoup plus importants, la quantité en tout cas est beaucoup plus importante que par le passé, parce que nos Conseils communaux sont plus longs, donc cela nécessite de la part des services, de s'organiser pour retranscrire ces compte-rendus. Les questions écrites sont plus importantes, comme je l'ai dit, elles sont souvent techniques et cela nécessite aussi de la part des services communaux de plus grands investissements.

Donc, nous essayons au mieux de répondre à vos questions et vous savez évidemment que l'Administration ne refusera jamais de répondre aux questions des Conseillers et que c'est pour des raisons de planning ou de technicité des questions, qu'il y a des retards.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je voudrais profiter de l'occasion, je l'avais déjà fait lors du Conseil précédent, pour remercier les services d'avoir fait le nécessaire pour rattraper le retard pour les compte-rendus qui, à partir de maintenant, seront rendus tous les 30 jours et donc, vous le recevrez avant le conseil suivant.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voulais juste demander, parce que j'ai également posé une question précise, c'est que lorsque nous sommes en cours de débat ici, au Conseil communal, si on pose une question, si on interpelle, c'est vrai que parfois nous sommes un peu pointus, mais souvent on nous répond qu'on nous donnera les réponses plus tard par écrit. Le problème, c'est qu'il n'y a aucune trace de cela, sauf dans les compte-rendus qu'on vient de recevoir. Donc moi, j'ai une proposition à faire. Je peux concevoir que parfois, l'une ou l'autre personne responsable soit prise au dépourvu, et ne puisse pas avoir le dossier avec lui ou la

connaissance pour répondre. Mais s'il arrive encore lors d'un débat quelconque on n'en soit là, je voudrais que pour le Conseil communal suivant, il y ait au moins une ébauche de réponse qui soit proposée à l'ensemble de tous les membres du Conseil communal, parce que comme ça se passe en séance publique, il faut que les réponses soient données à tout le monde. C'est ma suggestion.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Le règlement dit que le Collège peut aussi décider de prolonger le délai de 30 jours supplémentaires. Je veux bien, mais qu'on nous communique alors qu'on doit attendre 30 jours supplémentaires. Je ne demande pas l'impossible, juste communiquer si oui ou non, la réponse peut être donnée. Il est possible que parfois les gens n'aient pas de réponse.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. L'incident est clos.

37. Interpellation de Monsieur Dirk De Block, Conseiller communal, concernant la non-attribution d'un revenu d'intégration en raison d'absences à une formation.

Interpellatie Mijnheer Dirk De Block, Gemeenteraadslid, betreffende het niet toekennen van een leefloon omwille van afwezigheden op een vorming.

M. le Président :

Monsieur De Block, concernant votre interpellation au sujet du CPAS, je vous ai donné les informations en début de séance et donc là, malheureusement, il n'y a pas de possibilité de donner une réponse. Je vois que le président du CPAS lève la main. Monsieur Vandenhove, si je vous donne la parole, je suis obligé d'ouvrir l'interpellation. Je suis embêté, je crois que le CPAS travaille à huis clos et donc ça a bien été précisé au début, et je crois qu'il ne faut pas argumenter plus, parce qu'on ne peut pas intervenir dans le dossier. Ce n'est pas de notre compétence.

M. De Block :

Je veux bien, parce que là, tantôt, il n'y a pas eu de réponse, mais je demande simplement au Collège et à la majorité d'interpeller la Tutelle sur la question et d'éclaircir quelles questions nous pouvons poser au Conseil communal. J'aimerais bien avoir une réponse, parce que cela relève de votre jugement. J'aimerais bien avoir une réponse...

M. le Président :

Je l'ai dit tout à l'heure que nous allions poser la question à la Tutelle. Dès que nous aurons reçu la réponse, nous vous la communiquerons.

M. De Block :

OK, je vais juste parler de l'enjeu politique de la question, c'est-à-dire qu'à partir d'un cas concret que je ne veux pas citer ici, on peut comprendre que le RIS soit conditionné par le suivi des cours de langue de néerlandais...

M. le Président :

Monsieur De Block, on ne peut pas vous répondre.

M. De Block :

Mais je veux simplement que les gens soient au courant de la question que j'ai posée.

M. le Président :

Non, car c'est un cas particulier. Monsieur De Block, je vous arrête, ce n'est pas un débat que l'on peut avoir ici. On ne peut pas poser la question ici. Je suis désolé, on ne peut pas. Nous ne sommes pas compétents pour cela. Le CPAS est à huis clos, éventuellement lors de la présentation du budget, il y aura une section réunie qui est prévue pour le CPAS. On pourra donner des informations par rapport à un fonctionnement général, mais nous ne pouvons pas rentrer dans des explications par rapport à des décisions qui concernent des personnes. Je vous informe que les décisions peuvent varier en fonction des cas, c'est très difficile de tirer une ligne. Donc, il est impossible de vous répondre. La ligne de conduite est décidée souverainement à l'intérieur du CPAS.

L'incident est clos.

40. Interpellation déposée par Madame Piquard relative à la sécurité des travaux place de la Duchesse de Brabant.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende de veiligheid van de werken Hertogin van Brabant plaats.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Me rendant place de la Duchesse un soir vers 19h, (sans le chien de ma petite-fille, rassurez-vous !), je constate, devant l'école 5, qu'il existe une « fosse » au milieu de la rue (espace routier).

Je présume que cette fosse est destinée, à terme, à ne laisser circuler uniquement que les autobus devant l'école.

Toutefois, entre chien et loup, j'ai constaté, ainsi que d'autres automobilistes et motocyclistes, en ayant quasi le « nez dessus » que ce trou, actuellement béant, n'était entouré d'aucune signalisation particulière ! Ni panneaux, ni loupiote (pour la nuit) ni aucun autre dispositif, signalant ce trou béant et conséquent, se trouvant au milieu l'actuel espace routier. En revanche, il existait bel et bien un panneau (flèche rouge et noire) permettant donc la circulation automobile dans les 2 sens et laissant une priorité aux voitures s'engageant du côté de la rue Teirlinck.

Je ne sais combien de temps ce manque de disposition « sécuritaire » restera de mise et de toute façon, je ne conçois pas un tel manquement de signalisation sécuritaire à l'égard des habitants du quartier et des Molenbeekois en général car, outre les familles fréquentant l'école 5, il y a, bien entendu, les riverains, les personnes fréquentant le marché du mardi, et les patients qui fréquentent la maison médicale dont il faut également se soucier au niveau de la sécurité.

D'une manière générale, les actuels travaux de circulation de la place de la Duchesse de Brabant, sont d'un désordre signalétique total. Tout est flou ou manquant au niveau des panneaux routiers et il appert que chaque automobiliste est amené à « rouler au pif » plutôt qu'à être aidé à s'y retrouver !

Sauf si Madame la Bourgmestre à une envie pressante d'oranges ou de mandarines ! Il me semble urgent de remédier valablement à la signalétique « sécuritaire » à cet endroit, il en est du devoir des autorités communales de « sécuriser » les habitants et cela devrait être une priorité impérative lors de vastes opérations de chantier.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Madame Piquard, je vous remercie pour les nouvelles relatives à votre chien. Je me réjouis qu'il va très bien et je peux vous annoncer que l'on va créer un canisite sur la place de la Duchesse. Les travaux actuels place de la Duchesse résultant de l'élaboration d'un masterplan approuvé il y a quatre ans et demis, en exécution en partie à travers les contrats de quartier, nécessite une coordination difficile entre la STIB et la Commune, afin de permettre la traversée de la place par les trams et les automobilistes durant les travaux.

Si la combinaison de ces travaux a manqué de clarté, aujourd'hui, après la fermeture aux véhicules saufs aux trams, de la partie centrale de la place de la Duchesse, toute la signalisation réglementaire en la matière sera installée.

En ce qui concerne les trous béants, ce sont des dispositions permettant uniquement le passage des bus. Donc la signalisation routière mise en place n'autorise pas l'accès aux véhicules, à l'exception des riverains possédant un garage situé avant le dispositif.

Un temps d'adaptation sera nécessaire pour ceux qui fréquentaient de façon régulière ces voiries, comme après tout chantier modifiant de manière significative l'espace public. Il sera fait appel aux services de Police pour apporter leur aide durant cette période.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Excusez-moi Monsieur Gypers, mais quand j'appelle ça « entre chien et loup », vous savez, c'est à 19 heures du soir, ce n'est pas encore la nuit, c'est la fin du jour. On appelle ça « entre chien et loup ». Quand tu es en voiture, quand tu arrives devant la fosse, tu n'as plus le temps de freiner pour ne pas tomber dedans. Alors, vous trouvez ça normal qu'il n'y ait pas une signalisation qui, en attendant, prévienne de la présence de la fosse ? En revanche, il y a un panneau de signalisation qui permet aux voitures de rouler dans les deux sens. Ce n'est pas logique ! Alors, je comprends bien que cette fosse est destinée au passage des autobus, mais je crois qu'il y a un laisser-aller notoire.

M. l'Echevin Gypers :

On a effectivement un problème avec cette signalisation. Cette signalisation a été placée par la STIB. Elle refuse pertinemment de la changer, malgré nos demandes répétitives. Ils prétendent que cette signalisation est conforme au code de la route, c'est-à-dire qu'ils indiquent : « excepté bus et circulation locale ». Ça, c'est le premier panneau et tout ce qui suit après, s'adresse uniquement aux bus et à la circulation locale. Maintenant, en Belgique, je suis tout à fait d'accord avec vous, ce n'est pas très clair « circulation locale ». En France, je sais qu'il y a le panneau « sauf riverains ». En Belgique, ça n'existe pas. Et donc, on se trouve aujourd'hui dans une polémique entre la STIB et nous. La STIB dit qu'il faut que ce soit comme ça, que c'est réglementaire... Nous, nous disons, comme vous d'ailleurs, qu'il n'y a personne qui comprend cela. C'est ce que vous dites aussi. On essaye de remédier à la chose, mais pour l'instant, on se trouve devant la STIB qui dit que c'est comme ça et que ça doit rester comme ça.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

L'incident est clos.

41. Proposition de motion soutenant l'abaissement de l'âge de début de l'obligation scolaire.

Voorstel tot motie tot steun van het verlagen van het begin van de schoolplicht.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Merci Monsieur le Président.

Mesdames Messieurs, chers membres du Conseil communal, je vous invite aujourd'hui à soutenir le vote d'une motion qui a évolué parce qu'à la base, j'avais déposé un texte qui a été amendé et qui pour ma part, va dans le bon sens. Je ne vais pas reprendre ici tous les considérants de la motion, vous la lirez par vous-mêmes, mais donc, on implique tous les niveaux de pouvoir pour que la question puisse être évoquée, et d'autre part, qu'au sein même de notre Commune ont puisse avoir un débat, débat qu'on peut avoir aujourd'hui, mais qu'on pourrait aussi avoir, comme l'a proposé l'Echevine Vande Maele, à l'occasion de Sections réunies. On pourrait en effet, à l'occasion de Sections réunies, discuter de l'application de cette motion ou plutôt de l'étude de l'impact qu'aurait tout simplement l'abaissement de l'âge de début d'obligation scolaire au niveau communal.

Je n'ai pas grand-chose à dire d'autre, je trouve que cette motion va dans le bon sens, elle propose des points très positifs, mais elle a effectivement un coût qu'on doit évaluer. Je rappelle aussi que cette motion a été amendée par les différentes formations politiques et je pense qu'elles vont vouloir s'exprimer par la suite. Je laisse la parole à ceux qui souhaitent la prendre.

M. le Président :

Monsieur Vossaert, vous ne lisez pas votre proposition de motion ?

M. Vossaert :

Oui, je veux bien, je veux bien la lire.

M. le Président :

Bon d'accord, je vois que tout le monde l'a déjà lue, c'est très bien. Je vois que Monsieur Ikazban, Madame Tamditi, Monsieur De Block, Monsieur Berckmans, Madame Evraud, Monsieur Léonard et Monsieur Lakhroufi veulent intervenir. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, j'ai deux questions préalables à poser. D'abord, Monsieur Vossaert a dit que cette proposition de motion a été amendée par les différents groupes politiques. De quels groupes politiques parle-t-il ? Parce que nous, nous n'avons pas été conviés à amender cette proposition de motion. Parce qu'il a dit ça à la fin de son intervention et ça doit être clair, parle-t-il de la majorité uniquement quand il dit que les groupes politiques ont amendé sa proposition de motion ? Moi en tout cas, j'ai été surpris !

M. Vossaert :

J'ai dit tout simplement que les formations politiques qui ont envie de débattre sur le sujet sont invitées à le faire. Mais la proposition était à l'ordre du jour et vous avez reçu le texte.

Mme la Bourgmestre :

On peut avoir des contacts avec les membres de l'assemblée et donc, la proposition qui est faite ce soir, c'est une nouvelle version de la proposition de motion qui avait été déposée par Monsieur Vossaert. On peut le considérer comme un amendement, mais c'est une nouvelle version qui a été présentée à la signature des chefs de groupes politiques qui souhaitent la soutenir. Je suppose que Monsieur Vossaert défendra sa proposition de motion amendée, avec la nouvelle version, et qu'il y a également des groupes politiques qui souhaitent la soutenir.

M. Ikazban :

En fait, franchement, vous ne répondez pas à ma question. Moi, ma question c'est de savoir, parce que vous venez de dire qu'elle a été amendée par les différents chefs de groupe, je voudrais savoir quand ça a été amendé, parce que nous n'avons pas été inclus dans la discussion.

Mme la Bourgmestre :

Mais non, cette proposition de motion...

M. Ikazban :

Cette nouvelle version, elle a été modifiée par qui ?

Mme la Bourgmestre :

Elle est présentée par le groupe FDF et ils ont le soutien de plusieurs groupes, notamment des groupes de la majorité. Ceux qui le souhaitent, dans cette assemblée, peuvent également apposer leurs signatures.

M. Ikazban :

Donc, ce n'est pas une proposition FDF, c'est une proposition du FDF avec qui ?

Mme la Bourgmestre :

Avec un premier signataire et également les groupes MR, CDh et Ecolo.

M. Ikazban :

Voilà, donc c'est le FDF et la majorité. Voilà, c'est tout, il faut le dire alors. Ce n'est pas un mal en soi, mais ça veut dire en tout cas que moi, je n'ai pas été sollicité pour cette motion. Donc moi, si je pose une question, ce n'est pas pour polémiquer, simplement, ce n'est pas une proposition du FDF, c'est une proposition de la majorité et du FDF. Mais pourquoi ma question vous pose-t-elle un problème ? En général, quand on dépose une motion, quand on souhaite avoir l'adhésion de la plupart des chefs de groupe, on demande à tout le monde avant, et puis on n'en débat ici. Mais là, je vois qu'il y a des préliminaires qui ont été faits entre le FDF et la majorité, c'est tout. Ce n'est pas un mal en soi. Et la NVA, elle a été incluse dans la discussion ?

Mme la Bourgmestre :

La NVA n'a pas encore signé.

M. Ikazban :

Mais je n'ai pas posé cette question, j'ai demandé si vous avez amendé ça, c'est tout. Voilà, je laisse tomber ma question parce que je vois que c'est compliqué pour vous.

Ma deuxième question, et c'est pour ça que la réponse à ma première question était importante, parce que ma deuxième question, c'est pour vous dire, Monsieur le Président, mais peut-être que maintenant cette deuxième question devient un peu obsolète, puisque ce n'est plus la proposition du FDF, mais que c'est la proposition du FDF et de la majorité. La seule chose que je ne sais pas encore, c'est si c'est avec la NVA ou sans la NVA. Mais donc, moi ma question, c'est une question d'ordre général, Monsieur le Président, donc ici c'est une motion de base qui était présentée par le FDF. Donc moi, qu'un Conseiller quel qu'il soit dépose une motion, je n'ai aucun problème. Maintenant, si c'est une motion qui est portée par le FDF partout, est-ce qu'on accepte ça dorénavant ? Est-ce que par exemple demain, une formation politique qui vient avec la même motion dans toutes les Communes, à tous les niveaux de pouvoir, est-ce qu'on va accepter cela ici oui ou non ? Si la réponse est oui, j'enregistre.

M. le Président :

À partir du moment où une motion peut avoir un intérêt communal, elle peut être présentée au Conseil. Après, les groupes ont la possibilité d'intervenir.

S'il vous plaît, est-ce que je peux demander à tous les Conseillers communaux de se calmer. Monsieur Vossaert a introduit une motion et il y a eu des réactions des chefs de

groupe des partis de la majorité qui ont dit qu'ils étaient intéressés et qui ont proposé des modifications à Monsieur Vossaert qui les a acceptées. Vous n'avez pas réagi, d'autres partis politiques n'ont pas réagi non plus, il n'y a pas de souci. Aujourd'hui, la motion sur la table, elle est là pour être discutée et commentée éventuellement, c'est la raison pour laquelle je suppose que plusieurs personnes ont pris la parole, entre autre vous Monsieur Ikazban, et vous êtes le premier à qui j'ai donné la parole pour pouvoir intervenir. Donc, je vous cède la parole.

M. Ikazban :

Voilà, c'est une question, parce que je voulais savoir ! Ce n'était pas une polémique, c'était une question. Maintenant, je sais que c'est une proposition du FDF de Molenbeek-Saint-Jean et de la majorité. Alors, ça change tout, ça change beaucoup de choses. Sur la motion en elle-même, par rapport à ce qu'il y a finalement dans la motion, c'est intéressant, c'est bien, c'est sympathique de proposer d'abaisser l'âge de l'obligation scolaire. Il y a déjà beaucoup d'enfants qui très tôt vont à l'école, donc ce n'est pas inintéressant. Maintenant, le problème, c'est que c'est une motion qui est pleine de bonnes intentions, mais est-ce qu'on est là pour voter des petites motions pour se donner bonne conscience simplement, ou bien est-ce qu'on essaie d'aller un peu plus loin ? Est-ce qu'on se donne les moyens d'aller jusqu'au bout du raisonnement ? Moi je trouve que c'est au niveau des moyens qu'il y a vraiment un problème, parce qu'abaisser l'âge aujourd'hui, et si on regarde un peu les chiffres, si on regarde un peu les situations dans les Communes, et notamment à Molenbeek-Saint-Jean où il y a une explosion démographique fort importante, et heureusement ici, il y a un plan de création de classes d'école qui a été lancé mais qui ne sera certainement pas suffisant pour les années à venir. Je pense qu'on va avoir du mal dans les années à venir à remplir et à respecter l'obligation scolaire actuelle. Alors, c'est beau d'essayer de la redescendre, mais si on la redescend, est-ce qu'on a les moyens de la respecter ? Moi, il me semble que non et quand j'ai dit cela, je n'ai pas dit que j'étais contre, je pense d'ailleurs qu'on y est tous favorables, au plus tôt c'est le mieux. Mais il faut aussi être un peu pragmatique, il ne faut pas proposer des choses qui sont irréalistes. Moi ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est de savoir si on va pouvoir à Bruxelles et à Molenbeek-Saint-Jean en particulier continuer à offrir l'instruction obligatoire aux enfants qui sont en âge d'aller à l'école. Je pense que le débat se pose, on a discuté des finances de la Commune, et toutes les finances de toutes les Communes de la Région de Bruxelles-Capitale sont en difficultés et ne vont pas aller en s'améliorant, donc moi je trouve que cette motion ne peut pas être votée simplement comme ça. Je pense qu'il faut, à côté de cette motion, un vrai débat, un vrai débat sur cet aspect de concrétisation, voir un peu combien d'enfants ça concernerait à Molenbeek-Saint-Jean et surtout combien ça coûterait. Il n'y a pas uniquement l'aspect financier, il y a également les encadrements, le personnel supplémentaire qu'il faudrait. Donc, on n'est pas sorti de l'auberge. À côté de cette motion, il faudrait également un plan, pour que ce ne soit pas uniquement un catalogue de bonnes intentions pour se donner bonne conscience, il faudrait vraiment un plan financier sur plusieurs années. On a eu ce débat aussi en expliquant qu'une Commune est assez à l'étroit quand elle doit faire son budget sur une année, qu'elle doit pouvoir le développer sur plusieurs années. Donc nous, Monsieur Vossaert, votre idée généreuse, nous sommes pour toutes les idées généreuses, mais nous sommes aussi dans le concret et dans le réel et donc je pense qu'il faut à côté de cette motion, si vous voulez qu'elle soit un jour votée à l'unanimité, il faudrait qu'à côté de ça, il y ait un tableau qui explique clairement comment on peut concrétiser, réaliser cette idée généreuse. Parce que c'est bien d'en avoir, mais il faut pouvoir les réaliser.

Pour ce qui concerne la remarque du début, nous, on a reçu l'ordre du jour comme tout le monde. On a vu l'intitulé de la motion, j'ai compris que c'était une motion du FDF, une motion que le FDF a déposé partout. On attendait évidemment la discussion ici au Conseil communal, mais comme certains se sont déjà mis d'accord entre eux, tant mieux. Cela dit, je

trouve un petit peu dommage que l'initiateur, Michael Vossaert, n'ait pas pris contact, comme il a déjà pu le faire à d'autres occasions, avec les autres chefs de groupe, et notamment de l'opposition. Je pense que s'il l'avait fait, peut-être qu'aujourd'hui on aurait eu un texte qui aurait été amendé par tout le monde et qui aurait été présenté par tout le monde. Je trouve ça un petit peu dommage, je ne sais pas qu'est-ce qui explique cela, mais en tout cas, au niveau de la forme, c'est une remarque que je tenais à faire.

Mme la Bourgmestre :

Le Président va nous rejoindre, et donc, si vous l'acceptez, je vais donner la parole dans l'ordre d'inscription à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci Madame la Bourgmestre.

J'ai demandé la parole parce que je trouvais qu'il aurait été intéressant de lire en séance les amendements qui ont été apportés après le dépôt de la motion initiale. Bien sûr que c'est quelque chose qui nous préoccupe beaucoup, l'abaissement de l'âge scolaire. Avec les doubles cultures, on se retrouve avec la nécessité de devoir maîtriser dès le plus jeune âge la langue française. Mais donc, pour moi, deux choses méritent d'être soulignées : la première a déjà été évoquée, c'est le manque de place qu'il est nécessaire de pouvoir prendre en considération et auquel il faut répondre. Bien évidemment que les autres niveaux de pouvoir doivent pouvoir être associés, et que si cette notion est adoptée, ce n'est pas la Commune seule qui détiendra tous les leviers pour pouvoir répondre à cet abaissement de l'âge scolaire. Il faut aussi que la Communauté française, que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit partie prenante dans ce processus et que donc qu'il y ait une réflexion globale pour toute la Région bruxelloise par rapport à cette question.

La seconde chose, c'est par rapport au caractère coercitif qu'on mettrait en place pour les plus jeunes, de voir concrètement comment on pourrait envisager les choses pour les tous jeunes enfants, est-ce qu'il y aura la même coercition que pour l'enseignement primaire par exemple, ou est-ce qu'on prévoirait plus de flexibilité pour les enfants plus jeunes ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

D'abord, je me réjouis que le Conseil ose traiter un sujet qui n'est pas du tout de la compétence de la Commune, comme discuté lors des négociations sur le règlement d'ordre intérieur. Je suis vraiment content que nous ayons pu convaincre le Président sur cette question, parce que nous étions pour, tant que ça représentait un enjeu et un intérêt pour les Molenbeekois, ce qui est le cas ici. Avec le PTB, on est soucieux surtout de l'enjeu de la dualisation sociale de l'enseignement actuellement et qu'un abaissement de l'âge peut être utilisé avantageusement pour faire baisser le clivage social dans l'enseignement. Ce n'est pas nécessairement par l'obligation scolaire que ça passe, il y a des pays, par exemple la Finlande qui ne fait pas de mauvaises choses, où l'obligation scolaire ne commence pas avant sept ans. Mais néanmoins, je pense que 99 ou 97 % des enfants participent à

l'enseignement pré primaire et fondamental, et ils ont de bons résultats, mais avec un accent sur le développement et l'émancipation de l'enfant et pas nécessairement sur l'apprentissage scolaire, pas uniquement sur l'instruction. Ça part de l'analyse que les enfants ne sont pas toujours mûrs à six ans pour commencer vraiment une instruction, et donc ça, ce sont des réflexions que j'ai quand je lis cette note. Je suis plutôt tenté d'être pour, mais pas pour la même raison que Jamal Ikazban, c'est-à-dire que l'obligation scolaire, à mon avis est le seul moyen pour obliger les autorités de respecter le droit à l'enseignement et à la scolarité des enfants en maternelle, puisqu'actuellement ce n'est pas le cas. Les parents qui veulent inscrire leurs enfants en maternelle sont seuls, il n'y a aucune Commission qui prend ça en main, ni la Commune, ni au niveau de la Communauté française. Les gens doivent se débrouiller seuls. La conséquence, c'est que beaucoup de parents ne trouvent pas d'école pour les enfants. Je pense que l'obligation scolaire va plutôt inverser cette question et va imposer en fait aux autorités de garantir qu'il y ait assez de places. Il y a un troisième élément qui me fait hésiter et c'est lié à votre deuxième point : « appelle les différents exécutifs à encourager la fréquentation régulière de l'enseignement maternel à partir de l'âge de deux ans et demi ». Je trouve que ça doit passer par une étude, une analyse des raisons pour lesquelles les gens n'envoient pas leurs enfants déjà maintenant en maternelle. Je crains que sinon, nous allons forcer des familles, qui peut-être ne sont pas nécessairement... On parle ici de l'abaissement de l'obligation de l'âge scolaire, donc quand on parle d'obligation scolaire, dans cette société de contrôle et de répression et de sanctions dans laquelle on est parti, toute absence scolaire risque d'être sanctionnées en coupant des allocations familiales aux parents. Je veux bien citer les personnes s'il le faut, mais je voudrais éviter que si on ne répond pas aux questions et aux raisons pour lesquelles les gens ne mettent pas leurs enfants actuellement très vite à l'école, sauf si on retire le problème du manque de place, je crains qu'à force des choses, les gens ne vont pas suivre nécessairement et on va commencer à sanctionner. Sinon, on ne parle pas d'obligation scolaire.

Je suis plutôt favorable, mais je crois effectivement que la concrétisation pose problème et donc j'hésite entre un vote favorable et une abstention.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, ik zou ten eerste een opmerking willen maken wat de titel van de motie betreft. Dus in België, bestaat er geen schoolplicht, maar er bestaat wel een leerplicht. Donc en Belgique, il n'y a pas une obligation scolaire, il y a une obligation à apprendre à partir d'un certain âge.

Ten tweede, vind ik het belangrijk dat de kinderen zo vlug mogelijk naar het kleuteronderwijs kunnen gaan... Est-ce que je peux vous demander, si ça ne vous intéresse pas, taisez-vous au moins!

Dus het is belangrijk dat de kinderen zo vlug mogelijk naar het onderwijs kunnen gaan. Wat de inhoud betreft, ben ik op het eerste gezicht ervoor, maar wat de vorm betreft, vind ik het een beetje jammer dat er niet meer vooraf gaan overlegt is geweest, met alle partijen. Ik vind ook, zoals Mijnheer Ikazban heeft gezegd, dat er een breder debat over nodig is.

Dank u wel.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

C'est une petite remarque, est-ce que la règle de l'enfant propre pour être scolarisé à l'école gardienne n'est pas encore de mise, parce que sinon, les institutrices froebéliennes vont passer leur temps à changer les enfants et pas nécessairement à s'occuper des enfants. C'est ma seule réserve, parce que pour le reste je trouve cette notion très positive. Il faut que ce soit un encouragement des parents à mettre leurs enfants à l'école. Donc, je soutiens la motion.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Beaucoup de choses ont déjà été dites sur les enjeux en question, mais je pense que les amendements qui ont été apportés, l'ont justement été pour répondre à de nombreuses objections qui ont été soulevées, parce que c'est vrai d'une part, il faut être réaliste sur la question des moyens, mais c'est justement ce que dit la motion, qui demande que les questions soient étudiées. Je crois effectivement que les questions que soulève Monsieur De Block sont pertinentes également, d'ailleurs on ne parle pas d'une obligation, mais d'un encouragement, et je trouve que c'est une motion qui me paraît équilibrée pour le but qu'elle vise, c'est-à-dire un encouragement, c'est-à-dire démarrer une réflexion sans dire que tous les problèmes sont déjà résolus. Au contraire, on prend la mesure des problèmes et des questions qui vont se poser, mais en même temps, il faut à un moment donné, je dirais démarrer le processus et je trouve justement que la motion, dans la forme qu'elle a actuellement, va dans ce sens.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci Monsieur le Président.

Évidemment le groupe CDh et CD&V, va soutenir la proposition de motion. Néanmoins, nous avons quand même certaines réserves et c'est bien que ces amendements soient parvenus, parce qu'au début, j'avais relu le texte qui était présenté au Parlement et il était question d'une obligation pure et simple et pas d'un encouragement. Nous, en tant que groupe CDh, nous ne sommes pas contre l'abaissement de l'âge de l'obligation, mais nous avons pensé que trois ans ou deux ans et demi était une proposition excessive. Le texte qui est proposé ici par notre collègue Michael Vossaert et qui parle ici

d'un encouragement, ça, nous pouvons le concevoir et nous allons voter favorablement pour cette motion.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Alors je voudrais juste vous proposer d'agir de la façon suivante, c'est-à-dire comme l'a si bien proposé le chef de groupe du parti socialiste, nous ne nous opposons pas du tout sur le fond de cette motion. Mais notre problème, c'est qu'au niveau de la forme, la motion nous pose problème, je ne vais pas répéter ici tout ce qu'a dit Monsieur Ikazban. Je voudrais vous proposer la chose suivante : au vu des enjeux que pose cette question qui nous intéresse et qui nous interpelle aussi, je voulais vous proposer qu'on puisse aussi à notre tour proposer des amendements et qu'on puisse en discuter également au niveau de sa forme et surtout de sa faisabilité. Je vous propose donc qu'on ne tranche pas aujourd'hui, parce que là, le délai était trop court pour pouvoir faire un travail sérieux, et pouvoir éventuellement proposer à tous les chefs de groupes de tous les partis qui le souhaitent de se réunir dans les prochaines semaines et de pouvoir alors trancher sur cette motion. Parce que encore une fois, on ne s'y oppose pas sur le fond mais ça pose énormément de questions, et je ne vais pas répéter les questions de Monsieur De Block qui m'interpellent également et je crois qu'on ne peut pas résoudre ça directement aujourd'hui. Voilà, je vous fais cette proposition.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Pour votre information, tout le monde a reçu cette motion en même temps, au moment où elle a été introduite par Monsieur Vossaert et les chefs de groupe ont travaillé sur le sujet et ont fait des propositions qui font que ça arrive ici. C'est l'auteur qui a fait sa proposition par rapport à ce qui a été proposé. Vous aviez tous la possibilité d'intervenir à ce moment-là. Je vais céder la parole à Monsieur Vossaert, puisque c'est lui qui a introduit la motion et donc, s'il est d'accord de reporter sa motion, c'est sa décision.

M. Vossaert :

Si vous avez des remarques sur la forme, je l'avais déjà dit, cette motion a été déposée et elle a été vue de tous. Il n'y a pas de réunion informelle qui a eu lieu entre certains chefs de groupe et pas d'autres, ça c'est tout à fait faux. Moi, mon objectif ici, c'est qu'on en débatte. C'est déjà le cas, j'ai déjà entendu pas mal de réflexions sur le côté très positif de la démarche et quelques réserves. Maintenant, je pense que sur le fond, nous sommes quasiment à l'unanimité d'accord sur le principe. Ce que j'ai proposé, c'est d'étudier, parce que Madame Tamditi demandait clairement quelles étaient vraiment les grandes différences avec la première motion, et bien d'une part, il y avait le fait qu'on oblige directement l'abaissement de l'âge pour l'obligation scolaire, ici on encourage avec un phasage et à côté de ça, on parle beaucoup d'études et d'impacts pour le niveau communal. Donc ce que j'ai dit au début de la présentation, j'ai insisté là-dessus, c'est qu'il y avait déjà eu des Sections réunies consacrées à l'immersion. Je vous rappelle qu'on a déjà eu d'autres débats sur d'autres motions pour lesquels on avait donné un accord de principe notamment

en ce qui concerne la motion sur le gaspillage alimentaire. Par la suite, on s'est réuni entre chefs de groupes pour voir la mise en œuvre. Donc, rien ne nous empêche aujourd'hui de voter sur le principe de cette motion qui balise un certain nombre d'objectifs, qui ne contraint pas non plus le Conseil communal. C'est une motion d'intention, elle donne le point de départ sur un débat qui peut soit avoir lieu en Sections réunies avec peut-être un aboutissement et une motion qui suivrait avec des intentions bien claires au niveau du Conseil communal, ou alors dans le cadre d'un groupe de travail. Mais sur la forme, je reviens là-dessus, ça a été proposé au Conseil, moi quand il y a eu un débat et une motion qui avait été déposée auparavant sur le Réseau Express Bruxellois, je n'ai pas attendu l'invitation de l'un et de l'autre, j'ai simplement proposé des amendements. Pour le reste, je vous invite toujours à soutenir cette motion.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je remercie Monsieur Vossaert pour les précisions apportées. Ici pour qu'on comprenne bien, vous demandez simplement qu'on puisse se réunir et qu'il y ait la possibilité éventuellement aussi d'apporter d'autres amendements. Donc il n'y a pas juste une question de forme, en plus de la forme qui me pose problème, il y a également un débat que l'on doit avoir, et les conditions du débat aujourd'hui ne permettent pas d'en discuter. Donc oui, nous sommes favorables sur le principe, mais je pense qu'il est important aujourd'hui de nous inviter à cette réunion d'études, pour qu'on puisse faire un travail sérieux et que les amendements ne soient pas exclus, sinon je ne vois pas l'intérêt de se réunir.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Il me semble tout de même que la proposition est un petit peu bloquée. Notre groupe va donc s'abstenir du fait qu'hélas, Monsieur Vossaert ne veut pas nous laisser aussi discuter ou d'avoir un débat entre chefs de groupe. Nous considérons que l'obligation scolaire en tant que telle pose problème, tant en bas âge, qu'à partir de 15 ou 18 ans, il y a beaucoup de décrochage scolaire, et donc nous nous abstenons puisqu'il n'y a pas d'ouverture à ce que nous puissions en débattre.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Ik denk dat er ook heel wat verwarring was door het feit als er een interpellatie op de agenda van de Gemeenteraad staat, staat erbij "interpellatie ingediend door X of Y". Hier bij die motie, is er geen naam van die persoon die ingediend heeft. Dus met alle respect voor mijn collega Vossaert, ik heb zoals Mevrouw Tahar zegt, niets tegen de inhoud ten gronde van de motie, maar ik had geen enkel idee van waar de motie kwam. Er stond ook niet de naam van indiener bij en dus ik ben ook voorstander van een breder debat over te voegen en dus voor één keer ga ik niet met de meerderheid mee stemmen, maar wel met de socialisten, ik zal me ook onthouden.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Écoutez, moi je suis quelqu'un de très constructif, j'entends ici des problèmes sur la forme. Je veux bien faire une interruption de séance pour en discuter entre chefs de groupe, mais en attendant, je pense que vous avez eu l'occasion de réagir. Je ne comprends pas pourquoi mon nom ne s'est pas inscrit sur la motion, mais peu importe. À partir du moment où on va vers le Secrétariat communal, on peut toujours demander qui est l'auteur de la motion.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Si Monsieur Vossaert est d'accord de discuter, autant reporter à plus tard et pas prolonger ici cette séance jusqu'à trois heures du matin. Donc le principe est établi, mais qu'on se voit et qu'on en discute et tout pourra avancer.

M. le Président :

Monsieur Vossaert a proposé une interruption de cinq minutes. Ça permettra d'avoir un échange de vue entre les personnes concernées et on se reverra par la suite.

Je suspends la séance pour une dizaine de minutes.

La séance est suspendue 10 minutes.

De zitting wordt 10 minuten geschorst.

M. le Président :

Je rouvre la séance.

Suite aux informations que j'ai reçues, Monsieur Vossaert, vous me confirmez que les chefs de groupes se sont mis d'accord pour discuter de la motion en réunion de chefs de groupe et de reporter la présentation de la motion au prochain Conseil communal. C'est bien ça Monsieur Vossaert ?

M. Vossaert :

Je confirme.

M. le Président :

Merci.

Le point est reporté à la prochaine réunion.

Het punt wordt verdaagd naar de volgende vergadering.

La séance publique est levée.

De openbare zitting is opgeheven.